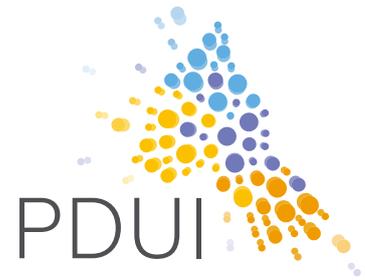




ÉTUDE PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT
DU GRAND SOUSSE

Livre Blanc : Amorcer la métropolisation

Mars 2022



PARTENAIRES :



La Municipalité de Sousse intervient comme maître d'ouvrage du PDUI, au travers d'une Unité de gestion du projet (UGP) composée d'élu-e-s et d'agents techniques de la Ville. Des groupes de travail sont constitués pour chacune des quatre thématiques du PDUI avec l'ambition de faciliter l'acquisition de nouvelles compétences et la mise en œuvre de nouveaux instruments.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du Gouvernement suisse subventionne le PDUI à hauteur d'environ 7 millions de DT, contribue à sa bonne mise en œuvre en lien avec les administrations centrales et facilite l'articulation avec les autres programmes qu'il finance.



Ministère des Affaires
Locales et de l'Environnement

Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE)

en sa qualité de tutelle des collectivités locales, appuie la mise en œuvre du PDUI par des actions de sensibilisation et de réplique des résultats et des enseignements de la phase 1. Il facilite l'articulation du PDUI avec les autres programmes gouvernementaux.

urbaplan



TRANSITEC

PLANAIR



INSER



SIDES

Les bureaux URBAPLAN • TRANSITEC • PLANAIR • INSER • SIDES, constitués en Groupement, assurent une mission d'appui technique à la mise en œuvre du PDUI et se voient confier la gestion des ressources financières du programme.

Cette mission se fait au travers d'un appui de proximité assuré par des experts tunisiens et des missions d'experts internationaux. Ces derniers facilitent le transfert de savoir-faire en matière de développement urbain intégré.

CONTACTS :

Unité de gestion du projet (UGP) du PDUI au sein de la municipalité de Sousse

M^{me} Sarra KAROUI
Présidente du PDUI

M. Moez NAIJA
Responsable technique

Représentation locale du Groupement

M. Aymen GHEDIRA
Chef de projet résident

M. Baligh SOUILEM
Expert énergie

Responsables par thématiques au sein de la municipalité de Sousse



urbanisme
M^{me} Yosra JEMLI



mobilité
M. Ramzi Ben HASSINE



énergie
M. Lotfi HARZALLAH



SIG
M. Ali KHSIBI



volet urbanisme

ÉTUDE PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT
DU GRAND SOUSSE

Livre Blanc : Amorcer la métropolisation

Mars 2022

COMMANDITAIRES :

Maître d'ouvrage
Municipalité de Sousse

Ministère de tutelle
Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernement tunisien

Partenaire technique et financier
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Gouvernement suisse

Appui a maîtrise d'ouvrage (AMO)
Groupement URBAPLAN - TRANSITEC

URBAPLAN
Avenue de Montchoisi 21
1006 Lausanne, Suisse
www.urbaplan.ch

TRANSITEC
Avenue Auguste-Tissot
1006 Lausanne, Suisse
www.transitec.net

ÉTUDE :

Coordinateur de l'étude
Karim Elouardani,
Expert en développement local

Experts impliqués
Chokri Mathlouthi
Expert urbaniste

Dr. Salwa Trabelsi
Expert économiste

Dr. Habib Ben Boubakeur
Géographe-Environnementaliste

Jacques Barbier
Expert planification urbaine et Aménagement du Territoire

Table des matières

Index des Tableaux.....	II
Index des Figures.....	III
Liste des Acronymes.....	IV
Contexte	1
Introduction.....	4
1. Amorcer la métropolisation.....	8
1.1 Mettre fin à une évolution socio-économique régressive	8
1.2 Améliorer la compétitivité.....	8
1.3 Les conditions de la réussite d’une politique de métropolisation.....	10
1.4 Risques liés à la métropolisation	12
1.5 Marketing et gouvernance de l’ensemble « métropolitain »	14
1.6 Les instruments du pilotage commun de la métropolisation	15
2. Renforcer l’attractivité économique du territoire.....	17
2.1 Transformer le secteur touristique.	17
2.2 Développer un tissu industriel durable et générateur de valeur ajoutée.....	19
2.3 Préparer le Grand Sousse au développement de l’économie de la connaissance et du numérique	21
2.4 Faire évoluer l’infrastructure industrielle du territoire.....	22
2.5 Moderniser le Port de Sousse et aménager la zone portuaire	25
3. Optimiser l’aménagement urbain.....	28
3.1 Faire face à une augmentation continue de la population	28
3.2 Organiser le changement de structure du Grand Sousse	30
3.3 Elaborer et adopter un schéma d’ensemble.....	36
3.4 Prendre en compte les projets d’Enfidha, accélérateurs incertains du processus ...	38
3.5 Agir pour une meilleure planification urbaine du Grand Sousse	41
4. Assurer l’accès à l’eau	45
4.1 Prendre en compte les défis majeurs de l’accès à l’eau	45
4.2 Assurer une bonne gouvernance pour garantir l’approvisionnement en eau.....	45
4.3 Garantir des eaux de bonne qualité	52
4.4 Favoriser l’équité dans la disponibilité et la distribution de l’eau avec une gestion intégrée.....	53
5. Protéger et Préserver le littoral	58

5.1	Un potentiel littoral excessivement convoité et particulièrement vulnérable.....	58
5.2	Mettre en place des solutions drastiques pour réduire les risques de l'érosion.....	58
5.3	Faire face aux risques de submersion marine pour la pérennité des installations et des activités touristiques et balnéaires.....	60
5.4	Réduire la pollution marine et littorale	63
5.5	Remettre le littoral au cœur du développement du Grand Sousse	63
6.	Lutter contre les pollutions pour améliorer le cadre de vie	65
6.1	Faire face à la pollution hydrique dans la région du Grand Sousse	65
6.2	Réduire la pollution atmosphérique dans le Grand Sousse	66
6.3	Optimiser le gestion des déchets solides	68
7.	Conclusions	69
7.1	Résultats du diagnostic.....	69
7.1.1	Promouvoir la métropolisation par une action commune des acteurs du Grand Sousse	69
7.1.2	Préserver le patrimoine naturel.....	71
7.2	Principales recommandations.	72

Index des Tableaux

Tableau 1	: Répartition des actifs occupés par secteur d'activité et selon le sexe pour le gouvernorat de Sousse en 2014.....	20
Tableau 2	: Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le Grand Sousse par type d'activité industrielle.....	20
Tableau 3	: Occupation des zones industrielles du gouvernorat de Sousse en 2018.....	24
Tableau 4	: Evolution de la population du Grand Sousse par commune de 1984 à 2019.....	28
Tableau 5	: Evolution passée et projection démographique Grand Sousse	29
Tableau 6	: Date d'adoption des PAU des communes du Grand Sousse.....	30
Tableau 7	: Surfaces des zones constructibles des PAU des communes du Grand Sousse et surfaces encore disponibles	31

Index des Cartes

Carte 1	: Limitation des PAU et localisation des zones industrielles dans le Grand Sousse....	35
Carte 2	: Variante retenu » F1 (1-10 000), du SCOT Enfidha.....	40
Carte 3	: Principaux projets du Grand Sousse.....	75

Index des Figures

Figure 1 : Etat des hôtels de la Corniche de Sousse.....	18
Figure 2 : Briqueterie à proximité des habitations, Kalaa Sghira.....	23
Figure 3 : Localisation du Port de Sousse.....	26
Figure 4 : Inventaire des ressources hydriques locales dans le Gouvernorat de Sousse	46
Figure 5 : Evolution de la population du gouvernorat de Sousse de 2004 à 2034	47
Figure 6 : Demande moyenne et consommation ajustée de l'eau potable dans le gouvernorat de Sousse.....	48
Figure 7 : Consommation maximale journalière en eau potable du gouvernorat de Sousse .	48
Figure 8 : Diagramme du flux de prévision de la demande en eau de l'étude	57
Figure 9 : Evaluation des risques impactant le littoral du Grand Sousse par le ministère de l'environnement, 2011.....	61
Figure 10 : Répartition par secteur des émissions de Gaz à Effet de Serre.	67

Liste des Acronymes

AFH : Agence Foncière d'Habitation

AFI : Agence Foncière Industrielle

ANGED : Agence Nationale de Gestion des Déchets

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

APPI : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

APAL : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

CATU : Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

CCL : Code des Collectivités Locales

CRDA : Commissariat Général au Développement Agricole

DDR : Direction du Développement Régional

IDE : Investissement Direct Etranger

INS : Institut National de la Statistique

OMMP : Office de la Marine Marchande et des Ports

ONTT : Office National du Tourisme Tunisien

PAU : Plan d'Aménagement Urbain

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PDUI : Programme de Développement Urbain Intégré

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SECO : Secrétariat d'État à l'Economie

SDARE : Schéma Directeur d'Aménagement de Région Economique

SDATN : Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National

SDV : Stratégie de Développement de la Ville de Sousse

SNIT : Société Nationale Immobilière de Tunisie

SPROLS : Société de Promotion des Logements Sociaux

UGP : Unité de Gestion du Projet

Contexte

Le territoire du Grand Sousse constitue aujourd'hui une étendue urbaine de 14 communes : une agglomération de 8 communes¹, à laquelle s'ajoutent 6 communes périphériques² et compte en 2019 plus de 500 000 habitants. Par manque d'espace dans la commune de Sousse, le développement urbain s'est accentué dans les dernières années dans les zones périphériques et plusieurs fonctions urbaines comme les commerces, les universités ou certains projets d'envergure sont délocalisés dans les villes voisines, généralement le long de la route de ceinture. Ceci a pour effet d'accélérer l'urbanisation des communes voisines de Akouda, Kalaa Sghira, Hammam Sousse, Kalaa Kébira et de vider le cœur de l'agglomération de fonctions principales pour ne garder que les centralités administratives. De même la rareté du foncier (avec pour conséquence la hausse des prix) a favorisé, ces dernières années, l'émergence de nouveaux « pôles » d'habitat et un étalement de l'urbanisation vers les communes limitrophes à l'instar de Chott Meriem, Kalaa Sghira, Zaouiet Sousse ou encore Ezzouhour.

Depuis quelques années, la région du Grand Sousse connaît une forte concentration en termes de grands projets structurants, réalisés, en cours de réalisation, ou projetés. L'Etat prévoit notamment la réalisation d'un port en eaux profondes dans la ville d'Enfidha avec une zone d'activité logistique de 2 000 ha, l'aménagement d'une zone touristique de 10 000 lits sur 450 ha à Hergla et de nouvelles zones industrielles, également à Enfidha sur plus de 200 ha. L'AFH prévoit l'aménagement de nouvelles zones résidentielles que ce soit à Sousse (Bouhsina à côté du Technopole), à Kalaa Sghira ou Akouda et des investisseurs privés construisent des cliniques le long de la route touristique.

La problématique posée par la réalisation de tous ces projets (même si certains sont encore en cours de discussion) est leur impact sur le plan environnemental (érosion des plages causées par le grand port, nuisances sonores produites par les avions) urbanistique (privatisation du littoral, développement urbain non programmé...) de la mobilité (nouveaux axes de déplacement, saturation de certaines routes, inadaptation du transport en commun...) et économiques (déplacement des pôles d'attractivité, besoins en main d'œuvre qualifiée et en cadres...). Ces différents projets ont de fait un impact sur la ville de Sousse, son agglomération et plus spécifiquement sur l'aménagement de tout le territoire situé entre Msaken et Enfidha le long de la côte et soulèvent quelques défis que le territoire doit résoudre.

Ceci d'autant plus, que sans préjugé de la faisabilité ou pas de certains de ces projets, la croissance naturelle de la population du territoire, sous l'effet de la natalité et de la migration interne, prévoit un accroissement du nombre d'habitants de 150 000 personnes environ dans la prochaine décennie. Cette augmentation implique une hausse des besoins en termes de ressources (notamment l'accès à l'eau potable), en termes d'espaces publics et de logements, en termes d'emploi et de mobilité...Elle contraint les communes et les acteurs publics locaux à réfléchir aux mesures à prendre, afin d'assurer un développement équilibré et réfléchi du territoire.

¹ Sousse et communes limitrophes : Akouda, Chott Meriem, Ezzouhour, Hammam Sousse, Kalaa Sghira, Ksibet Thrayet, Zaouiet Sousse.

² Enfidha, Hergla, Kalaa Kébira, Msaken, Messaadine, Sidi Boua Ali

Dans ce sens, les maitres d'œuvre du Programme de Développement Urbain Intégré de la commune de Sousse avaient commandité une « étude prospective sur le développement du Grand Sousse ». Une équipe multidisciplinaire a été mandatée pour mener les travaux et proposer un avant-projet de Schéma d'Aménagement du Grand Sousse et pour définir un processus l'intégration de l'orientation choisie dans les différents documents « officiels » d'aménagement au niveau des communes et des principaux acteurs publics.

Dans la première partie de la réalisation de l'étude prospective du Grand Sousse, l'équipe d'experts recrutés a pu avancer sur l'élaboration de l'état des lieux³. Un document a été remis à l'Unité de Gestion du Projet et a été validé par la municipalité de Sousse et l'ensemble des acteurs, donnant une image de la réalité, sur les plans urbain, environnemental, économique du territoire du Grand Sousse et listant les grands projets en cours ou programmés. Cette étape a permis notamment de collecter et d'actualiser un ensemble de données et d'en analyser l'évolution sur les dernières années. Elle a également permis de présenter des tendances d'évolution et de faire l'inventaire des projets structurants qui pourraient avoir un impact sur le développement de l'agglomération de Sousse et de mettre en relief quelques axes de réflexion pour une analyse transversale des perspectives d'évolution et de développement du territoire.

Sur cette base, l'équipe technique a entamé la phase du diagnostic prospectif afin notamment de déterminer les tendances d'évolution futures des différents secteurs, leurs interactions et les impacts de grands projets sur le développement du Grand Sousse. Au cours de cette phase l'équipe technique a mené des entretiens avec un ensemble d'acteurs nationaux et locaux pour valider les principaux constats de l'Etat des Lieux et discuter avec eux les principales orientations stratégiques de leurs secteurs. L'équipe a également mené un travail d'analyse sur les informations recueillies afin d'élaborer une ébauche de diagnostic prospectif sur un ensemble de problématiques qui impactent le développement futur et la transformation du territoire.

Cependant, l'avancement de la réalisation de l'étude prospective a rencontré un certain nombre de contraintes et de perturbations, essentiellement pour la validation des orientations stratégiques. En effet, en parallèle de cette étude prospective, le Commissariat Général au Développement Régional a lancé une étude similaire sur la Stratégie de Développement du gouvernorat de Sousse, ce qui a créé une certaine confusion chez les différents acteurs. Par ailleurs, plusieurs communes du Grand Sousse, se sont lancées dans la révision de leurs Plans d'Aménagement Urbain (Hammam Sousse, Kalaa Sghira, Msaken), demandant d'attendre la validation du diagnostic pour pouvoir s'inscrire dans une démarche prospective du territoire. Enfin, l'incertitude politique et l'absence de gouvernement durant plusieurs mois, a compliqué le processus de prise de décision au niveau central et au niveau des administrations publiques locales déconcentrées.

Ces difficultés ayant impacté le calendrier de déroulement de la mission et ayant bloqué le processus de concertation qui devait permettre la validation des scénarios de développement futurs, il a été décidé sur proposition de l'équipe technique, d'un commun accord entre l'Unité de Gestion de Projet au sein de la municipalité de Sousse et le bailleur de fond, le SECO, sur recommandation de la maîtrise d'ouvrage, Urbaplan, de réorienter l'étude vers un certain nombre de questions qui doivent être traitées à court et moyen terme, quel que soit l'évolution future du territoire et qui demandent une action commune et coordonnée.

³ PDUI, Etude Prospective du Grand Sousse_Etat des Lieux

De ce fait, l'équipe technique a été chargée de transformer le livrable final en un Livre Blanc sur les grandes problématiques, qui ont été mises en relief par l'état des lieux et l'avancement du diagnostic prospectif, que le territoire du Grand Sousse doit prendre en compte et traiter.

Ces thématiques, au nombre de 5, pourraient être traitées d'un point de vue stratégique, en proposant des orientations et des actions à mettre en œuvre par les décideurs locaux et notamment la commune de Sousse :

1. La protection du littoral contre l'érosion, l'amaigrissement des plages, la pollution et l'éventuelle élévation du niveau de la Méditerranée. Sujet préoccupant, incontournable et nécessitant une action commune à moyen et long terme. Il faut ajouter à ce thème celui de l'accès public à certaines parties de ce littoral (qui est en passe d'être complètement privatisé).
2. L'approvisionnement futur de l'agglomération en eau potable, actuellement critique et que l'aridification du climat risque d'aggraver. Le recours à des sources non conventionnelles (dessalement) implique une action commune et une réorganisation des réseaux et de la gestion de la ressource.
3. Le problème du logement des ménages modestes et ceux de la classe moyenne. L'examen de la situation et des plans d'aménagement ainsi que les stratégies de production des organismes chargés de ce secteur ne fournissent pas une réponse adaptée (qualitativement et financièrement) aux besoins et à la demande (en particulier dans la perspective de la permanence de la crise économique et sociale actuelle). Les communes littorales ne disposent pas des ressources foncières nécessaires, un programme commun à toutes les communes de la zone doit être étudié et réalisé avec les organismes étatiques chargés de l'habitat social et de l'équipement des terrains. Il sera aussi nécessaire de tenir compte du déplacement des principales zones d'activité vers le Nord et l'Ouest du périmètre, dans des communes plus rurales et où la seule implantation de lotissement ne constitue pas une solution adéquate.
4. La question de la transformation économique du territoire, face à la crise durable du tourisme et la volonté de la commune de Sousse de s'orienter vers l'économie numérique, de redevenir une ville attrayante et de développer l'économie de la santé et du bien-être, tout en diminuant la présence des industries polluantes à proximité des zones d'habitation et des zones touristiques. Cela demande d'une part d'œuvrer à la mise en place des infrastructures nécessaires pour le développement de certains secteurs et d'autre part, de repenser l'organisation industrielle et l'implantation des zones dédiées et donc la réservation d'espaces en dehors des périmètres habités pour développer un secteur, principal pourvoyeur d'emplois dans la région.
5. Les défis environnementaux auxquels le territoire est confronté, notamment les différentes formes de pollution qui impactent la qualité de vie, à savoir la pollution atmosphérique, la pollution hydrique et la pollution par les déchets. La mutation économique de la ville, la sauvegarde du littoral et l'approvisionnement en eau nécessitent de traiter ses questions fondamentales pour le futur développement du territoire du Grand Sousse.

Introduction

La première phase de l'étude prospective réalisée en 2020 a abouti à l'élaboration d'un état des lieux du Grand Sousse dans les secteurs économiques, environnementaux, sociaux et urbanistiques. Celui-ci a permis d'identifier quelques défis et problématiques auxquels fait face le territoire et qui doivent être pris en compte pour le développement futur, à travers des actions à long terme, concertées et coordonnées entre les différentes communes et les différents acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. De même, cet état des lieux a permis de mettre en lumière les atouts et les opportunités sur lesquels le territoire peut s'appuyer pour son développement futur.

L'état des lieux et le diagnostic réalisés, montrent que le territoire du Grand Sousse, considéré en tant que Métropole régionale dont il faut renforcer la compétitivité, dans les planifications au niveau national, n'a pas connu durant les dernières décennies le développement adéquat afin d'assumer ce statut. La ville, qui a connu un essor dans les années 80 grâce au développement de l'activité touristique, a peu à peu orienté son économie vers l'industrie de sous-traitance, avec la libéralisation des années 1990, essentiellement dans le textile, l'agroalimentaire et plus récemment l'industrie mécanique et électronique. Cet essor s'est accompagné par une croissance démographique soutenue par la migration à partir des territoires ruraux de la Tunisie, sans que les pouvoirs publics prennent en compte ce phénomène dans la planification urbaine et territoriale. Le besoin de logement des nouveaux arrivants et le manque d'équipements pour y faire face a eu pour conséquence une prolifération de quartiers d'habitation construits de manière anarchique sans respect des règlements et des orientations urbanistiques, en dépit de l'existence de Plans d'Aménagement Urbains dans les communes du territoire.

La forte industrialisation du territoire et l'urbanisation galopante du bord de mer lors des dernières décennies, ont impacté l'environnement et le milieu naturel. Le Grand Sousse a « tourné » le dos à un littoral, aujourd'hui menacé de disparition en raison de la forte érosion des plages, du recul de trait de côte et de la pollution de l'eau de mer, ce qui rend de plus en plus difficile l'accès aux loisirs balnéaires pour les touristes et les habitants, alors même que le territoire dispose de plus de 40 km de rivage.

Dans la prochaine décennie, le territoire du Grand Sousse devrait accueillir entre 90 000 et 145 000 habitants supplémentaires, ceci sans prendre en compte les éventuels projets structurants, tels que le port en eaux profondes d'Enfidha ou l'essor de l'économie numérique. Cet afflux de population engendrera des besoins supplémentaires en ressources, notamment en eau et en énergie, dans une région en stress hydrique ; en logements, avec la contrainte du manque de foncier, notamment dans la ville de Sousse ; et aura un impact sur un environnement déjà en partie détérioré.

En l'absence d'une planification territoriale concertée et coordonnée entre les communes du Grand Sousse, l'extension urbaine en « tache d'huile » devrait se poursuivre dans les communes périphériques de Sousse, orientée par l'existence de terrains disponibles, loin des centres traditionnels. Cette extension « spontanée » a pour conséquence de dégrader le paysage urbain et d'accroître le besoin en voies structurantes pour relier les nouvelles zones d'habitat créées aux centres des communes.

Sur le plan économique, le modèle de développement, en place depuis des décennies est à bout de souffle, même si la région du Grand Sousse est l'une des plus diversifiées du pays en la matière. Le tourisme qui a misé sur le tout balnéaire et le « low cost » connaît depuis une dizaine d'années une crise structurelle, aggravée par la crise sanitaire de la COVID, ce qui a contribué à réduire la qualité des hébergements et des espaces publics touristiques. A l'instar des pays qui ont misé sur les « resorts touristiques » fermés et isolés de leurs arrière-pays, la Tunisie en général et la région du Grand Sousse en particulier se doivent d'entamer un débat sur la vision du secteur et discuter des mesures à prendre pour une remontée en gamme. Le secteur industriel quant à lui, basé sur la sous-traitance, a quelque peu évolué ces dernières années pour intégrer des industries à valeur ajoutée comme la mécatronique ou l'agroalimentaire.

Le territoire du Grand Sousse se trouve au début d'une mutation et dans une situation de stress et de tension. L'organisation ancienne, centrée autour de la Commune (municipalité) de Sousse et portée par elle, reposait sur l'économie industrielle liée au port, sur le tourisme balnéaire et sur les fonctions centrales par rapport à la région. Sous l'effet non seulement de sa propre croissance mais d'un regroupement de la population tunisienne vers le littoral (prôné par le SDATN de 1997) qui préconisait le développement de la compétitivité, l'agglomération s'est assez rapidement étendue, mais a vu sa compétitivité se dégrader dans bien des domaines, notamment la qualité de l'espace urbain et périurbain.

Il existe aujourd'hui à la fois une volonté des décideurs et des acteurs locaux et une nécessité de rééquilibrer le territoire pour passer à un autre modèle de développement et une autre organisation urbaine. La métropolisation jusque-là subie, doit être désormais au mieux contrôlée, dans l'idéal organisée et structurée. Il est ainsi essentiel pour le Grand Sousse de rétablir la qualité du milieu urbain et de ses équipements centraux, qui deviennent des facteurs importants, non seulement pour le développement du tourisme, mais aussi de « l'industrie 2.0 » (mécatronique, électronique) et des activités du tertiaire supérieur (informatique et nouvelles technologies, enseignement universitaire, santé, recherche). Les efforts faits dans ces domaines ne pourront porter tous leurs fruits s'ils ne sont pas, au moins, accompagnés, par une requalification de l'espace urbain, qui dépend grandement de l'action des pouvoirs publics.

Ces besoins de « réhabilitation » seront naturellement augmentés si les grands projets de la zone d'Enfidha se réalisent, car ils vont accélérer les risques de dégradation, d'une part, mais aussi augmenter la demande qualitative. Mais ils existent déjà et deviendront de plus en plus pressant même si ces grands projets sont différés ou ne se réalisent pas.

Pour accompagner le processus de métropolisation et la transformation du modèle de développement, il est nécessaire de mettre en place une coopération et une coordination entre les différentes communes du Grand Sousse et les acteurs locaux, publics et privés, sur cinq thématiques prioritaires : la protection du littoral et du milieu naturel, l'approvisionnement futur du territoire en eau potable, la problématique du logement des ménages modestes et ceux de la classe moyenne, la transformation économique du territoire et la lutte contre différentes formes de pollution.

Ce Livre Blanc a pour finalité d'initier le débat et la réflexion sur ces thèmes et de proposer des pistes d'action qui devront être discutées, amendées et transformées en actions concrètes et projets, dans le cadre d'espaces de concertation intercommunaux, engageant les institutions et organismes impliqués dans le développement du territoire du Grand Sousse. Ce

document a ainsi pour objectif d'apporter des ébauches de solutions à des questions qui auront des impacts importants sur le développement futur.

Face à la crise du tourisme, moteur essentiel du développement économique du Grand Sousse et avec la volonté des décideurs locaux de s'orienter vers l'économie numérique et celle du bien-être, en diminuant les activités industrielles polluantes à proximité des zones d'habitation, comment promouvoir une nouvelle organisation de l'activité économique et compenser la baisse de l'activité touristique ? Quelles actions les communes et les acteurs doivent-ils entreprendre pour concevoir, puis mettre en œuvre une politique économique régionale ?

Face à la croissance de la population du territoire du Grand Sousse, l'afflux de migrants des zones de l'intérieur, la raréfaction des terrains disponibles et la hausse de leurs prix, quelles sont les actions coordonnées à mettre en place par les communes du Grand Sousse pour développer un parc de logement à des coûts accessibles et éviter l'émergence de nouvelles zones d'habitat anarchique ?

Face à la dégradation du littoral et son urbanisation excessive, mais également à la détérioration du milieu naturel, quelles actions les communes du Grand Sousse peuvent engager en coordination et collaboration avec les acteurs publics concernés (notamment l'APAL et le ministère de l'environnement) ?

Face aux besoins anticipés de plus en plus importants des différents secteurs (notamment agricole, domestique et industriel) et un tarissement des ressources traditionnelles en eau, quelles sont les orientations stratégiques et les actions possibles pour développer les ressources non conventionnelles, favoriser les économies dans l'utilisation, réduire les pertes et mieux traiter les eaux usées ?

Face à la pollution et à la dégradation du milieu naturel qui impacte la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire, il y a des actions urgentes à mettre en place pour freiner les effets de la pollution et une réflexion à mener en concertation avec les autorités locales et les acteurs concernés pour réduire la pollution et ses impacts. Quelles sont les mesures à court terme et les stratégies à long terme à mettre en place pour réduire les pollutions atmosphériques, hydriques et améliorer la gestion des déchets dans le Grand Sousse ?

Le Livre Blanc « Grand Sousse, Amorcer la métropolisation » constitue une étape fondatrice de coopération et de coordination entre les communes du territoire et les acteurs locaux en posant des constats partagés et en définissant des orientations stratégiques sur certains thèmes. A travers une approche innovante, ce document entend dépasser le cadre traditionnel des politiques locales pour encourager les coopérations territoriales et particulièrement les intercommunalités.

Le contexte général et les contraintes du développement (changements climatiques, dégradation du milieu naturel et urbain, transformation du modèle économique) montrent que l'adaptation du système socio-économique aux nouveaux enjeux environnementaux est indispensable pour trouver un équilibre vertueux entre développement économique et amélioration du cadre de vie.

Le Livre Blanc regroupe des éléments de diagnostic et de prospective produits par une équipe multidisciplinaires avec l'apport des différentes parties prenantes du territoire sur 5 axes stratégiques pour le développement futur du territoire du Grand Sousse. Il permet de cerner la problématique de la transformation du modèle de développement économique, celle de la

protection du littoral et des milieux naturels, celle des enjeux liés aux ressources en eau, celle des défis engendrés par les pollutions et la gestion des déchets, ainsi que l'accès au logement des couches les plus défavorisées ; tout en proposant des pistes d'action et de coopération entre les communes et les acteurs locaux.

1. Amorcer la métropolisation

1.1 Mettre fin à une évolution socio-économique régressive

L'agglomération de Sousse vit, depuis une vingtaine d'années, dans une situation inconfortable entre un fort potentiel de développement, dû à sa position et à ses sites et dans la réalité, une stagnation voire un recul de son attractivité économique et de sa compétitivité. Les activités industrielles qui étaient l'un des trois piliers de la croissance régionale ont évolué vers la sous-traitance à faible valeur ajoutée, nationale et internationale et une croissance portée par un coût de main-d'œuvre relativement favorable sur le plan international, et des emplois faiblement qualifiés. Le tourisme, qui visait manifestement les clients à haute contribution lors de l'aménagement de Port El Kantaoui (entre 1980 et 1990), s'est progressivement replié vers un marché moins solvable et moins exigeant (« low cost » et « all-inclusive »), avant d'être ralenti par les attentats et quasiment bloqué par la COVID. Enfin, le rayonnement des services publics et privés de haut niveau s'est atténué au fur et à mesure que les deux autres piliers économiques s'engageaient dans un processus de réduction de la valeur ajoutée.

Ce phénomène a été quelque peu masqué par le fait que, dans une période difficile pour toute la Tunisie, le Grand Sousse faisait incontestablement partie, avec Tunis et la région de Sfax, des trois régions les moins affectées par le marasme général. La perte de compétitivité, évidente au niveau international a ainsi été occultée par le fait que le différentiel avec les autres régions tunisiennes s'est, de façon contradictoire, plutôt réduit, en raison de l'appauvrissement rapide des zones périphériques. Les priorités de la politique publique se sont déplacées de la promotion des pôles de croissance (ce qui était l'objectif du SDATN adopté en 2008), vers le soutien des régions en crise, après la révolution.

Cette évolution s'est traduite sur le plan spatial par la périurbanisation (à la recherche pour presque toutes les fonctions urbaines - logement, commerce, industrie et services - de terrains moins chers), et le déclassement du centre urbain traditionnel. Simultanément les grands projets portés par l'Etat (aéroport d'Enfidha, port en eau profonde, extension de la zone touristiques de Hergla) ont été reportés (la première phase de l'aéroport a été construite et mise en service, mais n'a pas suscité le trafic attendu ; les deux autres grands projets ne sont pas encore réalisés).

1.2 Améliorer la compétitivité

Depuis quelques années, une volonté de mettre fin à cette évolution régressive est devenue sensible, que ce soit dans le cadre d'initiatives au niveau local, au niveau national, mais aussi du secteur privé.

Au niveau local, la municipalité a élaboré en 2014 la « Stratégie de Développement de la Ville de Sousse » qui a permis de définir un « plan stratégique de développement », à partir d'une large concertation et consultation avec les citoyens, les acteurs publics et privés, dont les administrations publiques déconcentrées, les différents milieux économiques et les organisations de la société civile. Ce plan propose (entre autres) afin d'améliorer la compétitivité deux axes de « transformation » pour le tourisme et l'économie de la ville.

Sur le plan touristique, cela passe par une diversification des activités et de l'offre, afin de favoriser un tourisme de qualité et durable, ce qui passe par un ensemble d'objectifs à atteindre :

- *Développer le tourisme de croisière pour accueillir des visiteurs avec un pouvoir d'achat élevé et en quête de consommation. Le port pourrait constituer une opportunité pour mettre en place une telle activité ;*
- *Renforcer le tourisme de santé en « exploitant » les cliniques et centres de thalassothérapie situés à Sousse ;*
- *Imaginer le tourisme alternatif pour répondre aux nouveaux modes de consommation d'une clientèle européenne aisée ;*
- *Soutenir l'émergence d'un tourisme culturel qui permettrait de modifier l'image réductrice de station balnéaire renvoyée par la ville en exploitant le centre historique et le patrimoine archéologique ;*
- *Développer un tourisme d'affaires en améliorant l'équipement (hôtels, restaurant, palais des congrès), et en assurant une bonne qualité de service pour une clientèle plus exigeante (prestations innovantes, prestations clés en main...).*

Cette diversification du produit, devrait s'accompagner d'une diversification de la clientèle :

- *Faire revenir les clients des années fastes (allemands, français...) qui ont déserté la ville et on laissé place à la clientèle des pays de l'est ;*
- *Soutenir la diversification amorcée il y a quelques années vers le marché maghrébin (algériens et libyens essentiellement), le marché moyen-oriental et vers le marché intérieur ;*
- *Explorer de nouvelles possibilités sur le marché africain (subsaharien) et le marché asiatique (japonais, chinois...).*

Sur le plan économique, il s'agit de renforcer la compétitive et d'assurer une meilleure ouverture à l'international pour faire de la ville la locomotive du « Grand Sousse ». Ceci requiert la réalisation de certains objectifs :

- *Faire évoluer l'activité industrielle existante et développer une industrie à forte valeur ajoutée ;*
- *Améliorer la qualité des produits et services locaux en se conformant aux normes internationales ;*
- *Promouvoir les exportations de services ;*
- *Développer les Technologies de l'Information et de la Communication ;*
- *Promouvoir l'innovation et la créativité⁴.*

Au niveau national, par la concrétisation du « Schéma de Développement et d'Aménagement du Territoire National » (SDATN), adopté en 2008, qui est basé sur la volonté de développer des pôles de compétitivité le long du littoral, pour articuler l'économie tunisienne avec l'économie internationale. Ces pôles de croissance devaient ensuite servir de support pour étendre les activités vers l'intérieur du territoire et améliorer le niveau et les conditions de vie de la population. Ce schéma proposait le métropolisation des régions urbaines de Sousse et de Sfax en plus de celle de Tunis. Pour concrétiser cette vision de grands projets ont été conçus autour d'Enfidha. Ils devaient inscrire la région de Sousse dans les grands réseaux nationaux et (surtout) internationaux (aéroport, port en eau profonde, nouveau « resort touristique »

⁴ En italique : citations tirées du « Plan stratégique 2014 », pages 58 à 69.

de Hergla). Après 2011, les conditions de réalisation se sont dégradées mais ces projets qui n'ont pas été formellement abandonnés témoignent de la volonté constante de développer une activité fortement connectée aux réseaux internationaux.

Le secteur privé de son côté a mis en œuvre des projets visant le même objectif, qui ont été réalisés. Les plus significatifs sont la création de la technopole « Novation City » et la construction du « Mall of Sousse ».

Ces éléments témoignent de la volonté d'amorcer un processus de « métropolisation », au niveau national (faire de l'agglomération un pôle de croissance suffisamment fort pour entraîner le développement de son arrière-pays) et au niveau international, de renforcer la place de l'agglomération de Sousse dans l'ensemble des villes du bassin méditerranéen.

1.3 Les conditions de la réussite d'une politique de métropolisation.

De façon générale on estime que les facteurs décisifs pour mettre en route une politique de métropolisation sont : « le développement économique, l'enseignement supérieur, l'accessibilité, l'attractivité et le rayonnement international, mais aussi l'organisation solidaire et durable des territoires et l'aménagement et la cohésion sociale »⁵.

Dans tous ces domaines, il faut évaluer la situation de la région urbaine de Sousse, pour chercher par quels moyens et par quelles actions l'attractivité de l'agglomération pourrait être améliorée.

▪ **Évolution économique :**

Il est difficile de donner des indications chiffrées dans ce domaine. On relève cependant que les quatre grands secteurs d'emploi dans le gouvernorat sont l'industrie (56 000 emplois), l'éducation et la santé (47 000 emplois) les autres services (comprenant le tourisme 41 000 emplois) et le BTP (31 000 emplois). De façon générale, l'industrie de la région est concentrée dans les activités agroalimentaires et le textile, et un secteur mécanique de sous-traitance. Ce ne sont pas des secteurs qui sont très porteurs dans une perspective de métropolisation. L'étude de la SDVS le souligne ; « *La commune de Sousse est située dans la région Centre-Est du pays qui est l'un des territoires les plus compétitifs du pays. Cependant cette compétitivité est, depuis quelques décennies (fin des années 1990 et début des années 2000), en perte de vitesse. (...) La compétitivité notamment régionale de la ville de Sousse est une force à relancer. (...) Soutenir la compétitivité de la ville de Sousse, dans le cadre de la stratégie de développement de la ville, devient plus que jamais un enjeu majeur* ».

Dans une perspective de métropolisation, l'industrie traditionnelle de l'agglomération n'est pas très porteuse d'économies externes et elle ne pourra contribuer que modestement à augmenter la productivité et à attirer des entreprises de l'industrie 2.0. Cette situation est semblable à celle des villes étudiées au début du processus de métropolisation.⁶ Les activités actuelles n'ont pas suffi à entraîner une croissance qualitative, mais elles restent une base nécessaire et importante pour faciliter la transition vers la « métropolisation » et soutenir l'économie locale dans cette phase de mutation.

⁵ DATAR/CERTU : Le processus de métropolisation et l'urbain de demain » décembre 2013

⁶ Cf. « Les processus de métropolisation dans les capitales régionales européennes (agglomération de 500 000 à 1 000 000 d'habitants). Les cas de Bordeaux, Bristol, Montpellier, Saragosse et Toulouse ». Isabelle ROGER

La relance viendra des entreprises nouvelles, appuyées par un pôle universitaire consistant, que la technopole essaye d'implanter. La « compétitivité » économique doit être évaluée non pas par rapport aux régions en crise de la Tunisie de l'Ouest et du Sud (elle est évidemment supérieure) mais par rapport aux villes littorales concurrentes (Tunis et Sfax dans l'espace tunisien et autres villes portuaires de la même taille que Sousse - environ un million d'habitants) dans la région méditerranéenne. Dans ce contexte élargi, la compétitivité de l'agglomération est plutôt modeste et il existe un grand potentiel d'amélioration.

▪ ***Enseignement supérieur et technologique :***

Le secteur de l'enseignement universitaire et supérieur est certainement un des atouts majeurs de la transformation qualitative de l'économie vers des activités porteuses d'avenir. Sousse est déjà le second pôle universitaire du pays (derrière Tunis).

La technopole est un instrument efficace pour faire en sorte que la liaison entre savoir, recherche et économie permette le développement d'activités (industrielles et tertiaires) dans les secteurs de la mécanique et de l'informatique. Grâce à elle la région dispose de terrains et de locaux pour la création de startups (Novation Mécatronique City et Novation Business City à Sousse) et l'implantation de véritables unités industrielles (Zone Industrielle Offshore et Novation Industrial City à Enfidha).

▪ ***Accessibilité aux réseaux de transport :***

Actuellement relativement faible au niveau de la Tunisie. Les relations avec l'arrière-pays sont encore médiocres aussi bien pour les personnes que pour les marchandises. L'agglomération est traversée par un seul axe routier bien aménagé (autoroute) et par la voie de chemin de fer dont les caractéristiques techniques (écartement métrique) ne permettent pas une forte amélioration des performances (rapidité, tonnages). Dans le contexte tunisien ces infrastructures sont relativement bonnes et comparables avec celle des villes concurrentes (Sfax). Le port actuel est utilisé bien au-delà de sa capacité nominale, mais il est faiblement relié aux zones industrielles et à son arrière-pays. Cependant, quelques projets de liaison ferroviaires entre Sousse et Kairouan et entre Enfidha et Kairouan, l'aménagement d'axes autoroutiers Tunis-Kairouan-Sidi Bouzid, devraient permettre d'améliorer la connectivité du Grand Sousse au reste du pays, en attendant le développement de liaisons vers la frontière algérienne.

Au niveau international la connectivité est très médiocre également à l'heure actuelle. Sur le plan aéroportuaire, l'agglomération est bien pourvue en infrastructures (aéroport de Monastir et surtout aéroport d'Enfidha) mais faiblement reliée par des lignes régulières. Le trafic est limité par le manque d'attractivité de la région urbaine, mais les infrastructures existantes renferment un grand potentiel d'amélioration et constitueraient un facteur important, aussi pour la reprise de l'activité touristique que pour l'évolution vers une industrie exportatrice de plus haute valeur ajoutée.

Cette situation serait naturellement très positivement modifiée si et lorsque le port en eau profonde d'Enfidha sera réalisé. Il aurait pour effet de mettre le Grand Sousse dans le réseau mondial des transports de marchandises, ce qui lui conférerait un grand avantage sur les autres villes de la région.

Enfin le problème de la mobilité à l'intérieur de l'agglomération est devenu une des préoccupations principales de la population et des autorités⁷.

▪ ***Avantages comparatifs, rayonnement national et international :***

Le principal avantage du Grand Sousse sur les villes concurrentes est certainement la qualité du cadre de vie. La beauté des sites, l'agrément du climat et la présence de magnifiques plages ont permis la mise en valeur touristique du littoral. Cette mise en valeur, pour un tourisme de qualité, a contribué à doter les communes d'équipements de loisirs et d'espaces publics, à soutenir une animation culturelle et à développer des services tertiaires dont les habitants bénéficient aussi. Le secteur touristique est certainement le principal et peut être le seul vecteur du rayonnement au niveau international.

Les équipements touristiques et les équipements publics qui sont liés à cette activité sont un facteur attractif pour les cadres supérieurs (mode de vie) et pour les entrepreneurs (facilité de recruter du personnel hautement qualifié). L'observation montre que la plupart des métropoles, en milieu méditerranéen, ont développé ou sont nées d'une activité touristique, quelle que soit leur taille : Nice, Montpellier, Valencia, Tanger, sont des exemples de villes touristiques de la taille de l'agglomération de Sousse (à peu près) qui ont réussi à devenir de petites métropoles en associant à d'autres activités assez banales un secteur touristique d'excellence, qui a largement contribué ensuite à attirer des activités d'enseignement supérieur et des entreprises de haute technologie. Aussi, malgré la crise actuelle, le relèvement de ce secteur, sa réorientation vers une clientèle de plus haute contribution et le développement d'activités non balnéaires (tourisme de santé, MICE) doivent être résolument soutenue par la mise en place d'espace publics littoraux de qualité, la réhabilitation de la médina et la mise en valeur du patrimoine historique et naturel. Cet effort doit être fait au niveau régional et non de la seule commune de Sousse, car il est un des supports de la politique de métropolisation.

Ce bref rappel des facteurs favorable à la métropolisation montre que le processus amorcé dans le Grand Sousse est probablement le plus pertinent pour engager sa réorientation vers des activités susceptibles de sortir l'agglomération de la crise actuelle.

Toutefois, le processus de métropolisation entraîne un certain nombre de risques qui commencent à être perceptibles dans le Grand Sousse et qu'il faut réduire et contrôler.

1.4 Risques liés à la métropolisation

La métropolisation entraîne, comme conséquence positive, la concentration des emplois, des richesses, des personnes et des services de haut niveau dans de grandes villes et une élévation du niveau de vie moyen de la population. Elle entraîne aussi des conséquences négatives sur le plan social (augmentation des disparités de revenus), sur le plan spatial (évacuation des pauvres vers les périphéries) et environnemental (augmentation de pollutions). Les études réalisées sur des métropoles de même taille (c'est à dire des métropoles régionales, et non mondiales) ont montré que les régions urbaines se « recomposent ». Elles « s'organisent autour d'une pluralité de centres hiérarchisés en fonction de leur importance. La multiplication des centres offre une complémentarité des fonctions urbaines tout en

⁷ Cet aspect est traité dans l'étude du Plan de Déplacement Urbain du PDUI

permettant de décongestionner le noyau principal ». « La métropolisation accuse les inégalités et entre avec ses périphéries éloignées, mais aussi au sein de la métropole elle-même »⁸. De façon plus détaillée on constate que les centres historiques perdent certaines de leurs prérogatives. Les grandes surfaces commerciales, les universités, les laboratoires de recherche, les hôpitaux s'implantent à la périphérie de la ville, loin du centre historique. (...) Les communes jouxtant la ville centre lui ont dérobé en partie cette centralité. Par conséquent, cet éclatement de la ville donne naissance à une poly centralité monofonctionnelle. On assiste donc à la constitution en périphérie de centres «secondaires» de la métropole⁹. Les technopoles et les fonctions logistiques sont considérées comme particulièrement représentatives de ce transfert de fonctions du centre vers la périphérie.

Enfin on observe aussi que les parties anciennes des espace métropolitains, au bénéfice des meilleures infrastructure dans la première phase d'étalement urbain, tendent à se « gentrifier » et que les ménages modestes sont repoussés vers les communes périphériques.

En bref « La métropolisation amplifie un certain nombre de problèmes d'aménagement liés à l'étalement urbain, aux mobilités croissantes, à l'augmentation de nuisances (pollution, engorgement) et surtout à l'injustice sociale, notamment par la gentrification des quartiers populaires centraux et péri-centraux »¹⁰.

Ces nombreuses citations tirées d'étude sérieuses faites dans des situations semblables ont pour objet de montrer quelles tendances se révèlent dans les processus de création des métropoles régionales. Il est facile de constater que, dans le cadre de l'agglomération du Grand Sousse, où ce phénomène est à peine amorcé, on peut déjà observer que l'agglomération tend bien à se « recomposer » selon ce modèle. Une partie des fonctions urbaines motrices se déplace en périphérie de l'agglomération ancienne formée par l'ensemble Ville de Sousse – Hammam Sousse, et se localise le long de la route de «ceinture» qui se situe à la limite entre ces communes et les communes de l'intérieur. Les projets engagés à Enfidha (aéroport et Novation Industrial City), et encore plus le projet futur de grand port en eau profonde laissent clairement pressentir la formation d'un ensemble beaucoup plus étendu, qui englobera la partie nord du Gouvernorat.

On se trouve donc très précisément dans un ensemble en formation dans lequel les « espaces de l'hinterland fournissent à l'agglomération des ressources de plus en plus valorisées tout en bénéficiant des aménités urbaines spécifiques des centralités dans une logique de complémentarité de plus en plus assumée et reconnue »¹¹. Les interactions et les interdépendances commencent à apparaître clairement comme une des conditions de la réussite du processus de « métropolisation » que la ville de Sousse souhaite accélérer. Cette évolution pose clairement deux questions : (i) celle du marketing territorial et (ii) celle du mode de gouvernance de l'ensemble du Grand Sousse.

⁸ Citations tirées de : « *Métropolisation et recompositions des espaces à dominante rurale à la périphérie des métropoles des Suds (Périsud)*. (Jean-Louis Chaléard, Martine Berger, Olivier Ninot. *Revue Tiers Monde* 2016/2 (HS), pages 199 à 221

⁹ Les citations de ce § sont tirées de la thèse de I. Roger Cf. note 3, pages 48 et 49

¹⁰ Géoconfluences : décembre 2020. [Http://géoconfluences.ens.lyon.fr/métropolisation](http://géoconfluences.ens.lyon.fr/métropolisation)

¹¹ CERTU « *Le processus de métropolisation et l'urbain de demain* » décembre 2013

1.5 Marketing et gouvernance de l'ensemble « métropolitain »

Pour réussir à s'inscrire mieux dans l'ensemble international et national il est clair que le Grand Sousse devra mettre en place une activité de marketing territorial pour se positionner « *sur le marché des villes en vendant des réalisations et une image. Cette image de marque apparaît comme indispensable pour que la ville soit reconnue dans ce nouvel espace international dans lequel elle veut s'intégrer. Par conséquent, pour acquérir cette légitimité, seule une « structure médiatico-publicitaire » pouvait servir de vecteur* »¹².

« L'image que le monde extérieur se fait de telle ou telle cité est un paramètre déterminant pour la situer dans le concert des métropoles »¹³.

Les villes sont en effet actuellement en concurrence les unes avec les autres, non seulement au sein de l'ensemble national, mais international. Il est donc devenu indispensable de mener une politique active pour faire connaître les avantages compétitifs du Grand Sousse et pour tenter d'y attirer des entreprises internationales. Cette politique de marketing territorial demande naturellement que l'on définisse le produit que l'on veut promouvoir, c'est à dire que l'on élabore et formalise un modèle de développement qui puisse être porté par l'ensemble des forces vives du Grand Sousse.

Dans les villes européennes étudiées les politiques de marketing ont été mises en œuvre pour :

- Donner une identité forte à la ville basée sur ses acquis historiques ;
- Faire connaître les réalisations en matière de pôles technologiques ;
- Mettre en évidence les avantages compétitifs du cadre urbain (et l'existence d'un secteur touristique attractif) ;
- Légitimer l'élaboration de politiques culturelles prestigieuses nécessitant des investissements dans des structures ou des manifestations culturelles.

Comme toutes les agglomérations tunisiennes, le Grand Sousse accuse un retard important dans le domaine de la promotion du territoire, alors même qu'il dispose de tous les éléments pour mettre en œuvre une politique de marketing territorial efficace, à relativement court terme. Mais il est indispensable que cette politique soit formulée d'une manière consensuelle entre toutes les parties prenantes- Gouvernorat, communes, délégations, milieux économiques et société civile. Or il n'existe pas actuellement d'instance groupant les acteurs régionaux autour d'un projet commun.

Réfléchir en termes de politique de marketing territorial permettrait de réfléchir en terme transversal et d'avoir une approche globale de l'attractivité où l'ensemble des facteurs sont en interaction : cadre de vie, dynamique économique, académique, touristique et s'adressent simultanément aux entreprises et aux citoyens. Il s'agit de séduire le plus grand nombre en s'appuyant sur une communication multi formes.

L'enjeu est ainsi de tendre vers une cohérence et une identité territoriale, en intégrant dans la réflexion les documents de planification et de développement de chacune des communes du Grand Sousse.

¹² I. Roger, ouvrage cité dans la note 3.

¹³ PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'Ecologie et ministère de la cohésion des territoires. Paris

Cela pose clairement le problème de la gouvernance du projet de métropolisation. Le processus de métropolisation doit être porté au niveau intercommunal et associer les efforts et les initiatives des pouvoirs publics, des milieux économiques et la population doit largement y adhérer.

1.6 Les instruments du pilotage commun de la métropolisation

Dans le contexte institutionnel tunisien, l'orientation récente vers la décentralisation, après avoir été longtemps fortement centralisé de nouvelles formes de coordination doivent être mise en valeur. Au niveau du Grand Sousse, cette collaboration est encore embryonnaire en matière de développement et de promotion économique. Or le métropolisation ne pourra pas être pilotée exclusivement par la ville principale, puisque ses vecteurs de développement se dispersent déjà (et ils le feront de plus en plus nettement si le port d'Enfidha se réalise) dans toutes les parties du territoire du Grand Sousse.

Dans le respect de l'architecture institutionnelle actuelle, il faudra mettre en œuvre des formes de coopération volontaire (avant pourquoi pas de devenir plus tard contractuelles) pour faciliter des échanges d'idées et de projets dans le cadre d'agglomérations ou de régions urbaines en formation, comme le Grand Sousse). Concrètement la région devrait pouvoir disposer de deux instances : l'une pour formuler la politique de métropolisation (ou de requalification régionale), l'autre pour exécuter des tâches concrètes et mettre en œuvre des actions, parmi lesquelles le marketing territorial.

Pour formuler les politiques et proposer des actions la création d'une sorte de « conseil économique et social » du grand Sousse, qui associerait des représentants du Gouvernorat, des autorités communales, du secteur privé, de l'université, de la technopole, et de la société civile, serait une initiative probablement indispensable à la formulation d'une politique de développement commune, (nécessaire à court terme pour définir le contenu du marketing territorial), de la faire discuter dans les différents milieux. Dans la durée ce « conseil » devrait évaluer l'évolution de la situation, chaque année, apprécier les progrès et les dérives et formuler de nouvelles recommandations. Il n'aurait qu'un rôle consultatif, pour susciter et maintenir la discussion sur le modèle de développement qualitatif de l'agglomération. Il serait constitué de manière assez large, par cooptation, et n'aurait qu'un rôle consultatif. Son fonctionnement, sur une base essentiellement volontaire ne demande que des moyens budgétaires quasiment insignifiants

Pour mettre en œuvre une action de marketing urbain il faudrait une équipe professionnelle disposant de moyens suffisants pour conduire des actions diverses : publicité institutionnelle permanente, organisation de la présence régionale dans des congrès, réunions, conférences au niveau national et international, invitation, réception et organisation de visites d'investisseurs et de partenaires du développement potentiels, information périodique des médias sur les actions réalisées, etc. Cette unité serait naturellement pilotée par le « Conseil économique et social régional », mais elle devrait être dirigée par un comité restreint (pour assurer des prises de décisions rapides lorsque des opportunités se présentent). Son activité serait financée par des contributions des diverses parties prenantes (autorités, milieux économiques, etc.) selon des modalités et des montants à fixer entre elles.

La création d'une structure de promotion du territoire (avec un logo et une accroche exprimant les atouts de la ville) devrait permettre d'accompagner l'ensemble des acteurs pour

la promotion du territoire et de ses activités, au niveau national et international, de réaliser des actions de marketing et de communication efficaces, de renforcer la promotion auprès d'investisseurs et des entreprises et de dynamiser le tourisme de santé et du bien-être.

Cette structure aurait notamment pour objectifs de développer la compétitivité économique du territoire et d'accompagner les investisseurs dans leurs démarches. Elle aurait également pour objectif de promouvoir la destination Grand Sousse sur le plan touristique, mais aussi industriel, technologique, santé, commercial, académique...Elle œuvrerait à favoriser l'innovation et à développer les partenariats publics-privés.

La mise en place de ces deux instances, l'une consultative et l'autre exécutive paraissent indispensable pour amorcer concrètement le processus de métropolisation souhaité au niveau de toute la région urbaine.

Les formes et le montage juridique et financier devront être définies par les parties prenantes intéressées.

2. Renforcer l'attractivité économique du territoire

Pour accompagner le métropolisation du territoire du Grand Sousse et renforcer le développement du territoire, le secteur économique se doit d'évoluer, en optimisant les activités porteuses et créatrices d'emplois et en accompagnant le développement de nouvelles activités prometteuses et génératrices de valeur ajoutée.

La pandémie de COVID-19 qui a touché de plein fouet la Tunisie, à l'image du reste du monde, a mis en lumière les fragilités du secteur économique du territoire du Grand Sousse, essentiellement porté par une industrie de sous-traitance et un secteur touristique, dépendant de la conjoncture internationale et des contraintes sur la circulation des personnes et des marchandises.

Cette crise sanitaire a eu l'avantage de pousser plus en profondeur la réflexion initiée par quelques acteurs quant à la transformation économique du Grand Sousse et son orientation vers des activités favorisant le bien être, moins polluantes et plus génératrices de valeur ajoutée. Cette volonté de faire face aux enjeux internationaux et de faire évoluer l'économie du territoire vers l'économie de la connaissance et du numérique, du bien-être et de la santé, nécessite de repenser l'organisation des activités et leur implantation, en favorisant la délocalisation des industries, surtout polluantes, loin des zones d'habitation et des zones touristiques. Cette transformation nécessite également de renforcer l'attractivité du territoire et d'œuvrer à la réalisation des infrastructures nécessaires pour le développement de certains secteurs.

Il s'agit de repenser le modèle touristique et l'organisation industrielle tout en préservant un niveau d'activité qui fournit actuellement plus de 60% des emplois du territoire. Il s'agit également de favoriser l'installation d'entreprises de services innovants et du secteur du numérique afin d'entamer la transformation économique du Grand Sousse. Ceci doit être accompagné par des mesures indirectes qui permettent d'améliorer la connectivité du territoire et le cadre de vie. Cela passe entre autres par un aménagement du littoral (voir chapitre suivant), un meilleur accès aux espaces publics (dont la plage) et une transformation du centre urbain de l'agglomération, notamment le port et ses environs.

Afin de pouvoir opérer cette transformation économique, il faudrait que les acteurs puissent s'organiser pour discuter et définir en commun les orientations, mais surtout pour définir les actions à mettre en œuvre, de manière collaborative pour y arriver.

2.1 Transformer le secteur touristique.

Le territoire du Grand Sousse dispose des atouts et des prérequis afin d'opérer une mutation de ses activités touristiques et de pouvoir orienter le secteur vers des activités génératrices de valeur ajoutée. Le territoire doit pouvoir assurer une montée en gamme du « tout balnéaire », mais également le développement d'autres formes touristiques, notamment celui de la santé et du bien-être, ainsi que celui des croisières, couplé au tourisme culturel.

Le territoire du Grand Sousse dispose d'une infrastructure hôtelière développée avec une capacité d'accueil importante avec plus de 30 000 lits répartis dans 67 unités hôtelières¹⁴, dont plus de 50% sont classés dans les catégories 4 et 5 étoiles. Cependant, même si la

¹⁴ PDUI, Etude Prospective du Grand Sousse_Etat des Lieux, p125

fréquentation touristique a augmenté ces dernières années, la progression reste moins importante que celles des zones de Hammamet ou Monastir.

Les unités hôtelières sont cependant assez vieilles et peu ont bénéficié d'une mise à niveau et d'une rénovation au cours des dernières décennies. Une large partie des unités, surtout celles proches du centre de Sousse, au niveau de la corniche, sont même dans un état de délabrement avancé et nécessitent des interventions de réhabilitation importantes.

Figure 1 : Etat des hôtels de la Corniche de Sousse



Par ailleurs, ces dernières années, l'infrastructure hôtelière dans le Grand Sousse connaît une certaine évolution et un changement de standing avec la mise en œuvre de projets de transformation d'anciennes unités en hôtel d'affaires ou de luxe.

Dans le même temps, le territoire du grand Sousse, outre deux Centres Hospitalo-universitaires, abrite plus d'une vingtaine de cliniques dans diverses spécialités, bénéficiant des derniers équipements médicaux de pointe. Le territoire du Grand Sousse est également l'un des plus pourvus en médecins et en spécialistes médicaux en Tunisie. Si leur répartition est inéquitable sur l'ensemble de la région (avec un ratio de 0,9 pour 1000 habitants), la ville de Sousse se situe au niveau des standards internationaux (1,7 médecins pour 1000 habitants) avec plus de 1,8 médecins pour 1000 habitants, soit quelques 1450 médecins généralistes et spécialistes, dont 289 chirurgiens.

En combinant l'infrastructure hôtelière, moyennant quelques réhabilitations, l'infrastructure médicale et les professionnels de santé installés sur le territoire, le Grand Sousse dispose des atouts pour devenir une destination phare du tourisme du bien-être, relatif à la thalassothérapie, du tourisme de réadaptation pour les soins post-opératoires, mais aussi du tourisme de traitement et de chirurgie et notamment esthétique.

Le tourisme a toujours constitué un secteur porteur pour le développement du territoire du Grand Sousse, soit directement en étant l'un des piliers de l'activité économique locale en termes de ressources ou d'emplois, mais aussi indirectement en participant au rayonnement de la région et à son attractivité pour des Investissements Directs Étrangers dans d'autres secteurs comme l'industrie ou les services. Le territoire a un fort intérêt dans le développement et la mutation du secteur touristique, à travers une mise à niveau et une adaptation des unités hôtelières existantes aux nouvelles exigences des cibles touristiques, mais aussi à travers la promotion des atouts de la région que ce soit sur le plan médical, culturel ou du patrimoine.

Il est propice que les propriétaires puissent transformer et adapter leurs unités hôtelières afin d'accueillir une clientèle avec des besoins spécifiques et privilégiant les longs séjours, comme les retraités. Il est également opportun de pouvoir mettre en place les infrastructures nécessaires pour favoriser un tourisme un peu plus haut de gamme que celui « low cost » actuel, avec le développement de la thalassothérapie, la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique et l'optimisation de circuits adaptés aux croisiéristes. Enfin, il est indispensable d'accompagner cette transformation de l'activité touristique par une revalorisation des espaces publics et une réhabilitation du littoral avec l'aménagement d'équipements de loisirs et d'espaces de promenades, notamment une corniche piétonne qui relierait le centre-ville de Sousse à la zone Sousse-Nord pour favoriser une réappropriation du bord de mer par la ville et ses habitants et visiteurs.

De même, afin de pouvoir opérer une transformation du paysage urbain, principalement au niveau du Centre-Ville de Sousse, il est important que l'ensemble des acteurs du territoire puissent favoriser la transformation urbaine à la fois de la zone du triangle constitué par le Port de Sousse, l'avenue Habib Bourguiba et la place Farhat Hached, avec l'aménagement d'une Centre d'Affaires par exemple ; mais aussi de la Corniche de Sousse, avec la création d'une zone commerciale et de résidences touristique.

2.2 Développer un tissu industriel durable et générateur de valeur ajoutée

Le secteur industriel constitue l'un des moteurs de la croissance économique et du développement du territoire du Grand Sousse. En effet, « l'industrie manufacturière » est le plus gros pourvoyeur d'emplois dans le Grand Sousse, puisqu'il représente à lui seul 25% du nombre d'emplois et occupait en 2019 plus de 51 701 actifs, répartis dans 445 entreprises industrielles de 10 salariés et plus.

Le tissu industriel subit néanmoins les conséquences de la prolifération du secteur informel et du développement de l'importation de produits manufacturés, que ce soit de manière légale (produits de Turquie ou du Sud-Est asiatique) ou de manière illégale depuis l'Algérie ou la Lybie¹⁵. Certes, le nombre des entreprises a largement évolué au cours de cette dernière décennie en passant à 6 863 entreprises en 2018, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2008 ce qui représente 12,6% de la totalité des entreprises industrielles en Tunisie, mais seulement 445 entreprises emploient plus de 10 salariés (7,5% du nombre total des entreprises industrielles du gouvernorat de Sousse).

L'observation de la répartition géographique des entreprises industrielles sur le grand Sousse révèle un certain déséquilibre qui s'avère structurel et qui joue le rôle de frein au développement économique et social de la région durant ces dernières années. En effet, la majorité des entreprises industrielles se concentraient essentiellement dans les agglomérations proches du centre-ville de Sousse soit 64% de la totalité des entreprises industrielles ayant plus de 10 employés en 2018. Le Grand Sousse abrite 4 grands pôles industriels qui concentrent près de la moitié des personnes actives dans ce secteur : Msaken (16,61%), Sousse Riadh (12,22%), Kalaa Kébira (10,49%), Sidi Abdelhamid (10,27%).

¹⁵ Ce phénomène d'économie informelle est acté en Tunisie, puisqu'il représente selon certaines études, notamment de la Banque Mondiale, plus de 50% du poids de l'économie nationale.

Tableau 1 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité et selon le sexe pour le gouvernorat de Sousse en 2014

Secteur	Hommes	Femmes	Total	%
Agriculture	5 446	1 433	6 879	3,07
Industries manufacturières	26 915	29 152	56 067	25
Mines, Energie	2 153	358	2 511	1,12
Education, santé, services administratifs	25 757	21 651	47 408	21,14
Commerce	22 158	6 017	28 175	12,56
Transport	10 131	870	11 001	4,91
BTP	30 276	624	30 900	13,78
Autres services	28 887	12 406	41 293	18,42
TOTAL	151 723	72 511	224 234	100

L'observation de la répartition géographique des entreprises industrielles sur le grand Sousse révèle un certain déséquilibre qui s'avère structurel et qui joue le rôle de frein au développement économique et social de la région durant ces dernières années. En effet, la majorité des entreprises industrielles se concentraient essentiellement dans les agglomérations proches du centre-ville de Sousse soit 64% de la totalité des entreprises industrielles ayant plus de 10 employés en 2018. Le Grand Sousse abrite 4 grands pôles industriels qui concentrent près de la moitié des personnes actives dans ce secteur : Msaken (16,61%), Sousse Riadh (12,22%), Kalaa Kébira (10,49%), Sidi Abdelhamid (10,27%).

Le secteur le plus représenté est celui de « l'Industrie Textile et Habillement » qui compte 174 entreprises en 2019, suivi par le secteur « Industries Mécaniques et Métallurgiques » avec 76 entreprises et le secteur des « Industries Chimiques » avec 56 entreprises. En termes d'emplois, le secteur le plus important est celui de « Industries Electroniques, Electriques et Electromécaniques » avec plus de 16 000 postes, celui de « l'Industrie Textile et Habillement » qui fournit près de 14 000 postes et celui de l'Industrie Chimique avec un peu moins de 7 000 emplois.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le Grand Sousse par type d'activité industrielle

Type d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Industries Alimentaires et Agroalimentaires	39	3 178
Industries des Matériaux de Construction, Céramique et Verre	21	2 670
Industries Mécaniques et Métallurgiques	76	5 295
Industries Electroniques, Electriques et Electromécaniques	28	16 285
Industries Chimiques	56	6 109
Industrie du Textile et de l'Habillement	174	13 894
Industrie du Bois, Liège et Ameublement	19	1 635
Industrie du Cuir et de la Chaussure	12	1 113
Industries Diverses	20	1 522
TOTAL	445	51 701

La grande majorité des entreprises industrielles de la région de Sousse, notamment celles du textile, des industries mécaniques et des industries électronique et électrique, sont essentiellement des industries de sous-traitance et de offshoring pour les entreprises européennes. Leur activité est fortement dépendante de la conjoncture économique au niveau international et des commandes passées par leurs principaux clients. Afin de préserver un secteur à forte employabilité et qui constitue l'un des piliers de l'économie de la région, il est nécessaire de non seulement préserver un tissu industriel dynamique, mais il est important de favoriser l'émergence d'industries manufacturière de haute technologie comme la fabrication des équipements électriques et électroniques, la fabrication de composants pour l'industrie automobile ou informatique et la transformation de produits chimiques ou pharmaceutiques.

En ce sens, le développement actuel du pôle technologique « Novation City », couplé avec l'instauration d'un cluster spécialisé en « mécatronique » qui regroupe un ensemble d'entreprises du secteur, ainsi que la présence de centres de recherche modernes, sont des atouts essentiels pour la mutation du secteur industriel. Les acteurs locaux, spécialement ceux impliqués dans le développement économique, doivent encourager la coopération et les partenariats entre les entreprises du territoire du Grand Sousse et favoriser l'émergence d'autres clusters sur des thématiques porteuses.

2.3 Préparer le Grand Sousse au développement de l'économie de la connaissance et du numérique

Depuis quelques années, le territoire du Grand Sousse connaît un développement spectaculaire de l'économie de la connaissance et des nouvelles technologies, autour du pôle technologique de « Novation City » et du parc d'établissement d'enseignement supérieur public et privé, axé sur les technologies de l'information.

Le territoire du Grand Sousse abrite aujourd'hui l'un des pôles d'enseignement supérieur les plus importants du pays, avec pas moins de 17 établissements d'enseignement supérieur (répartis en 4 facultés, 3 écoles et 10 instituts au sein de l'Université de Sousse) et 14 établissements d'enseignement supérieur privé spécialisés en Ingénierie et technologie, en management et gestion, et en sciences médicales ; attirant plus de 25 000 étudiants de toutes la Tunisie et d'Afrique subsaharienne.

Novation City, outre son implication dans la mécatronique, constitue également un hub technologique et favorise la coopération entre le secteur public, l'enseignement supérieur et le secteur privé afin d'encourager l'implantation de start-up et le développement de services à forte valeur ajoutée, comme les data centers et les services offshoring. Le pôle technologique couvre un espace de 250 ha et abrite des espaces de production, de formation et de recherches universitaires. Le cluster « mécatronique » regroupe plus de 80 entreprises spécialisées et deux centres de recherches, à savoir le centre de recherche, mécanique et le centre de recherche en microélectronique et nanotechnologie (CRMN) , deux établissements d'enseignement supérieur public (l'Ecole Nationale d'Ingénieurs ENISo et l'Institut Supérieur de Microélectronique et de Nanotechnologie ISMEN en attendant l'implantation des nouveaux locaux de l'Institut des Hautes Etudes Commerciales (IHEC) de Sousse) , un établissement d'enseignement supérieur privé, ainsi qu'un espace réservé à l'incubation de start-up (pépinière Soft-tech).

Ainsi, il est recommandé dans ce sens de pouvoir encourager le regroupement des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, des laboratoires de recherche et d'innovation et des centres de formation au sein d'un même lieu, que pourrait constituer le pôle technologique. L'objectif serait de promouvoir l'intelligence du territoire et de développer une économie de la connaissance afin de créer des dynamiques entre étudiants, chercheurs et promoteurs de start-up. Il serait également pertinent de pouvoir accompagner les investissements actuels de promoteurs privés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de pouvoir accompagner la création de campus autour de zones émergentes¹⁶.

Le pôle technologique (ou tout autre espace équivalent) pourrait ainsi permettre d'attirer des investisseurs en quête de synergies et de compétitivité entre l'enseignement, la recherche et l'innovation. L'objectif est de créer un cercle vertueux qui favorise l'émergence d'entreprises dans les nouvelles technologies, attire des compétences de tout le territoire national et de l'étranger, stimule l'innovation et engendre l'installation de services annexes et complémentaires, ce qui entraîne la création d'un écosystème autour de l'économie de la connaissance et du numérique.

Pour ce faire, il serait opportun de réfléchir à l'aménagement d'une seconde technopole qui viendrait compléter les services offerts par Novation City et qui permettrait de prendre le relais lorsque le taux d'occupation de la première zone sera proche du niveau maximal. Il pourrait également être envisagé de spécialiser les pôles technologiques en fonction d'un type d'activité. Comme pour la mécatronique, d'autres secteurs innovants et créateurs de valeur ajoutée pourraient ainsi s'organiser en cluster.

De même, afin d'accompagner le développement de l'économie numérique, plus spécifiquement les activités de offshoring dans le domaine de l'ingénierie du développement informatique et de la relation client (centres d'appels), il est indispensable de mettre en place l'infrastructure adéquate, notamment en matière de connexion internet et de programmer l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire dans la prochaine décennie.

2.4 Faire évoluer l'infrastructure industrielle du territoire

La localisation des activités industrielles dans l'agglomération de Sousse et à proximité des centres-villes a favorisé le développement et l'extension des communes intermédiaires situées en périphérie de la ville de Sousse. Dans les dernières décennies, des communes comme Hammam Sousse, Kalaa Kébira, Akouda, Kalaa Sghira ou Msaken, ont connu une évolution remarquable de leur population, notamment du fait de la migration interne. Elles ont suivi la même trajectoire que les délégations de la commune de Sousse, comme Sousse Riadh et Sousse Sidi Abdelhamid, dont la population avait fortement augmenté dans les années 1990, à la suite du développement de l'industrie à Sidi Abdelhamid. Ainsi, attirés par les perspectives d'emplois, les populations cherchent généralement à s'installer à proximité de leurs lieux de travail et donc des zones industrielles, ce qui engendre la création de pôles d'habitation, parfois anarchiques et qui déséquilibre le système urbain des communes.

De même, les différentes industries installées aujourd'hui à proximité des centres-villes et des zones d'habitation, créent des nuisances en matière de pollution (détérioration de la qualité de l'air, détérioration des zones humides et de la nappe phréatique) et ont un impact négatif

¹⁶ Une première zone est actuellement en développement au niveau de la route de Ceinture à l'intersection entre le quartier de Sahloul à Sousse et le quartier de Cité Manazeh à Kalaa Sghira

sur le paysage urbain. Ceci contribue à la détérioration de la qualité de vie des habitants et engendre des effets négatifs sur le bien-être des populations.

Aujourd'hui, avec l'extension urbaine et le déplacement du cœur des villes, certaines entreprises se retrouvent à proximité de zones d'habitation et parfois dans des zones proches des centres-villes, comme c'est le cas pour Sousse, Msaken, Hammam Sousse ou Kalaa Kébira. Cette localisation des industries, qui pour certaines sont présentes depuis des décennies et avant les extensions urbaines, accentuent l'encombrement de certaines zones (comme l'accès au Centre-Ville de Sousse) et engendrent des pollutions qui en deviennent dangereuse pour les habitants (comme la briqueterie de Kalaa Sghira qui émet des poussières avec des effets néfastes sur la santé des riverains).

Figure 2 : Briqueterie à proximité des habitations, Kalaa Sghira



Par ailleurs, dans certaines délégations, comme Kalaa Kébira et Enfidha, l'activité industrielle gagne progressivement du terrain au détriment des zones réservées aux activités agricoles. Ainsi, l'organisation territoriale du secteur industriel dans le Grand Sousse tient à la fois du manque d'application stricte de la réglementation en matière d'implémentation d'usines, mais aussi du manque d'espaces réservés, dont les zones industrielles.

Actuellement, le territoire du Grand Sousse compte 6 zones industrielles du domaine public de l'AFI (Sidi Abdelhamid I et II, Kalaa Kébira I et II et Enfidha I et II) qui sont pour une grande partie saturées, avec une grande partie des lots qui sont déjà vendus.

Tableau 3 : Occupation des zones industrielles du gouvernorat de Sousse en 2018

Zone Industrielle	Superficie (Ha)	Nombre d'entreprises		Taux d'occupation	
		2018	2020	2018	2020
Sousse Sidi Abdelhamid 1	49	54		100%	
Sousse Sidi Abdelhamid 2	48	82		90%	
Enfidha1	38	25		88%	
Enfidha2	37	36		71%	
Kalaa Kébira 1	7	11		86%	
Kalaa Kébira 2	15	14		85%	
Grand Sousse	194	222		87%	
Gouvernorat de Sousse	266	265		85%	

Source : Gouvernorats en chiffres 2018

A ces zones industrielles de l'AFI, il faut ajouter les zones du domaine privé comme la zone « offshoring italienne d'Enfidha », ou celle de Novation City prévue également à Enfidha et qui devraient proposer quelques 200 ha de terrains industriels.

Enfin, l'AFI de son côté a également programmé la réalisation de nouvelles zones industrielles du côté de Msaken, Kalaa Sghira et Enfidha.

Le territoire du Grand Sousse étant un pôle industriel attractif à la fois pour les investissements nationaux, mais aussi pour les Investissements Directs Etrangers (IDE) ; il est important de mettre en place une infrastructure qui puisse non seulement accueillir de nouvelles unités de productions, mais également de délocaliser celles qui sont installées à proximité des centres-villes et des zones d'habitation.

Ainsi, il est opportun de pouvoir installer de nouvelles zones industrielles à proximité des futures infrastructures programmées comme le Port en eaux profondes d'Enfidha ou le long de l'autoroute A1 afin que les industriels se situent à proximité des voies de transport terrestre et maritime. Ainsi, il est important de délimiter les futures zones d'installation pour les usines et de pouvoir disposer des surfaces foncières nécessaires à la réalisation de ces aménagements. Ces futures zones devraient évidemment être équipées et surtout reliées aux divers axes de transport existants ou programmés.

Par ailleurs, il faudrait pouvoir accompagner la délocalisation des unités industrielles proches du centre-ville et des zones d'habitation à la fois par une stricte application des Lois et des normes en vigueur mais aussi par un programme incitatif à la fois fiscal (dans la mesure du possible) et surtout immobilier (en donnant la possibilité aux industriels de modifier la vocation de leurs terrains actuels et de pouvoir mettre en œuvre des projets immobiliers).

Dans le même temps, il est nécessaire de réaménager et mettre à niveau les zones industrielles existantes qui sont non seulement saturées mais avec une infrastructure de base dégradée, due essentiellement aux problèmes de gestion et au manque d'entretien et de maintenance. Il est ainsi important, non seulement d'assurer la maintenance des voies, de l'éclairage public et des espaces communs, mais aussi de développer des services à destination des travailleurs et en y aménageant des espaces verts, afin de les rendre plus agréables. Il est donc essentiel de consolider l'infrastructure industrielle et de générer une dynamique de vie sur ces zones à travers l'installation des restaurants, des espaces verts, des cafés, des espaces

pour la pratique du sport, des banques, des administrations rapides qui assurent certains services pour les travailleurs avec plus de facilités (STEG, SONEDE, CNSS, etc.).

Le développement de technopole, passe également par l'attraction d'une population d'ingénieurs et de cadres, pour qui la qualité de vie est très importante. Ainsi, pour générer des gains économiques en matière de transport et favoriser l'émergence du concept de la « ville du quart d'heure » telle que définie notamment dans les documents du PAU et du PDU de Sousse, réalisés dans le cadre du PDUI, il est important d'inciter les futurs employés des technopoles à s'installer à proximité de leurs lieux de travail. Il faut ainsi créer des complexes d'habitations avec une infrastructure diversifiée et riche, notamment en termes d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, administrations, services...) mais aussi en matière de loisirs et de commerces. Ainsi, encourager et inciter les promoteurs immobiliers à construire dans ces régions est un moyen pour accélérer leur urbanisation.

Par ailleurs, la relocalisation des industries et la création de nouvelles zones doit être accompagnée par le développement des moyens de transport afin de désenclaver ces zones et d'éviter que les ouvriers aillent de nouveau s'installer à proximité de leur lieu de travail. Ainsi, la création de nouveaux pôles industriels, traditionnels ou orientés vers le numérique, devrait permettre de relancer la réflexion sur l'extension du Métro du Sahel, qui pourrait relier Mahdia à Enfidha et Sousse à Kairouan et qui pourrait contribuer au rayonnement régional de la Métropole de Sousse.

Il est également nécessaire de renforcer la capacité de gouvernance des municipalités pour améliorer la gestion de ces villes et la qualité des services proposés aux citoyens. A titre d'exemple, les communes pourraient créer et mieux gérer les espaces publics (les parkings de stationnement et les parcs), encourager les entreprises qui respectent les normes écologiques et environnementales et rendre leurs villes plus attractives pour les habitants.

2.5 Moderniser le Port de Sousse et aménager la zone portuaire

Le port de Sousse occupe une position stratégique en plein centre-ville. Etalé sur une surface de 14,7 Ha avec un linéaire total de quai de 980m, il contient 10 postes de quai et 5 magasins sur une surface de 13 000 m². C'est un port qui abrite un ensemble d'activités, dont la principale est l'activité commerciale, qui est sous l'égide de l'Office de Marine Marchande et des Ports (OMMP). Une telle activité permet l'ouverture de la région vers l'international, à travers les opérations d'importation et d'exportation de marchandises. De même, ce port est ouvert à toutes les régions de la Tunisie du Nord au Sud puisqu'il est relié au réseau ferroviaire de la SNCFT et à l'autoroute A1, via les axes de la ville de Sousse.

Figure 3 : Localisation du Port de Sousse



Source : OMMP

Au cours de ces dernières années, l'activité commerciale du port a enregistré une évolution considérable surtout avec l'entrée en exploitation de la rive sud, après les travaux d'aménagement des plateformes et du quai. Ce port se trouve en sixième position en termes du trafic maritime national avec 8%¹⁷ en 2020 et en troisième position en termes du nombre de conteneurs avec 65 434 conteneurs en 2020. L'activité commerciale dépasse la capacité du port, qui s'avère saturé, de 270%. La gestion portuaire, plus précisément les services logistiques, s'en trouvent impactés et présentent plusieurs défaillances puisque les délais de séjour des conteneurs, mais aussi les délais d'attentes des navires avant l'entrée au port sont extrêmement longs. L'infrastructure portuaire actuelle se détériore et n'est plus adaptée aux contraintes de la ville et aux besoins de l'économie régionale et nationale.

Par ailleurs, l'emplacement du port au cœur du centre de la ville de Sousse, la vétusté de ses équipements, la décadence de l'infrastructure avec un accès maritime très étroit et un cercle d'évitage qui ne permet pas l'entrée des grands navires de plus de 20 mille tonnes, constituent aujourd'hui un obstacle majeur à l'accroissement des activités commerciales et au développement économique de la région, et génère des problèmes de congestion et de pollution au niveau du Centre-Ville de Sousse. La zone portuaire et celle limitrophe occupent une position centrale au cœur de la ville, à quelques encablures de la Médina et de la zone touristique et gageraient à être mieux valorisées.

Ainsi, une modernisation du port passe à la fois par l'aménagement d'une aire de réception des croisiéristes avec un quai adapté et des locaux d'accueil et par le transfert des activités commerciales vers la partie sud, moyennant un agrandissement de cette zone par dragage.

Cette modernisation permettrait ainsi de développer les activités touristiques autour de la partie Nord du port et de requalifier l'ensemble du quartier situé entre le Port et l'avenue Habib Bourguiba qui a perdu de son attractivité et n'est plus en harmonie avec le paysage global.

¹⁷ Après les ports de Rades, Skhira, Bizerte, Sfax et Gabes.

La construction d'un terminal de croisiériste¹⁸ permet de diversifier le produit touristique en diversifiant la gamme des touristes visiteurs de la ville de Sousse et permettra au secteur de s'orienter d'avantage vers un tourisme de bien-être. La construction d'une nouvelle corniche moderne entre le Port et la plage de Boujaafar permettrait de faire renaître l'interface ville/port. La création d'une belle zone de promenade à la fois piétonne et cyclable pour les familles qui s'étend sur quelques kilomètres avec des espaces verts bien équipés pour la pratique du sport pourrait constituer un nouvel atout pour le Grand Sousse et favoriser l'accès des citoyens à la plage.

¹⁸ La création de terminal croisiériste est considérée parmi les projets de développements portuaires dans le rapport de l'OMMP de 2019.

3. Optimiser l'aménagement urbain

3.1 Faire face à une augmentation continue de la population

Le Grand Sousse a, sous certaines conditions, des perspectives de croissance démographique relativement dynamiques.

Tableau 4 : Evolution de la population du Grand Sousse par commune de 1984 à 2019

	1984	1994	2004	2014	2019
Source	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	INS
Sousse	81 234	122 990	173 047	221 530	247 496
Ksibet Thrayet	737	6 737	8 762	11 623	14 403
Ezzouhour	8 398	9 845	11 669	17 348	20 046
Zaouiet Sousse	4 911	6 984	10 455	20 681	26 729
Hammam Sousse	20 037	26 531	34 685	42 937	46 770
Kalaa Sghira	12 476	18 126	25 078	34 548	43 268
Akouda	10 886	15 400	18 998	27 200	31 056
Chott Mariem					8 328
Kalaa Kébira	31 818	40 018	45 990	53 323	62 496
Msaken	42 295	52 081	58 688	60 165	88 827
Messaadine	3 940	5 366	8 444	12 916	13 625
Sidi Bou Ali	5 424	7 464	9 011	10 282	20 470
Hergla	3 496	4 398	4 947	7 419	9 924
Enfidha	6 367	8 364	10 060	10 990	31 672
TOTAL Grand Sousse	232 019	324 304	419 834	530 962	665 110
Augmentation période		92 285	95 530	111 128	134 148
Taux annuel		3,60%	2,80%	2,50%	2,30%

Au cours des dernières décennies, alors que les effectifs augmentent annuellement sans cesse, le taux de croissance diminue. Même dans une période de marasme économique (entre 2014 et 2019) la population du Grand Sousse s'accroît encore de plus de 134 000 habitants. Cette augmentation est due, pour une part, à l'excédent des naissances sur les décès, qui est légèrement inférieur à 1% en Tunisie. En admettant le même taux pour le Grand Sousse, (ce qui est approximatif mais probable) cette cause provoquerait une augmentation de 55 000 habitants sur la période. Le solde migratoire (immigrants venant des autres régions tunisiennes) contribue à la croissance à hauteur de 78 600 habitants en 5 ans. Ces chiffres considérables montrent clairement que l'agglomération est attractive au niveau national.

Dans toutes les hypothèses (avec ou sans le port d'Enfidha), la population du Grand Sousse va continuer à augmenter. Probablement le taux de croissance naturelle va encore légèrement diminuer. Quant au solde migratoire, il est difficile à estimer. Dans une hypothèse prudente (sans Enfidha) il devrait lui aussi se maintenir autour de son niveau actuel, c'est-à-dire 1,3 à 1,5% par année. Le succès de la politique de métropolisation pourrait faire augmenter l'attractivité économique de la région. Sur ces bases la croissance future estimée pourrait se

maintenir entre 2,3% (hypothèse basse, qui se réalisera très probablement) et 3% (hypothèse haute réaliste avec une métropolisation réussie, mais sans le port d'Enfidha).

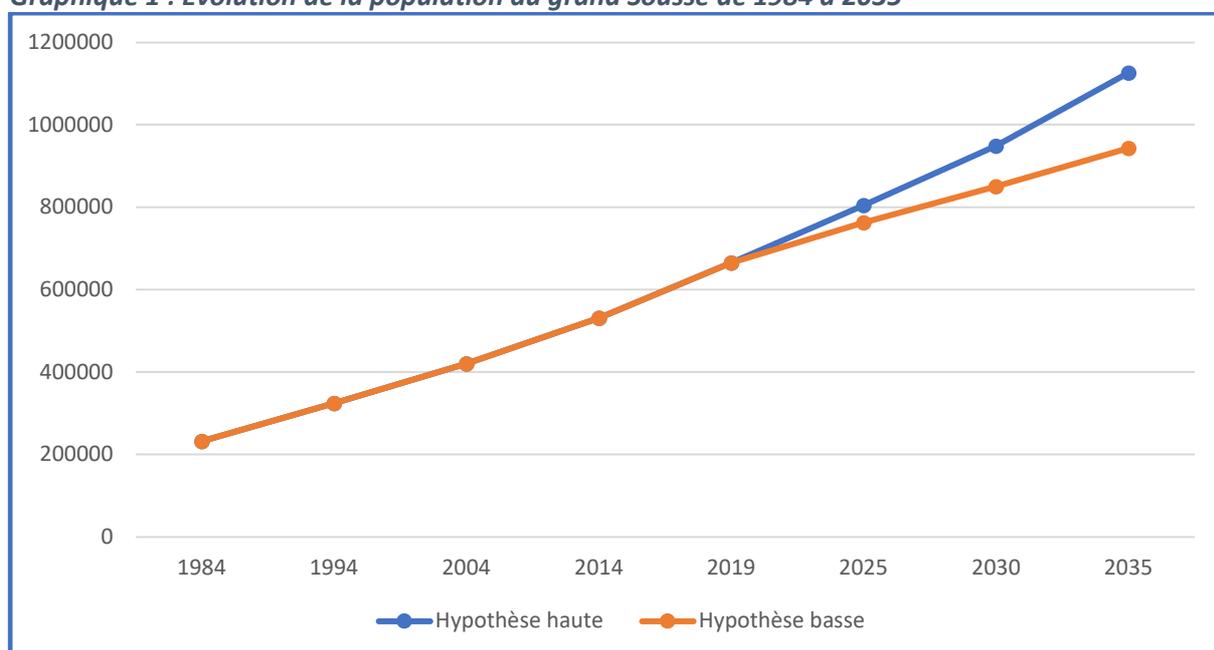
Tableau 5 : Evolution passée et projection démographique Grand Sousse

Année	1984	1994	2004	2014	2019	2025	2030	2035
Source	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	INS	Estimation	Estimation	Estimation

Hyp Haute	232 019	324 304	419 834	530 962	665 110	804 200	948 300	1 126 000
Accroissement		92 285	95 530	111 128	134 148	139 090	144 100	177 700
Taux annuel		3,60%	2,80%	2,50%	2,30%	3,20%	3,50%	3,50%

Hyp Basse	232 019	324 304	419 834	530 962	665 110	762 337	849 966	943 041
Accroissement		92 285	95 530	111 128	134 148	92 227	87 629	93 074
Taux annuel		3,60%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	2,20%	2,10%

Graphique 1 : Evolution de la population du grand Sousse de 1984 à 2035



Dans les prochaines années, il faut donc s'attendre à une continuation de la croissance démographique du Grand Sousse sur une base de l'ordre de 20 000 habitants par année.

Cette croissance va évidemment poser des problèmes en matière d'urbanisme : extension des zones à bâtir, logements des classes modestes et mise à disposition d'équipements et d'espaces publics de qualité.

En effet, le succès de la métropolisation dépendra de la possibilité d'organiser un ensemble urbain cohérent et fonctionnel, de régler le problème du logement des ménages modestes et de l'extension des espaces publics. Ces problèmes doivent être traités au niveau de l'agglomération, car il ne sera de moins en moins possible à l'avenir de compter sur la seule ville de Sousse pour leur donner une réponse.

3.2 Organiser le changement de structure du Grand Sousse

L'augmentation de la population va inévitablement entraîner une extension considérable des zones urbanisées. Avant 2025, si la croissance continue au même rythme que ces dernières années, il faudra loger entre 100 000 et 145 000 habitants, en 5 ans (dont probablement 50.000-65.000 sont déjà installés au début de 2022). Toutes les communes du Grand Sousse disposent de PAU qui délimitent les zones à bâtir et les modes d'occupation du sol. Ces documents ont été soigneusement analysés et les résultats sont préoccupants sur plusieurs points.

En outre, la métropolisation s'accompagne inévitablement d'une redistribution des fonctions centrales, mais aussi des fonctions productives et résidentielles dans la région urbaine, qui deviendra polycentrique. Cette mutation, déjà engagée doit être organisée et « contrôlée » par des documents d'urbanisme et pilotée (ou au moins suivie et évaluée) par une instance réunissant les représentants des collectivités publiques et des autres acteurs. Il faut examiner les moyens actuellement disponibles pour assurer cette coordination et suggérer les modifications qui devraient améliorer leur efficacité dans cette phase de mutation.

La plupart des PAU ont été approuvés, par décret ou par arrêté ministériel, avant la Révolution de 2011. Ils sont anciens et insuffisants sur le plan quantitatif et qualitatif pour porter le processus de métropolisation.

Tableau 6 : Date d'adoption des PAU des communes du Grand Sousse

	Date d'approbation	N° de décret	Révision
Sousse	6-10-2008	3172-2008	En cours
Ezzouhour	Arrêté en date de 21-12-1998		
Zaouiet Sousse	31-7-2009	2310-2009	
Ksiba-Thrayet	14-6-2014	1428-2010	
Messaadine	14-6-2010	1482-2010	
Kalaa Sghira	26-1-2010	1871-2010	En cours
Hammam Sousse	26-7-2010	1870-2010	En cours
Akouada	6-10-2008	3172-2008	
Kalaa Kébira	Arrêté en date de 21-12-1998		
Sidi Bou Ali	31-7-2009	2310-2009	
Hergla	14-6-2014	1428-2010	
Enfidha	14-6-2010	1513-2010	
Msaken	9-9-2014	3453-2014	En cours
Chott Meriem	17-6-2015	530-2015	

Des études ont montré que la procédure d'approbation des PAU après la fin de l'élaboration exigeait au moins deux à trois ans. Ainsi, les données sur lesquelles se sont basés les diagnostics de ces PAU sont pour la plus part antérieurs à 2010. Les documents de planification devant être actualisés tous les 10 ans en moyenne, la révision des PAU des communes du Grand Sousse, à l'exception de celui de Chott Meriem, est amplement justifiée et nécessaire¹⁹.

¹⁹ Elle est déjà engagée pour la commune de Sousse dans le cadre du PDUI. Elle est en cours pour les communes de Msaken, Kalaa Sghira et Hammam Sousse.

Par ailleurs, l'analyse de ces PAU montre que les surfaces constructibles sont déjà fortement occupées. Sur un total de 8 154 ha, les ¾ sont déjà utilisées.

Tableau 7 : Surfaces des zones constructibles des PAU des communes du Grand Sousse et surfaces encore disponibles

	Zone résidentielle			Zone polyfonctionnelle			Zone Industrielle			Zone Touristique			Total		
	Ha	%Occ	Ha Libres	Ha	%Occ	Ha Libres	Ha	%Occ	Ha Libres	Ha	%Occ	Ha Libres	Ha	%Occ	Ha Libres
Sousse	1440	80%	288	183	70%	55	148	80%	30	135	100%	0	1906	80%	373
Msaken	1275	75%	319	223	95%	11	80	55%	36	0	0	0	1578	77%	366
Kalaa Kébira	695	85%	104	49	55%	22	50,5	70%	15	0	0	0	794,5	82%	141
Hammam Sousse	180	60%	72	242	65%	85	69	100%	0	254	85%	38	745	74%	195
Kalaa Sghira	551	60%	220	113	75%	28	28	50%	14	0	0	0	692	62%	263
Akouda	610	75%	153	35	80%	7	121	85%	18	45,5	75%	11	811,5	77%	189
Ksibet Thrayet	226	60%	90	16	70%	5	35	85%	5	0	0	0	277	64%	100
Enfidha	122,5	75%	31	20	40%	12	271,5	70%	81	0	0	0	414	70%	124
Chott Meriem	152	90%	15	3	40%	2	4	60%	2	37	70%	11	196	85%	30
Messaadine	174	65%	61	10	45%	6	88	80%	18	0	0	0	272	69%	84
Hergla	215	55%	97	82	90%	8	21	80%	4,2	150	3%	146	468	46%	255
Sidi Bou Ali															
TOTAL	5641		1450	976		240	916		223	622		206	8154		2119

- Des zones résidentielles insuffisantes et inadaptées aux besoins des ménages modestes

Dans le Grand Sousse, les densités calculées par commune se situent, pour les communes urbaines les plus denses, autour de 60 habitants/ha (6000 habitants/ km²) sur la surface totale à Sousse²⁰. En admettant la même moyenne sur l'ensemble des zones à bâtir libres un calcul théorique montrerait que le solde de 1450 ha de surface résidentielle suffirait à installer environ 77 500 habitants. Compte tenu des projections de population, cela correspondrait à peine à une période de 3 à 5 ans !

En outre il faut tenir compte du fait que les occupations maximales permises par les plans d'urbanisme ne se réalisent que très rarement. Pour diverses raisons il reste toujours des terrains non mis en valeur, et des constructions plus modestes que celles qui sont autorisées. Et lorsque l'on approche de la saturation dans une commune, en général les prix du foncier s'élèvent et deviennent inabordables pour les classes moyennes, qui se rabattent alors sur les communes voisines plus éloignées.

Ce phénomène est déjà engagé dans le Grand Sousse, où de nombreuses constructions se réalisent déjà hors des zones prévues par les PAU, de façon irrégulière (sans respecter les dispositions d'urbanisme et en se « greffant » tant bien que mal sur les infrastructures et les équipements des quartiers voisins). Ces noyaux de « logements populaires » totalement spontanés sont ensuite, dans les meilleurs cas, dotés d'infrastructures et d'équipements sommaires par l'ARRU. De tels quartiers existent depuis de nombreuses années et se développent encore dans les communes de l'agglomération, y compris dans la ville de Sousse.

L'examen plus détaillé des dispositions réglementaires dans les PAU existants montre clairement la prédominance des zones d'habitat individuel UAa. Ces zones sont composées de trois sous types (UAa1, UAa2 et UAa3).

²⁰ PDUI, Etude Prospective du Grand Sousse_Etat des Lieux, page 163.

- UAa1 : zone résidentielle de faible densité (de 20 à 25 logements à l'hectare), à dominance habitat de type isolé, pouvant contenir quelques constructions en bande continue.
- UAa2 : zone résidentielle de moyenne densité (30 logements à l'hectare), à dominance habitat de type jumelé, pouvant contenir quelques constructions en bande continue.
- UAa3 : zone résidentielle de forte densité (40 logements à l'hectare), à dominance habitat de type en bande continue, pouvant contenir quelques logements jumelés et groupés.

Ces zones d'habitat individuel isolé ou en bande, correspondent bien aux ménages de la classe moyenne et supérieure, mais sont généralement trop chères pour les ménages modestes, qui se dirigent de plus en plus vers l'habitat ancien et dégradé dans les quartiers centraux, et vers l'informel dans les zones périphériques. Seules les zones UAa4 de très forte densité (de 50 à 60 logements à l'hectare), à dominance habitat de type groupé, pouvant contenir quelques logements en bande continue, sont accessibles aux ménages de la classe moyenne inférieure et des classes pauvres. Elles sont peu nombreuses et peu étendues dans le Grand Sousse.

L'habitat collectif (UAc) est représenté par deux sous-types.

- UAc1 : zone résidentielle de moyenne densité (60 logements à l'hectare), de services et d'habitat collectif du type isolé, jumelé et continu.
- UAc2 : zone résidentielle de forte densité (90 logements à l'hectare), de services et d'habitat collectif du type isolé, jumelé et continu.

A Sousse ces types de zones sont en partie mis en valeur par l'AFH sous forme de lotissements bien équipés et de logements de qualité, mais inaccessibles aux classes modestes.

Dans les autres communes, les vocations principales des sols sont UAa2 et UAa3 c'est-à-dire destinées à l'habitat individuel, isolé jumelé ou en bande continue, de densité moyenne ou faible.

Les zones destinées aux classes modestes (UAa4) sont très insuffisantes et saturées. Par conséquent on note dans presque toutes les communes de noyaux d'habitat spontané et irrégulier.

En plus de l'insuffisance sur le plan quantitatif, les plans d'aménagement actuels sont mal adaptés à la demande et ne répondent pas aux besoins d'une large partie des classes modestes.

- Un espace économique saturé et peu attractif

L'analyse des PAU des communes du Grand Sousse montre que l'espace actuellement consacré aux activités industrielles et touristiques est en voie de saturation et présente trop peu d'attractivité.

Les zones industrielles de l'AFI sont peu nombreuses et majoritairement occupées par des industries vieillissantes. Les seules réserves publiques importantes existantes sont celles d'Enfidha (89 ha) et Msaken (36ha). Les zones privées (Novation City et Enfidha

Offshore) sont certes mieux adaptées à l'installation d'entreprises industrielles et de services de taille moyenne, mais pas pour accueillir de grandes entreprises de niveau international²¹.

A long terme, le complexe industrialo-portuaire d'Enfidha pourrait apporter une solution, mais pour les dix prochaines années, l'offre de foncier industriel est particulièrement faible, et cette faiblesse doit être corrigée. Il faut donc chercher un ou deux sites, si possible sur des terrains publics, bien situés par rapport au reste de l'agglomération et proches des grandes voies de communication, les réserver à un usage industriel et se mettre en position de les aménager rapidement pour exploiter une opportunité²².

En effet, de nombreux auteurs ayant étudié les petites métropoles ont observé que le processus de transformation est presque toujours déclenché par l'installation d'une grande entreprise de haute ou moyenne technologie. L'absence d'offre de terrain bien situé et bien équipé est certainement une faiblesse pour la promotion de « Sousse Métropole ». Le technopôle permettra probablement de lancer de petites et moyennes entreprises performantes et les universités fournissent un appui au développement d'une économie de la connaissance, mais leurs efforts devront être soutenus par la mise à disposition d'un véritable zone pour la grande industrie.

La géographie régionale montre que ce ne sont pas les communes littorales qui pourront mettre en place cet équipement. Les véritables zones industrielles du futur se trouveront inévitablement sur le territoire des communes de l'ouest (Msaken, Kalaa Sghira, Kalaa Kébira) si possible le long de l'autoroute et de la voie ferrée, et à Enfidha. Elles modifieront les équilibres internes de l'agglomération et devront, par conséquent, être intégrées dans une organisation générale qui fait aujourd'hui défaut.

Le même constat s'applique aux zones touristiques. Celles existantes couvrent des périmètres importants (622 ha) dans 5 communes. A Sousse, Hammam Sousse, Akouda, elles sont relativement anciennes, et quasiment saturées. L'objectif est de les réhabiliter et d'en moderniser l'offre.

La principale réserve de terrain non encore aménagés se situe à Hergla où 150 ha sont encore disponibles. Un vaste projet (450 ha) existe depuis longtemps dans cette localité. S'il se réalise (ce qui est peu probable à court et moyen terme) comme prévu (c'est-à-dire pour une clientèle à haute contribution) Hergla deviendrait le principal pôle touristique du Grand Sousse avec 600 ha, c'est-à-dire deux fois plus que Port El Kantaoui). L'opportunité et la faisabilité économique d'un pôle touristique aussi important devrait faire l'objet d'une évaluation tenant compte de la conjoncture actuelle, qui est tout à fait différente de celle qui régnait lorsque le projet a été conçu (dans les années 1990), et lorsqu'un premier plan a été présenté, orienté vers le tourisme de grand luxe, puis abandonné en 2011. Cette réévaluation doit être faite sur le plan économique (le marché touristique s'est effondré avec le COVID), la compatibilité avec les grands projets (aéroport, et surtout du port d'Enfidha, émetteurs de nuisances) et écologique (milieu naturel considéré comme particulièrement vulnérable et érosion du littoral).

²¹ Voir Chapitre précédent

²² Une zone est déjà programmée par l'AFI dans la commune de Kalaa Sghira et une autre dans celle de Msaken

De même, les pôles de Sousse et Hammam Sousse devront réhabiliter 380 ha de zones touristiques relativement anciennes et qui ne sont plus parmi les plus compétitives, sur un littoral d'environ 10 km.

➤ Vers une actualisation de tous les PAU

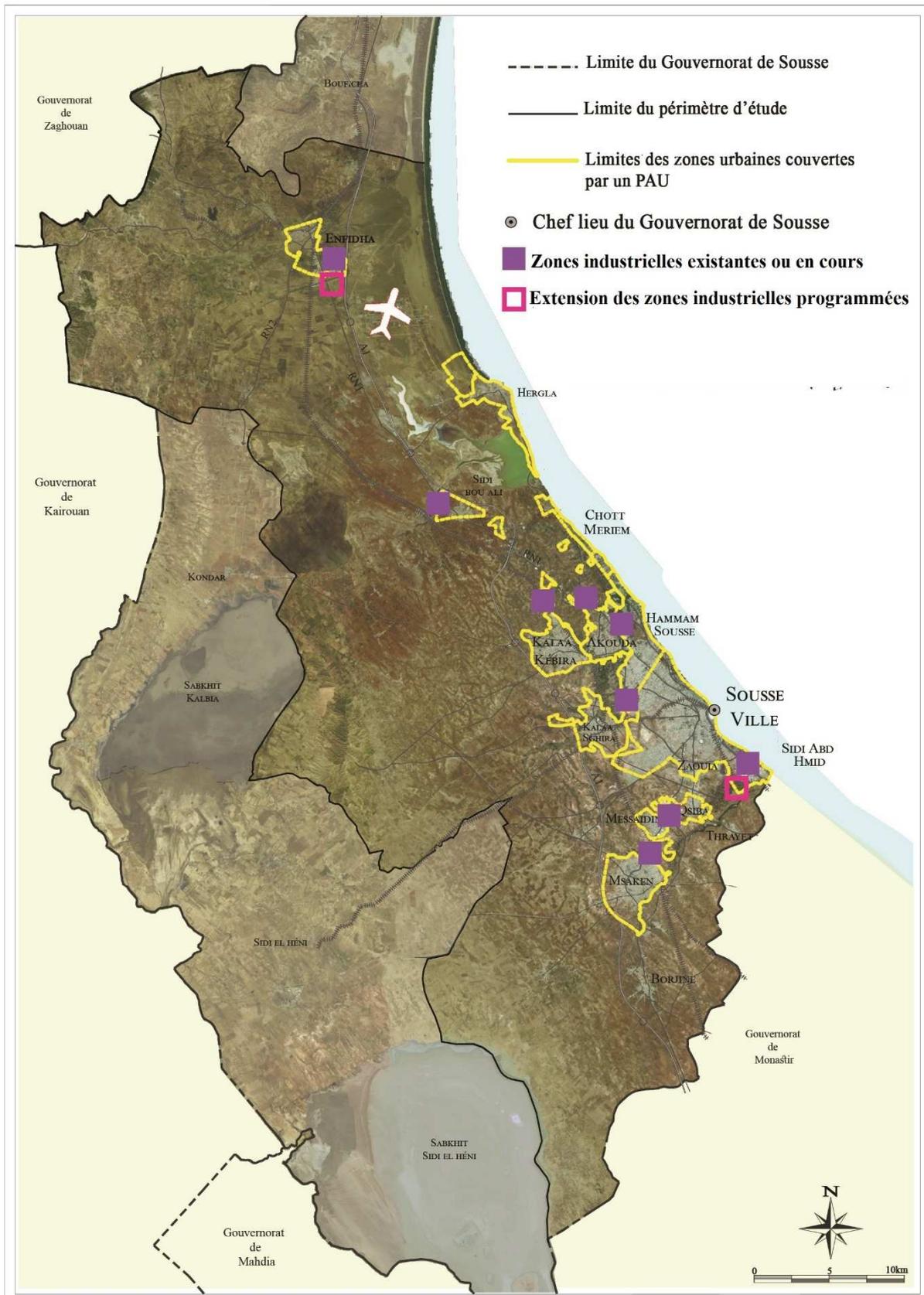
La conclusion de cette analyse des PAU en vigueur dans les communes du Grand Sousse est relativement sévère. Ils se révèlent en effet tout à fait inadéquats pour accompagner et réguler, sur les plans de l'urbanisme, le projet de métropolisation. Ils sont en effet :

- Réalisés sur la base de diagnostic datant de plus de 10 ans et pour la plupart décrétés il y a plus de dix ans et largement dépassés par l'évolution
- Insuffisamment étendus pour accueillir la population et les activités prévues dans les 10 prochaines années
- Très défaillants sur la question des transports et communications
- Excessivement orientés vers les besoins en logement des classes moyennes et supérieures et insuffisants en matière d'offre de terrain pour les classes modestes.
- Dépassés dans presque toutes les communes par des constructions spontanées dans et hors des périmètres des zones constructibles
- Enfin, réalisés individuellement et à des dates différentes ils ne proposent rien en termes d'organisation de la centralité dans une région urbaine en mutation²³.

Pour ces raisons tous les PAU devraient être refaits et actualisés, dans le contexte actuel caractérisé par des interactions, des interdépendances et des complémentarités nouvelles. Cette révision des PAU devrait donc être inscrite ou précédée par l'élaboration d'un schéma d'ensemble à moyen et long terme du Grand Sousse (ou du Gouvernorat).

²³ En outre ils n'intègrent absolument pas le projet du port en eau profonde, de sa zone logistique et de l'extension de l'aéroport, ni leurs voies d'accès.

Carte 1 : Limitation des PAU et localisation des zones industrielles dans le Grand Sousse.



Source : DREHAT Sousse / Traitement cartographique: ARCHIPLAN

3.3 Elaborer et adopter un schéma d'ensemble

L'organisation générale de la région urbaine dans son ensemble est en voie de changement, ce qui nécessite l'élaboration d'un plan d'ensemble.

Les premiers signes de l'évolution de l'organisation du territoire sont déjà très visibles. Pendant longtemps l'agglomération était organisée, comme les autres villes, de façon concentrique, avec un centre (la commune de Sousse) et des extensions concentriques, dans des communes de banlieue, qui se développaient moins à partir de leurs noyaux qu'à partir de leur limite avec la Communes de Sousse. L'extension se faisait par « débordement » des fonctions les moins centrales sur le territoire des communes voisine, lorsque la commune centrale approchait de la saturation.

Depuis une vingtaine d'années, le modèle de développement a changé, au fur et à mesure de l'amélioration des conditions de transport (généralisation de l'automobile). Les fonctions autrefois centrales (commerce, services de haut niveau, centres commerciaux, universités, technopole, résidence de luxe) ont commencé à s'installer dans des sites privilégiés à l'extérieur de la zone urbanisée. Le Grand Sousse s'est ainsi formé non pas par extension continue des zones construites, mais par la redistribution de certaines fonctions dans des espaces séparés les uns des autres et s'est transformée en une région urbaine polycentrique, dont les différents éléments sont en interaction de plus en plus étroite.

Cette transformation rend de plus en plus inefficace la planification communale, réalisée individuellement, si les nouveaux plans ne sont pas intégrés dans un schéma de développement d'ensemble. Le CATU tunisien avait anticipé sur ce besoin en proposant les Schémas Directeurs d'Aménagement (SDA) dans son chapitre 2 (articles 5 à 9)²⁴. L'article 5 définit clairement ce document :

« Les schémas directeurs d'aménagement fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des zones territoriales concernées compte tenu des relations avec les régions avoisinantes et de l'équilibre à conserver entre l'expansion urbaine et l'exercice des activités agricoles et d'autres activités économiques ainsi que de la nécessité de protéger les sites naturels et culturels, y compris les sites archéologiques, et les zones de sauvegarde, tels que définis par la législation en vigueur.

Les schémas assurent l'organisation de l'utilisation de l'espace en orientant l'implantation des programmes de l'Etat, des collectivités publiques locales, des établissements et services publics et en œuvrant à leur cohérence dans le cadre des perspectives de développement économique et social.

Ces schémas déterminent notamment l'utilisation générale des sols, le tracé des grandes infrastructures, l'organisation générale du transport, la localisation des équipements structurants, des services et des activités les plus importantes, des sites culturels y compris les sites archéologiques, les zones de sauvegarde et les monuments historiques à conserver ou à mettre en valeur ainsi que les orientations générales de l'expansion et du développement des agglomérations urbaines ».

C'est exactement ce dont le Grand Sousse aurait besoin, pour fixer le cadre général dans lequel les PAU devraient ensuite être actualisés.

²⁴ « Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ». Version 2011.

Un décret de 1998 fixait la liste des grandes agglomérations devant faire l'objet d'un tel SDA. Parmi elles « *le grand Sousse* » (comprenant) *les circonscriptions territoriales des communes de Sousse, Hammam-Sousse, M'saken, Kalaa Kebira, Kalaa Sghira, Akouda, Ksibet-Thrayet, Zaouiet Sousse, Ezzouhour, Messaadine* ».

Enfin l'article 10 dit précisément que « *Les plans d'aménagement urbain, les opérations d'aménagement et tous les projets d'infrastructure et d'équipement doivent se conformer aux indications des schémas directeurs d'aménagement.* »

Le code de l'urbanisme avait donc anticipé les besoins qui se concrétisent aujourd'hui avec une acuité particulière au début de la phase de « métropolisation ».

Ce document devrait donc être établi, et étendu aux communes du Nord (Chott Meryem, Hergla, Sidi Bou Ali et Enfidha, dans lesquelles se localisent les plus importants « programmes de l'Etat ».

- Comment réaliser ce nouveau SDA ?

Si le besoin d'un schéma directeur d'aménagement du Grand Sousse était parfaitement prévu dès 1998, la forme de ce document et ses conditions de réalisation et d'approbation sont le reflet d'une période où l'architecture institutionnelle de la Tunisie était encore très fortement centralisée.

Il précise que les SDA « *sont élaborés par le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire en collaboration avec les départements ministériels intéressés et après consultation des collectivités publiques locales et des services publics concernés* » et « *sont approuvés par décret pris sur proposition du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire* ».

Les conditions ont changé depuis l'adoption de la loi organique 2018-29 relative au Code des collectivités locales. Celle-ci ne fait pas mention du Ministère de l'aménagement du territoire et dit que « *le district exerce les compétences relatives au développement* » (art 20) et que « *les programmes de développement et d'aménagement du territoire sont obligatoirement élaborés en observant les procédés de la démocratie participative* » (art 29).

Le processus de création des districts étant actuellement bloqué, il est impossible de mettre en pratique la réalisation de SDA, tel que préconisé dans le CCL.

En outre cette loi précise que « *Les communes élaborent les plans d'aménagement prévus par la législation relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et qui relèvent de leurs compétences. Ces plans sont approuvés par leurs conseils élus* » (art 114). Or le SDA figure bien parmi les plans d'aménagements prévus par le CATU. Il y a donc une certaine confusion non seulement sur les modalités d'élaboration des SDA (consultation des communes dans le CATU versus démocratie participative dans le code de CL) mais aussi sur conditions d'approbation de ces plans.

Une nouvelle version du CATU est en cours d'élaboration, mais dans la situation actuelle de la Tunisie, il est à craindre que la recherche de précision et de mise en conformité des deux codes, soit assez difficile et prenne beaucoup de temps.

Une autre voie, plus pratique mais hors des contraintes légales serait de faire ce projet de Schéma d'ensemble sur une base strictement locale, en associant le gouvernorat, les communes et les autres parties prenantes pour faire un scénario d'organisation d'ensemble

du territoire du Grand Sousse, et de s'en servir de cadre de référence pour la révision des PAU, sans qu'il soit formellement adopté par le ministère chargé de l'aménagement du territoire.

On se trouve en effet dans une situation où la nécessité d'un document de référence est bien justifiée, mais dans laquelle les conditions juridiques sont floues et les instruments prévus par les textes considérés comme inefficaces.

En effet, une étude réalisée pour le compte de la DGAT déplore, de façon générale, « *une inadaptation des structures et des outils de la politique d'aménagement du territoire à l'échelle régionale* »²⁵.

Cette étude préconise dans ses conclusions (entre autres) :

- « *La « définition d'une échelle d'agglomération et des structures institutionnelles ad hoc (coopération intercommunale, fusion de communes) avec attribution des moyens financiers et opérationnels adéquats* » ;
- *La mise en place par étape de structures intercommunales à l'échelle des bassins de vie ;*
- *La reconfiguration des périmètres de planification permettant la prise en compte des périmètres fonctionnels des agglomérations et des capacités d'extension des villes* »²⁶.

Cette étude conclut que « *la pertinence de démarrer par le local est nette : il y a urgence à corriger les pratiques et à rendre les outils plus efficaces dans les démarches locales pour répondre aux aspirations les plus immédiates et légitimes des citoyens. On constate qu'un certain nombre d'outils ont le mérite d'exister (PAU, PDI...) mais qu'ils doivent être largement améliorés dans une approche plus structurée de développement communal* »²⁷.

Le Grand Sousse pourrait s'engager volontairement dans cette voie, à titre expérimental.

3.4 Prendre en compte les projets d'Enfidha, accélérateurs incertains du processus

Les projets d'Enfidha et de Hergla (port en eau profonde, aéroport international et grand projet touristique) sont suspendus depuis si longtemps que le doute s'est installé. Actuellement incertains étant donné la conjoncture politique et économique, il est néanmoins nécessaire d'en tenir compte dans la planification future du territoire et en tenir compte au moment de la validation de leur réalisation.

La première phase de l'aéroport est opérationnelle, mais la décision d'en faire une des grandes portes d'entrées de la Tunisie a été suspendue. Le grand potentiel de développement de cette infrastructure ne s'est donc pas matérialisé et elle reste actuellement utilisée par un trafic de charters étroitement dépendant de l'activité touristique. L'aéroport a toujours le potentiel de devenir un des grands facteurs de développement de la région, mais ses effets sur la croissance économiques sont restés quasiment nuls. Pour qu'ils se réalisent il faut attendre que la politique nationale des aéroports soit révisée, que Enfidha trouve sa place dans les réseaux internationaux et que les restrictions de voyage causés par la pandémie soient levées. Dans cette attente, dont la durée est imprévisible, les terrains nécessaires à son extension sont « gelés » mais aucune autre action d'aménagement n'a été mise en œuvre.

²⁵ DGAT : « Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie » IDEA CONSULT/INGEROP. 2012, page 99.

²⁶ Etude citée ci-dessus, pages 144 et 145

²⁷ Idem page 147.

Le projet touristique de Hergla est, lui aussi de conception ancienne (1990) et en suspens depuis cette date. La probabilité de sa réalisation et même son opportunité sont des questions auxquelles personne ne peut répondre aujourd'hui.

Enfin le port en eau profonde, qui est aussi un projet ancien, semble être aujourd'hui sur le point de se réaliser. Des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés sur la plan international pour la construction de la première phase. Les résultats seront connus dans quelques mois et, si le financement peut être bouclé, les travaux pourraient commencer en 2023.

Il y en a encore bien des incertitudes, mais selon les prévisions de la Société du Port d'Enfidha, la première phase portuaire pourrait être mise en service en 2026. A cette date, le Grand Sousse pourrait être doté d'un port en eau profonde et d'un aéroport capable de devenir une des grandes portes d'entrée de la Tunisie, voire de l'Afrique.

Malgré les incertitudes qui subsistent, ces deux infrastructures, qui situeraient la région dans les réseaux mondiaux de transport, auraient des effets extrêmement importants sur le développement économique, l'urbanisation et l'aménagement du territoire.

Sur le plan spatial, ils supposent des emprises importantes. Le périmètre réservé pour l'aéroport et ses extensions est de 5 700 Ha. Le port aura besoin de 1 000 ha et la zone logistique attenante de 2 000 ha. Le projet touristique de Hergla est envisagé sur 450 ha. C'est donc au total plus de 9 000 ha qui sont réservés pour ces projets²⁸.

Cette emprise considérable a été cartographiée dans le document « Schéma de Cohérence de la Zone d'Enfidha »²⁹ produit par la Direction Générale de l'Urbanisme

Sur le plan économique, ces projets provoqueraient la création de nombreux emplois directs et indirects. Le SCOT cité estime à 2 300 emplois directs et 25 000 emplois indirects (soit au total 48 000 en 2020-2022 (!) et 34 000 emplois directs et 36 000 indirects en 2030⁹. Il estime la population additionnelle liées à ces projets à 74 000 en 2022 et 123 000 en 2030³⁰.

C'est donc un ensemble des projets de nature à modifier complètement l'équilibre du Grand Sousse.

Ces études sont relativement anciennes et il est difficile de savoir quelles ont été les bases d'estimation des effets économiques et sociaux de ces projets. La comparaison avec le port en eau profonde de Tanger Med (Maroc) fait toutefois penser qu'elles étaient réalistes. Mais le sont-elles toujours aujourd'hui ?

²⁸ A titre de comparaison les quatre délégations de Sousse totalisent 49 km² et la délégation de Hammam Sousse 20 km². Les surfaces constructibles dans le PAU d'Enfidha ne dépassent pas 710 ha.

²⁹ Schéma de cohérence Ouvrage cité Page 50.

³⁰ Idem. Page 51.

Il est clair maintenant que la construction du port provoquerait des changements considérables, parmi lesquels on peut anticiper la création d'une ville nouvelle dans la partie Nord du Grand Sousse, couplée à une forte augmentation des emplois, la suppression du trafic de marchandises (et surtout de conteneurs) dans le port de Sousse et sa reconversion vers les fonctions de plaisance et de croisière, l'augmentation de la demande de zones résidentielles et de services dans l'agglomération actuelle, l'accroissement du trafic sur l'autoroute existante et le déplacement des activités industrielles vers cet axe, par lequel arriveront les conteneurs, l'aménagement de nouveaux axes vers l'arrière-pays... etc.

Aussi longtemps que la construction du port n'est pas commencée on peut se contenter de ces études générales et anciennes. Mais dès que la décision sera prise, les marchés adjugés et les premiers travaux commencés, (cela pourrait être le cas fin 2022) il faudrait immédiatement envisager l'élaboration d'un nouveau modèle de développement pour l'ensemble du Grand Sousse.

On voit donc que les mesures préconisées dans la première partie de ce rapport, c'est-à-dire sans prendre en compte le port en eau profonde, devront être prises immédiatement, pour être déjà opérationnelles lors de l'ouverture du port.³¹

3.5 Agir pour une meilleure planification urbaine du Grand Sousse

La métropolisation serait plus efficace si une réelle coordination était organisée entre les autorités publiques (gouvernorat, communes) et les représentants des autres acteurs (ou parties prenantes) économiques et sociaux. Les différents codes (CATU, CCL) proposent des outils pour piloter l'aménagement au niveau de l'agglomération (PAU, SDA), même s'ils sont difficiles à mettre en œuvre dans les conditions actuelles, alors même qu'ils sont théoriquement pertinents.

Ainsi, Il faudrait donc chercher à mettre en place des solutions pragmatiques, anticipant sur les futures réformes du cadre légal et réglementaires (qui sont envisagées au niveau national, mais actuellement suspendues) et sur une simplification des procédures.

Avant de mettre en place des dispositions réglementaires, il se révèle généralement utile de tester les modifications en les appliquant à titre expérimental dans un territoire représentatif. Depuis le SDATN (élaboré entre 1993 et 1995 mais adopté seulement en 2008), la « métropolisation » est recommandée pour les régions urbaines de Tunis, Sousse et Sfax, mais aucune disposition normative et réglementaires n'a été apportée au CATU pour favoriser sa mise en œuvre.

Il est donc temps de rechercher de nouvelles pratiques et le Grand Sousse serait un bon espace pour tenter de les tester dans une situation réelle. Les actions sont au nombre de quatre.

³¹ Il est significatif que l'on prévoie la construction d'un port en eau profonde et sa mise en service en 3 ou 4 ans, alors que dans les conditions et selon les procédures actuelles il faut au moins 5 ans pour mener à bien une révision de PAU.

➤ **Créer une instance consultative régionale pour mettre en œuvre les « procédés de la démocratie participative » en matière de développement socio-économique et d'aménagement du territoire**

Au niveau institutionnel, il sera nécessaire d'organiser un « espace » pour que les parties prenantes puissent discuter des problèmes de développement et d'aménagement du territoire de leur région urbaine, « selon les procédés de la démocratie participative ». Ces procédés impliquent qu'il existe une instance, au sein de laquelle les autorités locales et les acteurs publics et privés puissent aborder les problèmes et définir des objectifs librement et largement.

Pour permettre cette liberté et cette ouverture, il est absolument nécessaire que cette instance ait un caractère consultatif et non décisionnaire, de manière que les suggestions qui y seront présentées soient discutées et évaluées en fonction de leur opportunité et de leur efficacité et non de leur compatibilité avec des lois et des règlements, ni surtout considérées comme des décisions. Cette instance aurait au niveau régional un rôle semblable à un « Conseil Economique et Social ». Elle aurait pour fonction de donner un avis sur les principaux projets de développement socio-économique et d'aménagement du territoire du Grand Sousse (ou éventuellement du gouvernorat), et pourrait répondre à des questions et réaliser le cas échéant des études sur des thèmes demandés par les différentes parties prenantes, ou même de « s'autosaisir » pour donner un avis sur des problématiques régionales importantes.

Les membres de cette instance seraient désignés par les principales parties prenantes, (représentants des autorités, des milieux économiques, de milieux universitaires, des syndicats, de la société civile et membres ad personam), selon une répartition fixée.

Ce conseil consultatif devra être considéré comme un élément indispensable à l'élaboration participative et démocratique d'un scénario de développement.

Toutefois « *la mise en place d'une collectivité régionale s'inscrit dans la durée et ne peut être constituée et opérationnelle « du jour au lendemain »*³².

➤ **Construire un scénario de développement à moyen et long terme**

C'était l'ambition de la présente étude dans le cadre du PDUI. Elle n'a malheureusement pas pu être réalisée au-delà du diagnostic, à cause de difficultés de communication et de réunion d'assemblées publiques, d'une part, et de l'incertitude qui s'est installée dans les fonctions ministérielles à partir de l'été 2021. Ce scénario devait proposer les grands principes d'organisation spatiale du territoire du Grand Sousse.

Ce scénario, et la démarche prévue de communication intensive sur les options possibles et les propositions reste tout à fait souhaitable. Il serait d'une utilité précieuse pour coordonner l'actualisation des PAU, indispensable 10 ans après leur approbation.

Sur la base du diagnostic détaillé qui a été fait dans le premier rapport de cette étude³³, cette activité pourrait être faite assez rapidement, aussitôt que des conditions de travail normales seront rétablies, ce qui est imprévisible.

³² DGAT : « Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie » IDEA CONSULT/INGEROP. 2012, page 106.

³³ PDUI, Etude Prospective du Grand Sousse_Etat des Lieux.

➤ **Engager l'actualisation simultanée de tous les PAU en faisant un diagnostic ensemble**

Selon la loi, la plupart des PAU sont trop anciens et devront être actualisés dans les prochaines années.

Cette actualisation se ferait, dans le respect des préconisations du CATU de façon individuelle pour chaque commune, et de manière assez centralisée. Dans le processus ordinaire, les règles suivantes sont précisées :

- La révision des Pau est prise en charge par les communes (art 16) ;
- A la fin de la phase d'étude le projet est mis à l'enquête publique et présenté au conseil communal, puis transmis avec les oppositions recueillies pendant l'enquête publique, aux services régionaux et au ministère chargé de l'aménagement du territoire (art 17) ;
- Enfin les plans d'aménagement urbain sont approuvés par décret sur proposition du ministre chargé de l'urbanisme (art 19).

Cette procédure laisse peu de place à une coordination entre des communes voisines. Elle pourrait être corrigée par l'application de l'article 114 du Code des collectivités locales (loi 2018-29) qui dit que « *Les communes voisines peuvent, après accord de leurs conseils élus, préparer un plan commun d'aménagement urbain couvrant l'intégralité de leurs territoires et approuvé par lesdits conseils* ». Cet article pourrait être utilisé pour établir ensemble les PAU de plusieurs communes, qui pourraient être regroupées par zone géographique en quatre pôles ; le pôle littoral (Sousse, Hammam Sousse, Akouda et Chott Meryem) , le pôle Sud-Est (Ksibet-Thrayet, Messaadine, Kalaa Sghira et Msaken) et une zone Nord (Kalaa Kébira, Sidi Bou Ali, Hergla et Enfidha).

Enfin une solution intermédiaire, mais plus pratique, serait de développer le diagnostic détaillé fait dans le premier rapport de l'étude de prospective du Grand Sousse (rapport d'octobre 2020), de le régionaliser par commune et d'en faire la base commune du diagnostic socioéconomique qui devra être fait dans chaque municipalité lors de la révision de son PAU. Un tel élément de coordination pourrait être fait dans un court délai et mis à disposition de toutes les communes.

Globalement il faudra chercher des solutions pour faire la coordination des révisions de PAU. Dans un contexte difficile, car « *la faible articulation entre la planification spatiale et la planification socio-économique est l'une des caractéristiques principales de la planification du développement en Tunisie* ». ³⁴

➤ **Mettre en place une politique régionale de logement social réellement accessible aux ménages modestes**

Ce problème n'est pas pris en compte actuellement de façon satisfaisante dans le Grand Sousse et il est à craindre qu'il ne devienne encore plus aigu si la métropolisation réussit. Normalement ce processus entraîne une requalification des zones centrales, la gentrification

³⁴ DGAT : « Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie » IDEA CONSULT/INGEROP. 2012, page 99.

des couronnes contiguës aux centres et le déplacement de l'habitat pauvre (et souvent informel) vers les communes périphériques, où il trouve des terrains moins chers et où le contrôle urbanistique est souvent moins rigoureux.

Dans la région urbaine ce phénomène est déjà engagé. Les réalisations de l'AFH et des autres opérateurs de l'habitat social dans les lotissements situés à l'intérieur des villes ont certes produit des ensembles résidentiels de qualité, mais à un coût qui les adresse à la classe moyenne supérieure et qui est inaccessible aux ménages modestes. Si on admet la norme simple qui dit qu'avec un système de crédit au logement la valeur immobilière totale d'un appartement ne devrait pas dépasser 5 revenus annuels, on peut estimer que les ménages modestes devraient trouver des logements pour un prix d'environ 70 000 à 90 000 dinars. Or des produits formels dans le Grand Sousse sont rares (ou inexistants) à ce niveau et une partie de la demande sociale ne peut être satisfaite que par la construction informelle.

Pour atténuer ce phénomène il faudra mettre en place des actions publiques destinées à favoriser la production de logements à un prix abordable, et d'en mettre une partie à disposition sur le marché locatif.

Cela implique d'introduire dans toutes les révisions de PAU, des zones qui permettent réglementairement la construction de logements modestes (dans la terminologie actuelle des PAU ce sont les zones d'habitat groupé de haute densité (UAa4), et les zones d'habitat collectif de haute densité (UAc2). A l'avenir il faudrait aussi imaginer la possibilité d'introduire dans le CATU des zones d'équipement progressif.

La deuxième mesure sera de choisir et de réserver à cet effet des terrains publics situés près des axes de transport et de les mettre à disposition des opérateurs de l'habitat social (SNIT et SPROLS) pour des réalisations à bas prix (comme celles que la SNIT a construit à Bou Fichta et la SPROLS à Enfidha). Une telle politique devrait, au niveau du Grand Sousse, compléter la politique de l'habitat conduite par l'Etat et l'adapter à la situation locale.

Enfin, pour les îlots d'habitat insalubre résiduels qui constituent des obstacles à l'aménagement qualitatif des villes, une action de résorption devrait être engagée. Elle consisterait à reloger les ménages occupant ces terrains sur de lots équipés, à des conditions préférentielles et en leur accordant des titres fonciers, et de récupérer les terrains. Des politiques semblables ont été mise en œuvre avec succès au Maroc pour résorber les bidonvilles, mais leur coût relativement élevé n'est justifié que si la valeur des terrains récupérés est, elle aussi, importante.

Le diagnostic et les pronostics sur l'évolution future à court et moyen terme du Grand Sousse montrent, d'une part, la nécessité d'un pilotage commun de la métropolisation sur le plan urbanistique, et, d'autre part, la quasi-impossibilité de le faire efficacement avec les instruments actuels d'urbanisme encadrés par le CATU (en attendant la nouvelle version). Ce code, dont certaines dispositions sont excellentes et toujours valables (notamment les SDA et les PAU) est actuellement pénalisé par des procédures minutieuses et extrêmement longues, complètement inadaptées à la mutation rapide que l'on observe dans le Grand Sousse, et qui risque d'être encore fortement accélérée si le grand port d'Enfidha est construit et si l'aéroport trouve son trafic le trafic auquel il était destiné.

Il va donc falloir chercher des modalités différentes pour coordonner les actions des autorités publiques et promouvoir le développement économique.

4. Assurer l'accès à l'eau

Le renforcement de la compétitivité du Grand Sousse, aussi bien au niveau national, qu'international passe certes par le développement économique et social, mais également par la prise en compte de défis majeurs comme la question de la vulnérabilité des ressources en eau, en termes de potentiel, de qualité et de répartition.

4.1 Prendre en compte les défis majeurs de l'accès à l'eau

L'eau représente l'un des piliers du développement durable dans la région du Grand Sousse, compte tenu de ses caractéristiques bioclimatiques et environnementales, mais aussi des besoins des différents secteurs d'activité. Face aux défis actuels du changement climatique et de la raréfaction des ressources, la question de l'accès à l'eau devient cruciale pour le futur de la région.

Les principaux enjeux liés à l'eau dans la région du Grand Sousse peuvent être synthétisés en trois genres :

- Des enjeux liés à l'approvisionnement en eau, en termes de balance entre offre et demande. Que faire pour répondre à une demande exponentielle, pour satisfaire les besoins d'environ 90 000 à 145 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 ? Avec de nouveaux projets émergents dont les besoins augmentent en parallèle avec les effectifs de la population ? ;
- Des enjeux liés à la qualité de l'eau, aussi bien pour l'usage domestique, agricole, touristique, industriel...;
- Des enjeux liés à l'équité de la disponibilité et de la distribution de l'eau, dans le temps et dans l'espace (entre les délégations et municipalités du Grand Sousse, entre les quartiers, entre les secteurs, ...);
- Les enjeux de la gouvernance de l'eau et sa gestion intégrée dans un contexte de changement climatique, susceptible d'impacter un bilan hydrique de plus en plus déficitaire avec des phénomènes extrêmes affectant à la fois la production et la demande en eau.

4.2 Assurer une bonne gouvernance pour garantir l'approvisionnement en eau

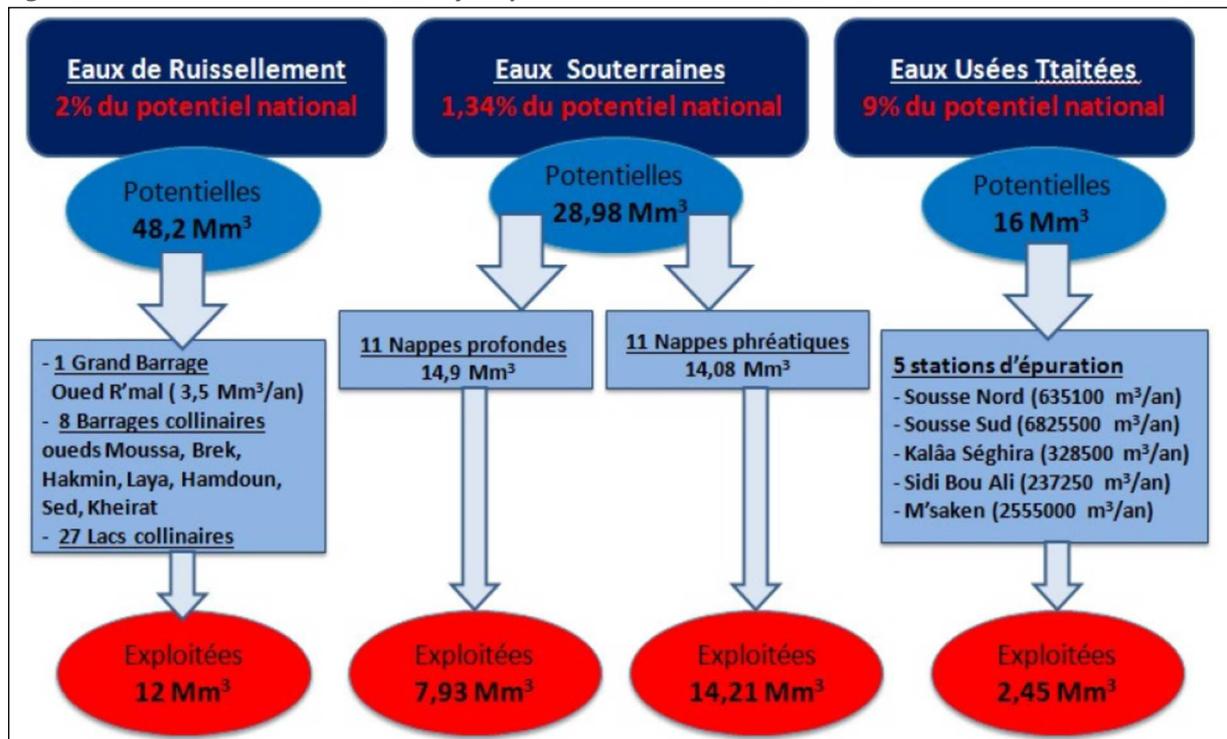
Compte tenu des caractéristiques climatiques et hydrogéologiques, dans un milieu déjà aride et menacé d'une sécheresse plus prononcée, la région du Grand Sousse est fortement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en eau. Les ressources locales étant largement inférieures par rapport aux besoins, le recours à un appoint de ressources en eau provenant de l'extérieur de la région représente une nécessité absolue.

Dans l'état actuel, la région de Sousse couvre ses besoins en eau potable à travers :

- Les eaux souterraines locales (nappes phréatiques et nappes profondes). A l'échelle de l'ensemble du Sahel, la production totale d'eau potable, si faible soit-elle se fait à raison de 62,3 % en eaux de surface et 37,7 % à partir des eaux souterraines locales ;
- Des eaux pluviales, récupérées essentiellement à travers les barrages et lacs collinaires ;

- Des eaux non conventionnelles, provenant du traitement des eaux usées et des eaux dessalées ;
- Les eaux provenant de l'extérieur, essentiellement du Kairouanais (nappe de Kairouan et de Sbeitla, forages d'Enfidha et des régies autonomes) et du nord (Tranche Sahel, desservie à travers le canal de la Medjerda).

Figure 4 : Inventaire des ressources hydriques locales dans le Gouvernorat de Sousse



Source : Sahtout 2015

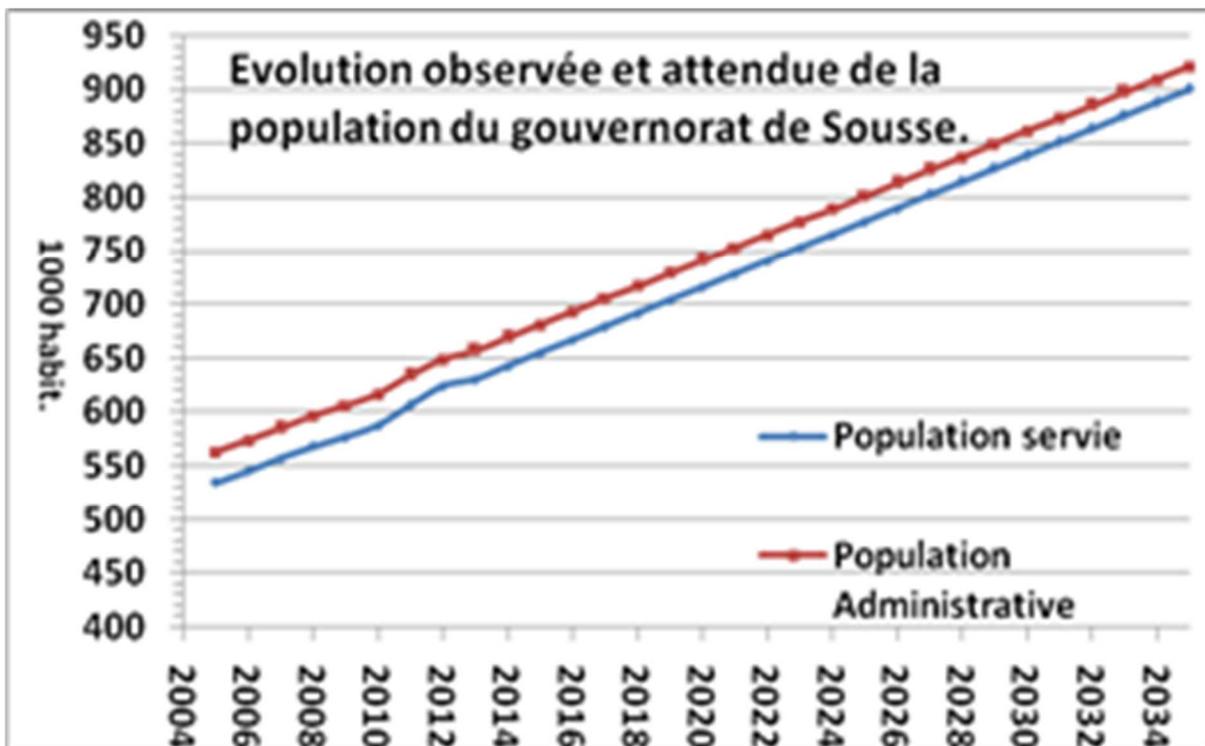
Or, ces ressources conjuguées peinent à satisfaire les besoins de la population locale et des diverses activités, en concurrence pour l'eau (agriculture, tourisme, usage domestique, ...). La région du Grand Sousse, à l'instar de l'ensemble du Sahel, se trouve tributaire des apports extérieurs pour les besoins vitaux en eau potable. Le taux de consommation d'eau potable à partir des ressources propres, c'est-à-dire provenant des systèmes d'approvisionnement de petite taille sans aucun rapport avec celui d'adduction des eaux du nord n'a été que de 0,4 million m³/an en 2012, soit 1,4%³⁵ du total consommé via le réseau SONEDE.

Les besoins en eau dans la région du Grand Sousse connaîtront également une augmentation en raison de l'accroissement démographique soutenu. En effet, sur la base d'un accroissement démographique moyen de 3% par an,³⁶ la population du gouvernorat de Sousse frôlera les 860 000 habitants vers 2030 et dépassera les 900 000 habitants à l'horizon de 2035 (contre environ 750 000 habitants actuellement). Toutefois, un effectif d'environ 20 000 habitants risque d'être privé de branchement au réseau d'eau potable, pour lequel il faudrait trouver des solutions en vue d'une équité de l'accès à l'eau dans la région.

³⁵ SONEDE, Etude stratégique 2013

³⁶ Rapport statistiques, SONEDE, 2013-2035; Equipe d'Etude de la JICA

Figure 5 : Evolution de la population du gouvernorat de Sousse de 2004 à 2034³⁷



Source: 2005-2012; Rapport des statistiques, SONEDE, 2013-2035, Equipe d'Etude de la JICA

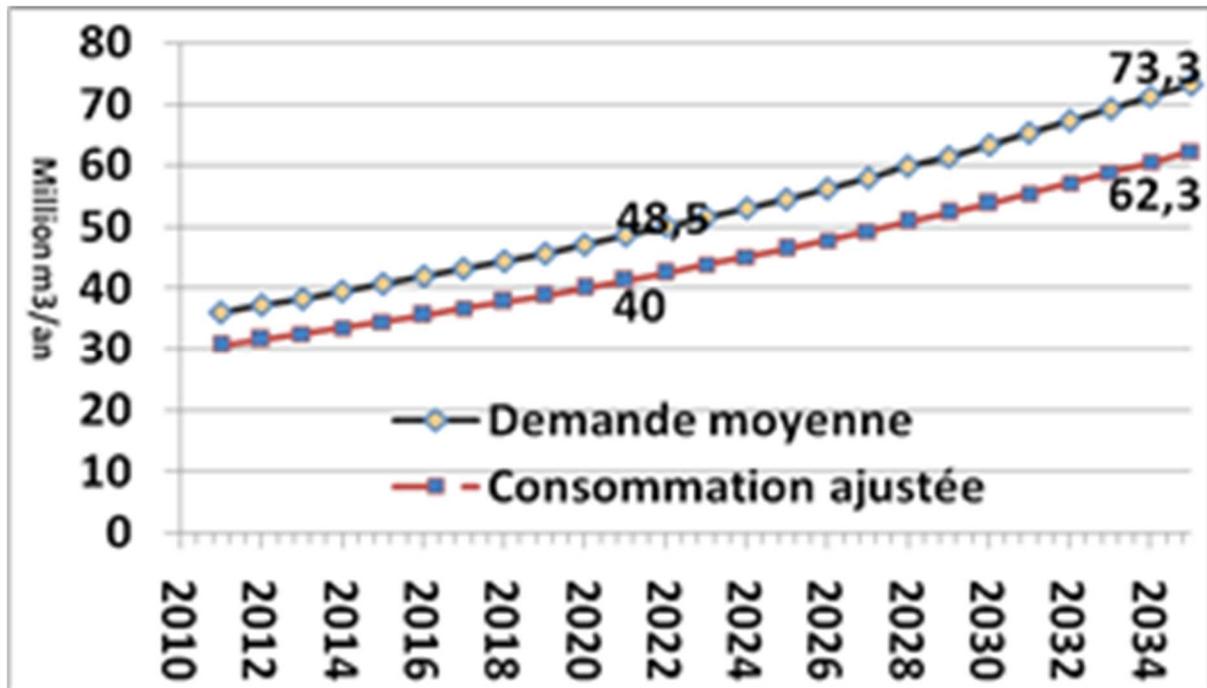
Outre cette croissance « logique » des besoins en eau engendrée par l'accroissement démographique, il faudra également prévoir des besoins supplémentaires que devrait générer la mise en œuvre des grands projets planifiés comme le port en eau profonde d'Enfidha et la zone logistique y attenante. Il faudra ainsi trouver des ressources afin de répondre aux besoins futurs.

D'autre part, il existe un gouffre entre la demande en eau et les volumes consommés, de l'ordre d'environ 10 Millions m³/an (figure 2). Des efforts supplémentaires seront donc à déployer pour combler ce déséquilibre entre l'offre et la demande.

Compte tenu de ces différents impératifs qui impactent la future demande en eau, auxquels s'ajoutent les enjeux climatiques, il ne suffit plus de considérer la demande moyenne en eau, qui ne reflète pas les pics de demande dans des circonstances extrêmes, afin de déterminer les besoins en eau. La demande maximale journalière devient donc une donnée essentielle pour la bonne gestion de l'offre et de la demande en eau. Cette demande, actuellement évaluée à 167 000m³/jour, passerait à plus de 220 000m³/jour à partir de 2030.

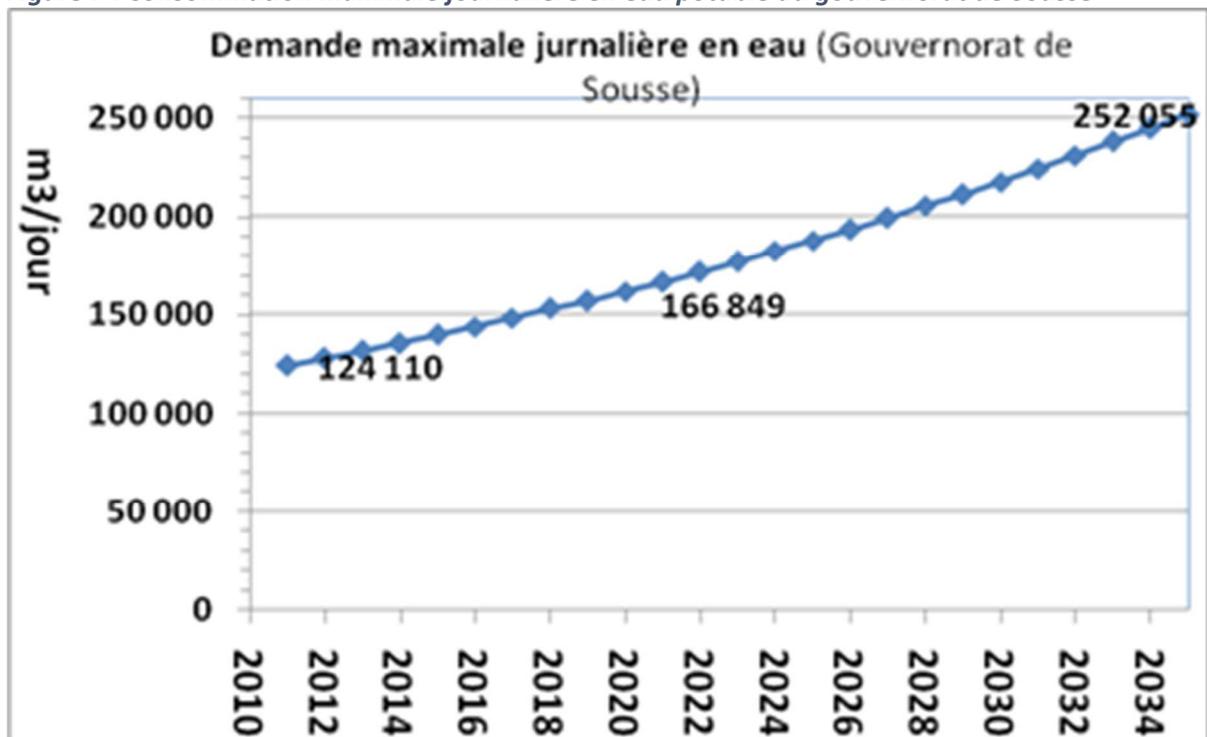
³⁷ Les estimations ont été réalisées par la SONEDE et concernent l'ensemble du gouvernorat de Sousse.

Figure 6 : Demande moyenne et consommation ajustée de l'eau potable dans le gouvernorat de Sousse



Source: 2005-2012; Rapport des statistiques, SONEDE, 2013-2035, Equipe d'Etude de la JICA

Figure 7 : Consommation maximale journalière en eau potable du gouvernorat de Sousse



Source: 2005-2012; Rapport des statistiques, SONEDE, 2013-2035, Equipe d'Etude de la JICA

Ainsi pour accompagner le phénomène de métropolisation du territoire du Grand Sousse et répondre aux besoins futurs en eau potable, il est de l'intérêt des décideurs de mettre en œuvre des solutions innovantes.

Pour faire face à la croissance continue de la population, dont le niveau de vie tend à s'améliorer, engendrant une consommation en eau plus importante. Pour faire face aux besoins croissants induits par le développement d'activités économiques de plus en plus consommatrices d'eau. Pour compenser le déficit attendu en eau, induit par les aléas des changements climatiques, avec des incidences sur le bilan de l'eau dans la région du Grand Sousse. Les solutions envisageables pour remédier au déséquilibre entre l'offre et la demande sont de plusieurs niveaux.

Tout d'abord il s'agit de renforcer l'approvisionnement en eau en améliorant l'infrastructure afin d'augmenter les volumes d'eau arrivant de l'extérieur.

- Ceci passe par l'extension et/ou le redimensionnement des conduites de desserte en eau provenant du canal de Mejarda, le renforcement des stations de pompage des eaux du Nord, l'augmentation de la capacité actuelle des stations d'épuration des eaux usées, le développement du dessalement de l'eau de mer par l'aménagement de stations. Il est dans ce sens important que les décideurs et acteurs locaux puissent appuyer et contribuer à la mise en œuvre des projets et actions prévus dans le plan stratégique de la SONEDE.
- Face aux besoins futurs, il s'agit également de diversifier les sources par la recherche de nouvelles alternatives d'approvisionnement en eau : création de nouveaux barrages ou lacs collinaires, prospection de nouvelles sources souterraines, multiplication des moyens de production d'eaux non conventionnelles...
- Dans le même sens, il est opportun également de mettre en place des solutions pour réduire l'écart entre le potentiel des quantités d'eau exploitables et les quantités réellement exploitées. Ainsi, en termes d'eaux provenant de la nappe profonde, le potentiel de la région du Grand Sousse est estimé à 14,9 millions de m³, alors que seulement 7,93 Mm³ sont réellement exploités. Pour les eaux de ruissellement, le différentiel est plus flagrant. Pour 48,2 Mm³ de potentiel, seules 12 Mm³ sont réellement exploitées. Quant aux eaux usées traitées, moins du 1/5 du potentiel actuel est utilisé dans l'agriculture³⁸.

Au-delà de développer l'offre d'eau, une bonne gouvernance dans le domaine passe également par une politique axée sur la réduction de la consommation et donc de la demande. Ainsi, les responsables locaux doivent également ouvrir afin de développer d'avantage les techniques et mécanismes de réduction de la consommation d'eau et surtout se doter des outils afin de réduire le gaspillage.

- Il faudrait ainsi limiter le gaspillage lors du transport de l'eau en augmentant l'efficacité d'un réseau, déjà vieux de 40 ans, à travers une large opération de réhabilitation et de rénovation. Ce travail est en train de se faire à une cadence d'environ 1% par an, ce qui est fort peu. Selon l'évaluation de la SONEDE, la récupération des pertes réelles pourrait permettre d'économiser environ 86 millions de m³, ce qui lui permettrait de s'approcher du niveau de rendement optimum calculé à 88,9% (sur réseaux de distribution). Ce

³⁸ La SONEDE en collaboration avec l'ONAS mène actuellement des études afin de pouvoir améliorer le traitement des eaux usées et pourvoir favoriser une meilleure exploitation dans l'agriculture.

volume correspond à environ 20% du volume d'eau consommé. Dans son étude stratégique de 2013, la SONEDE évalue le taux de performance de son réseau (2010-2030) à 0,85. L'aménagement de bassins de stockage de l'eau à proximité des zones de forte consommation peut réduire les pertes par des transferts sur de longues distances.

- Il est important pour la SONEDE de réduire le gaspillage et notamment les pertes en eau qui engendrent un manque à gagner financier. Par exemple, en 2017, le volume d'eau consommé, mais non facturé (bouches d'incendie, dégrèvements, rinçage des conduites, vidange des conduites...) a enregistré une augmentation de 42% par rapport à l'année précédente. Ce volume représente 1,2% du total consommé dans la région du Grand Sousse. D'autre part, l'Indice structurel de fuites sur distribution par région (ILId), estimé à 2,4 en 2017 (pour une moyenne nationale de 5,2) reste perfectible pour réduire les fuites (il est inférieur à 2 pour plusieurs autres régions comme Nabeul, Béja, Siliana, ...). Quant au rendement sur distribution, il a été de 81,4% en 2017. Une bonne partie des pertes en eau reste évitable par l'entretien et l'amélioration de la performance et du rendement du réseau de distribution. La SONEDE estime à 3,5 Mm³ le volume annuel d'eau perdu et récupérable pour le Grand Sousse.³⁹
- Il est urgent de mettre en place des outils et des mécanismes incitatifs afin de remettre en service des systèmes traditionnels de collecte d'eau et d'irrigation, comme les Meskat, bien connus dans la région du Sahel et les collecteurs d'eau domestiques (majels).
- De même, il faudrait plus sensibiliser les citoyens et les décideurs aux problématiques de l'eau et impulser des changements de comportements afin de rationaliser la consommation. Le processus initié par la SONEDE en 2017 devrait être renforcé (avec des budgets annuels pour la communication) et appuyé par les autorités locales et d'autres acteurs du territoire.

Enfin, la gestion des ressources en eau pour le territoire du Grand Sousse passe également par de nouvelles orientations sur le plan stratégique

- Sur le plan agricole, il s'agit de réorienter la stratégie de l'eau vers la reconversion, même progressive, des cultures fortement consommatrices d'eau mais à faible valeur ajoutée, notamment celles destinées à l'exportation, vers des cultures vivrières et/ou à faible demande en eau. Il serait également judicieux d'inciter les cultivateurs à réduire, voire abandonner les cultures d'arrière-saison fortement consommatrices en eau (pommes de terre, tomates, piments), quitte à instaurer une prime pour compenser le manque à gagner, selon une règle équitable.
- Dans un volet plus large, il s'agit de réévaluer les besoins en eau de la région dans une vision stratégique et prospective. En effet, les besoins en eau de la région de Sousse doivent être revus pour englober la population et les activités constantes, mais également les activités temporaires/intermittentes, liées essentiellement au tourisme, avec l'afflux de la clientèle nationale et internationale. Les besoins des activités projetées, ainsi que du surplus de population attendu d'ici 2030 sont aussi à comptabiliser dans les besoins futurs en eau.
- Le volet stratégique doit surtout conduire à la mise en place d'un système d'alerte précoce et d'une plateforme régionale de gestion intégrée de l'eau entre les différents intervenants, pour l'alimentation, l'actualisation et l'enrichissement d'une base de données, les systèmes d'informations et les systèmes de surveillance la révision des choix

³⁹ Rapport statistiques, SONEDE, 2013-2035; Equipe d'Etude de la JICA

d'affectation de l'eau (surtout pour l'agriculture). Cela permettra de mettre au point des modalités plus performantes pour gérer la compétition entre les différents usagers de l'eau potable, notamment pendant les périodes de pénurie (irrigation pour l'agriculture, tourisme, usage domestique, industriel...).

La prise en compte de la variable climat et des risques induits de la tendance actuelle des changements climatiques (plus de chaleur et moins d'eau de précipitations). A cet effet, il est judicieux de mettre en place une gestion saisonnière et proactive des stocks et des allocations d'eau, spécifique à la saison critique, chaude et sèche, dont la longueur varie d'une année à l'autre. Les expériences de l'été 2013 (paroxysme prolongé de chaleur, avec coupures d'électricité et par conséquent de pompage des eaux du nord vers le Sahel) ainsi que des années 2016 et 2017, dans un contexte de pénurie d'eau, ont permis d'engager un changement dans la façon de gérer les stocks et l'allocation de l'eau. Dans l'avenir, pour tenir compte du facteur climat dans la gestion immédiate et proactive des stocks et des dotations en eau, il est préconisé :

- D'identifier des cycles ou des tendances climatiques, pertinents à l'échelle nationale et régionale ;
- De développer des capacités pour mieux prévoir les précipitations saisonnières et de les exploiter pour l'enrichissement d'un système régional d'alerte précoce aux phénomènes extrêmes ;
- D'installer un système de gestion des stocks et des dotations sur une base saisonnière (y compris des eaux de crues) en tenant compte des prévisions climatiques, à combiner également avec le SAP régional ;
- D'appliquer des quotas en fonction des cycles et des tendances climatiques, moyennant des restrictions à faire admettre par les usagers. La systématisation de ces règles sera définie avec la CRDA et en concertation sur le terrain avec les GDAS. Cela se fera dans une perspective de passer d'une gestion « conjoncturelle » à une gestion « préventive »

Enfin, une meilleure gouvernance devrait conduire à mettre en place d'un système de veille pour réduire la surexploitation des ressources en eau souterraines, en vue de sauvegarder le droit des générations futures à des ressources hydriques durables par :

- L'adoption de systèmes innovants en matière de contrôle, de mobilisation et réallocation des eaux souterraines (multiplication des piézomètres par exemple). En l'occurrence, dans le cadre du développement du Système d'Information National sur l'Eau (SINEAU), il est possible de développer un sous-système régional spécifique pour la région du Grand Sousse et l'emploi des nouvelles technologies et systèmes d'information comme outils d'aide à la décision dans le domaine de l'eau, (télémessures/téledétection).
- Le renforcement du contrôle des forages illicites et le suivi de l'exploitation pour lutter contre l'exploitation illicite des ressources en eau par une application rigoureuse de la réglementation en vigueur et la généralisation des compteurs d'eau publics et privés (contrôle des débits d'exploitation). Cela permettra de renforcer le contrôle de l'exploitation des nappes phréatiques surexploitées et menaçant d'intrusion marine
- La sensibilisation des utilisateurs de l'importance des enjeux de l'eau dans la région du Grand Sousse et de leur responsabilité dans la préservation de cette ressource rare.

Ces différentes actions et alternatives pour contrecarrer les multiples défaillances de l’approvisionnement en eau dans le Grand Sousse ne peuvent réussir que dans le cadre d’une bonne gouvernance de l’eau, susceptible de trouver les bonnes solutions, en termes d’approvisionnement et de qualité de l’eau.

4.3 Garantir des eaux de bonne qualité

La qualité des eaux représente aussi un enjeu majeur dans la région du Grand Sousse. En effet, les eaux disponibles ne sont pas toujours de qualité satisfaisante et peuvent constituer un problème pour la sécurité de la population, son bien-être, mais aussi pour plusieurs activités dépendantes de la qualité de l’eau (tourisme, restauration, santé, ...).

Afin de pouvoir proposer une eau de qualité et qui respecte les normes internationales d’hygiène, la région du Grand Sousse est appelée à trouver les alternatives adéquates pour améliorer la qualité de l’eau pour les différents usages, aussi bien pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. Actuellement, les analyses physico chimiques des eaux fournies par la SONEDE montrent un taux de non-conformité de 34% (contre une valeur de 13% en 2017 et une moyenne nationale de 6%). Quant aux analyses bactériologiques effectuées sur les eaux de boisson distribuées par le Génie Rural (eaux destinées essentiellement au milieu rural), elles affichent un taux de non-conformité de 24%⁴⁰.

Les eaux de surface comprennent celles des barrages et des lacs collinaires, mais aussi des eaux utilisées devant subir un traitement. Pour les eaux de surface, provenant des barrages et des lacs, elles sont exposées aux risques de pollution par les activités anthropiques (rejets d’eaux usées non traitées, d’origine industrielle, domestique, touristique ou autres ...).

Les eaux de surface comprennent également les eaux usées traitées, censées être prêtes pour la réutilisation. Toutefois, les eaux utilisées collectées par l’ONAS posent de grands défis, à court, moyen et long terme, puisqu’elles posent des risques sérieux sur le milieu marin, le milieu agricole, Actuellement, l’ONAS, dans un rapport produit en 2014, reconnaît que «la qualité des eaux rejetées est moyenne à mauvaise» dans certains gouvernorats, dont celui de Sousse. Ces eaux de surface polluées ou impropres à l’utilisation posent également des risques pour les nappes profondes.

L’inadaptation de ces eaux à la réutilisation et à l’usage sécurisé pour certains domaines (agriculture, tourisme, irrigation des terrains de golf, ...) représente un manque à gagner, voire une perte économique et même écologique. L’instauration d’un protocole sanitaire de traitement adéquat de cette catégorie d’eau «non conventionnelle » afin de la récupérer pour les différents usages, représente donc une urgence pour la valoriser, mais aussi pour en éviter les effets néfastes.

Enfin pour les eaux profondes disponibles dans la région du Grand Sousse, leur qualité est très variable d’une nappe à l’autre. Dans la plupart des nappes la qualité chimique des eaux est jugée médiocre. On estime qu’environ 44.3% des ressources mobilisables, soit 6.45 Mm³, sont logées dans des nappes ayant une salinité qui dépasse 4 g/l. Cette salinité est d’autant plus importante qu’on s’approche du littoral et que les nappes soient surexploitées, favorisant ainsi la contamination par des intrusions salines. La surexploitation des nappes phréatiques et profondes dans la région du Grand Sousse est une cause directe de l’intrusion marine. En effet,

⁴⁰ Rapport National de l’Eau 2018

Le taux d'exploitation global est de 108%. Ce taux atteint même 124% à Kondar-Sidi Bou Ali et même 177% à Msaken⁴¹. Cette surexploitation s'est traduite par une augmentation rapide des forages et le nombre de puits délaissés, indicateur du rabattement local de certaines nappes. Des pratiques anarchiques de forage sont de plus en plus observées chez les agriculteurs. Ces risques d'intrusion marine/saline sont susceptibles de s'aggraver davantage dans un contexte de changement climatique et d'élévation accélérée du niveau de la mer.

Si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps afin de réduire la surexploitation des nappes phréatiques (qui dépasse 200% pour certaines d'entre elles) et d'éviter les incidences attendues de l'élévation accélérée du niveau de la mer, la région de Sousse risque prochainement d'être amputée d'une part consistante de son potentiel d'eaux profondes.

4.4 Favoriser l'équité dans la disponibilité et la distribution de l'eau avec une gestion intégrée

La pérennité et l'équité de la disponibilité et de la distribution de l'eau pose de gros problèmes de gouvernance et de gestion dans le Grand Sousse, largement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en eau. Pour remédier à cette dépendance, il faudrait mettre en place une stratégie adéquate avec un plan d'action, sous peine de voir cette dépendance s'amplifier avec l'évolution démographique et la hausse des besoins, avec un risque de compromettre le développement économique et social de la région.

Sur un autre plan, se pose la question de la compétition spatiale et sectorielle de la distribution des eaux. En effet, l'eau est sollicitée pour les activités dominantes en milieu rural (essentiellement l'agriculture) et en milieu urbain (usage touristique, domestique, industriel, ...). En l'occurrence, le pic de demande en eau pour le tourisme et pour l'agriculture, coïncidant avec la saison estivale, chaude et sèche, nécessite des choix stratégiques et équitables, en veillant, si possible, à ne pas sacrifier un secteur pour un autre.

Avec la fréquence accrue des coupures d'eau dans la plupart des villes tunisiennes, auxquelles n'échappent pas les communes du Grand Sousse, les autorités compétentes sont appelées à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter que certains quartiers ou villages soient lésés par rapport à d'autres, ce qui risque de créer des tensions sociales ou régionales. L'exemple de l'été 2013, surtout en juillet, avec « la révolte de l'eau » dans les villes du Sahel est très significatif à cet effet⁴².

Par ailleurs, il y a l'enjeu de la pérennité de l'approvisionnement en eau. Cet approvisionnement doit satisfaire une demande non constante dans le temps, mais qui accuse une variation saisonnière importante. Par exemple, des alternatives de stockage de l'eau en saison d'abondance et de faiblesse de la demande seraient fort utiles pour pérenniser l'approvisionnement en volumes satisfaisants en saison de pointe de la consommation (été).

Pour récapituler, la gouvernance du secteur de l'eau dans la région du Grand Sousse est appelée à faire face à un ensemble de contraintes. Il s'agit en particulier de :

- Contraintes liées à la ressource en eau elle-même, se manifestant essentiellement par :
 - La quasi-saturation de la mobilisation des ressources conventionnelles mobilisables. Même les zones en amont du système d'adduction des eaux du nord connaîtront des

⁴¹ Etude Prospective du Grand Sousse_Etat des Lieux, p48.

⁴² Ben Boubaker H., 2015.

- difficultés à partir de 2031 du fait de l'augmentation de la demande, d'où la nécessité de prospector des sources complémentaires ;
- Le risque de diminution du potentiel mobilisé d'eau de surface par l'envasement des barrages ;
 - La surexploitation des nappes d'eau souterraines (plus de 120% en moyenne) ;
 - La grande variabilité pluviométrique et la faible capacité des infrastructures hydrauliques existantes de régulation interannuelle et de maîtrise des événements exceptionnels (sécheresses et inondations) ;
 - Les déséquilibres structurels importants en eau à l'échelle régionale entre l'offre et la demande en eau ;
 - La forte consommation du secteur d'irrigation et l'insuffisance des mesures d'économie d'eau appliquées ;
 - La valorisation insuffisante du potentiel des eaux vertes dans l'état actuel des choix agricoles et cultureaux.
- Contraintes d'ordre environnemental, qui se manifestent essentiellement par :
 - Le taux de salinité élevé de l'eau: les eaux exploitables ne sont pas potables quand elles présentent une salinité supérieure à 1,5 g/l et peu appropriées pour l'irrigation quand la salinité est supérieure à 2g/l.⁴³ Ce risque de salinité pourrait augmenter avec les menaces de dégradation de la qualité des eaux des nappes souterraines, engendrées par leur surexploitation et l'intrusion marine.
 - Les risques de pollution hydrique engendrés essentiellement par les eaux usées non traitées lâchées dans les cours d'eau et les dépressions, ainsi que les eaux de drainage / irrigation chargées de fertilisants ;
 - L'absence d'une stratégie et de programmes d'assainissement en milieu rural.
 - Contraintes d'ordre économique et social. Elles se manifestent essentiellement par:
 - Les coûts élevés d'investissement, d'exploitation et maintenance des ouvrages hydrauliques et des stations de production des eaux non conventionnelles ;
 - La faible implication du secteur privé dans l'effort d'investissement hydraulique ;
 - La faible efficacité des politiques tarifaires adoptées (surtout pour le secteur de l'irrigation) ;
 - La performance hydraulique et économique insuffisante des grands périmètres publics irrigués (gestion peu efficace, gaspillages et valorisation insuffisante de l'eau);
 - L'accroissement de la concurrence entre les différents secteurs socio-économiques et environnementaux (notamment entre l'eau potable et l'irrigation, dégradation des écosystèmes humides etc...);
 - L'absence d'une stratégie de communication sociale et institutionnelle autour de l'eau à tous les niveaux;
 - La question d'équité entre les régions et entre le milieu rural et le milieu urbain qui est pleinement posée, surtout après les bouleversements sociopolitiques survenus depuis 2011.
 - Contraintes institutionnelles et juridiques, dont on peut citer, essentiellement :
 - La dispersion de la gestion des ressources en eau entre plusieurs institutions, à l'échelle centrale (Tunis), régionale et locale (DGRE, SONEDE, CRDA, ...) ;
 - La prédominance d'une approche technicienne le plus souvent centralisée de la gestion des ressources en eau ;

⁴³ SONEDE, Stratégie de l'eau 2050

- Le manque d'efficience de la gestion participative de l'eau potable rurale, surtout pour l'irrigation. C'est dû essentiellement au manque d'une vision et d'une stratégie claires dans un cadre approprié de gouvernance de l'eau ;
 - L'inadéquation du cadre juridique actuellement en vigueur régissant le secteur de l'eau en Tunisie, orienté essentiellement vers une gestion classique centralisée de l'offre et de la demande en eau.
- Contraintes d'ordre conjoncturel :
 - Elles se manifestent essentiellement par l'irrégularité de l'offre et de la demande. En l'occurrence, le secteur touristique présente une grande irrégularité interannuelle en termes de demande en eau, liée essentiellement à la conjoncture post-révolution en Tunisie et la chute des activités touristiques. Avec l'amélioration attendue de la conjoncture politique et sanitaire, une reprise des activités touristiques est attendue avec, inévitablement, une augmentation de la demande en eau. Par exemple, d'après le rapport officiel de la SONEDE⁴⁴, le volume d'eau consommé et facturé à l'usage touristique enregistré en 2017 (par rapport à 2016) manifeste une augmentation de 13% à Sousse et de 26% à Hammam Sousse. Plus récemment, la conjoncture de la pandémie Covid-19 (2020-2021) s'est conjuguée pour imposer un nouveau marasme de l'activité touristique, associé à une chute de la demande en eau. Les fluctuations de l'activité touristique et les conséquences attendues sur les besoins en eau vont certainement continuer, sans permettre une anticipation précise de ces besoins. Logiquement, il faudra donc tabler sur des besoins maximums pour ne pas avoir de surprises dès la reprise massive du tourisme dans la région.

Pour remédier aux différentes insuffisances diagnostiquées et afin de mieux faire face aux inhérents à l'eau dans le Grand Sousse, une gestion intégrée des ressources et des besoins, à une échelle métropolitaine est indispensable.

Cette gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) exige en particulier :

- Un renforcement de capacités, à la fois des gestionnaires et des utilisateurs de l'eau, chez les différents intervenants. Ce renforcement de capacités doit avoir pour objectif de :
 - Permettre d'appréhender la situation des ressources en eau en Tunisie en général et dans la région du Grand Sousse en particulier, et de saisir les enjeux majeurs dans la mise en valeur de ces ressources ;
 - Doter les agents du secteur de capacités sur les principes directeurs de la GIRE, ainsi que les outils de gestion et de planification adaptés à la région du Grand Sousse ;
 - Développer les connaissances et les compétences des professionnels sur les aspects économiques, financiers et techniques de la GIRE, mais aussi juridiques relatifs à la variable « Genre », tout en impliquant l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur de l'eau;
 - Comprendre la problématique des changements climatiques, leurs impacts attendus sur les ressources en eau, ainsi que les stratégies d'adaptation abordables dans une approche GIRE ;
 - Renforcer les capacités du personnel du secteur de l'eau sur la conception et la mise en œuvre de projets ayant pour objectif l'économie de l'eau, la création de nouvelles sources ou le renforcement des sources actuelles.

⁴⁴ Rapport statistiques, SONEDE, 2013-2035; Equipe d'Etude de la JICA

- Le développement et la diffusion des systèmes d'irrigation intelligents et économiques.
- Le renforcement des capacités de dessalement de l'eau (en l'occurrence l'eau des nappes profondes, dont la salinité empêche actuellement l'utilisation, à la suite d'un taux de salinité frôlant les 5gl.), avec possibilité d'usage d'énergie renouvelable ;

Le réservoir du Sahel pour stocker l'eau brute devra contenir 15 millions m³ pour répondre aux besoins de la période de pointe en 2030 (ce chiffre a été déterminé par la Mission 2-Source : Eau Sfax) ;

Pour la bonne gouvernance du secteur de l'eau, il convient d'appuyer la stratégie et les actions entamées par les opérateurs du secteur de l'eau, notamment la SONEDE, en termes d'études prospectives et de moyens de réalisation de grands projets prévus dans sa stratégie.

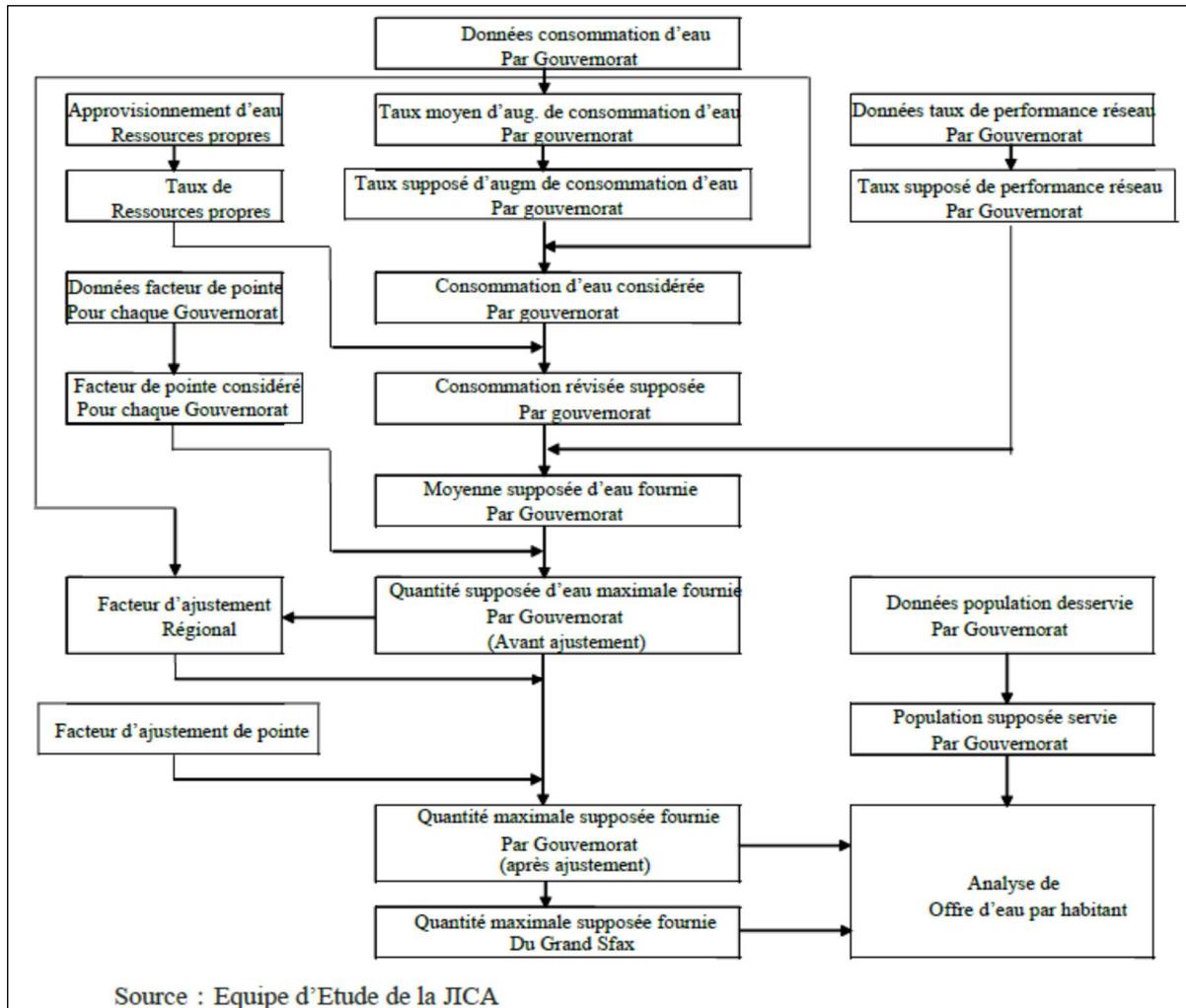
En l'occurrence l'étude de faisabilité du projet d'alimentation en eau potable jusqu'à l'horizon 2030⁴⁵ du Cap-Bon, Sahel, Sfax, Gabès, Médenine et Tataouine (effectuée en 2003 avec des fonds japonais octroyés à la Banque Mondiale, dans le cadre d'un consortium) avait pour objet principal de proposer le plan optimal pour alimenter en eau ces régions (dont celle de Sousse). Dans le cadre de cette étude, afin de répondre à une demande grandissante en eau, spécialement au Sahel durant la période de pointe, il a été prévu de construire un grand réservoir d'une capacité de 8 millions de m³ pour satisfaire 15 jours de période de pointe jusqu'en 2025;

Sur la base de cette étude également, concernant le Sahel et la région du Grand Sousse, il a été proposé de construire « le réservoir du Sahel » pour stocker l'eau brute qui devra contenir 15 millions m³ pour répondre aux besoins de la période de pointe en 2030.

Le plan d'adduction comprend deux réservoirs d'eau : le réservoir de Saida à l'ouest de la ville de Tunis et un autre réservoir au Sahel de Sousse (Kalaa Kebira) prévus avec leurs stations de traitement. Le plan est de transférer les eaux à partir du réservoir de Saida jusqu'à celui de Kalaa Kebira, puis vers la station de traitement au taux de 4 m³/seconde (soit 345 600 m³/jour). Le projet prévoit également la séparation des réseaux de transfert des eaux du Nord traitées et brutes.

⁴⁵ SONEDE, Etude de faisabilité du projet d'alimentation en eau potable jusqu'à l'horizon 2030 du Cap-Bon, Sahel, Sfax, Gabès, Médenine et Tataouine Rapport final Vol.1, 2015

Figure 8 : Diagramme du flux de prévision de la demande en eau de l'étude



Source : SONEDE

Il convient enfin d'appuyer les acquis de la stratégie du ministère de l'Agriculture⁴⁶ et de conjuguer les efforts de l'ensemble des partenaires nationaux et régionaux pour la finalisation de la station de dessalement de l'eau de mer de Sousse, située à Sidi Abdelhamid et pour réfléchir à la réalisation d'une seconde station dans la zone d'Enfidha.

En somme, quel que soit l'avenir et le sort des grands projets projetés dans la région du Grand Sousse et quel que soit le scénario d'évolution de la population et des activités, une stratégie « no regret » pour la gestion proactive des ressources en eau s'avère donc indispensable.

⁴⁶ Elaboration de la vision et de la stratégie du Secteur de l'Eau à l'horizon 2050 pour la Tunisie «Eau 2050» : Rapport d'évaluation, 2016

5. Protéger et Préserver le littoral

5.1 Un potentiel littoral excessivement convoité et particulièrement vulnérable

La région du Grand Sousse doit sa richesse, sa dynamique socio-économique et sa réputation internationale en grande partie à son positionnement géographique et à la qualité de son littoral et de ses plages qui ont permis le développement du secteur touristique et indirectement de celui de l'industrie et des services. Cependant, cet environnement particulièrement vulnérable, se trouve excessivement convoité. En effet, l'écosystème côtier soussien est exposé à un ensemble de défis, d'ordre physique et anthropique, nécessitant à court, moyen et à long terme des modes de gestion préventive et proactive, afin de contrecarrer une dégradation plus poussée dans le contexte actuel et futur du développement de la région du Grand Sousse, en synergie avec les stratégies préconisées sur l'arrière-pays.

Toutefois, trois enjeux fondamentaux risquent de compromettre le développement du littoral et la qualité de vie et des services et dans son espace. Il s'agit en particulier de :

- L'érosion littorale ;
- L'élévation du niveau de la mer et le risque de submersion marine ;
- La pollution des espaces côtiers et marins ;
- L'occupation anarchique des plages et les conflits d'usage.

Il va sans dire que le littoral soussien se développe en complémentarité et en synergie avec son arrière-pays, marqué particulièrement par l'existence des zones humides qui le jouxtent. Elles sont favorables à la réduction des risques d'inondation et jouent un rôle important pour l'alimentation des nappes phréatiques en eaux douces. Ces zones humides sont à conserver et à valoriser puisqu'elles peuvent servir d'espaces récréatifs et de verdure, pouvant offrir des opportunités pour le développement du tourisme écologique. En outre, elles jouent un rôle indéniable dans la conservation de la biodiversité (animale et végétale) et servent d'espace vital pour l'avifaune. Pour leur conservation, il est vivement recommandé de classer ces zones humides comme des AMCP⁴⁷ et pourquoi pas des sites RAMSAR⁴⁸.

5.2 Mettre en place des solutions drastiques pour réduire les risques de l'érosion

Dans la région du Grand Sousse, l'érosion du littoral constatée au cours des dernières décennies, sera aggravée par une élévation attendue et accélérée du niveau de la Méditerranée, ce qui devrait provoquer un recul de la ligne de côte et par conséquent un amaigrissement et un recul des plages, de l'ordre de 0,5 mètre par an en moyenne⁴⁹. Cette érosion littorale est attribuée aux effets du vent, qui constitue un facteur important d'érosion et de transport des sédiments, notamment dans les régions où la végétation est dégradée ou quasi-absente (accumulations dunaires littorales, sebkhas, ...). Le vent est également un facteur stimulant les tempêtes et les surcotes, qui contribuent à éroder les cotes. Compte tenu

⁴⁷ Aire Marine et Côtière Protégée

⁴⁸ Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar par un État partie.

⁴⁹ APAL, Atlas du littoral, 2012

des caractéristiques géomorphologiques du littoral soussien, les conséquences induites de l'érosion littorale menacent de disparition les plages sablonneuses, les constructions en bord de mer, ainsi que les installations touristiques. Evidemment, les constructions anarchiques, ne respectant pas la distance adéquate par rapport au trait de côte, représentent une cause et en même temps une victime de cette érosion côtière.

L'érosion hydrique, par ruissellement, contribue également à la dynamique érosive côtière, notamment lors des épisodes pluvieux intenses, succédant à des épisodes secs, rendant les sols meubles et facilement transportables.

En conséquence, il faudra s'attendre à un recul du trait de côte de l'ordre de 5 mètres d'ici 2030. Un recul plus important est attendu si le port en eaux profondes d'Enfidha vient perturber la dérive littorale (du Nord vers les Sud) et accélérer l'érosion dans les zones aval. En particulier la zone prévue pour l'installation du complexe touristique de Hergla, y compris l'ensemble des plages de Hammam Sousse et de Sousse, sont menacées. Compte tenu des caractéristiques géomorphologiques du littoral soussien, les conséquences induites de cette érosion littorale menacent de disparition les plages sablonneuses, les constructions en bord de mer, ainsi que les installations touristiques.

La mise en place d'un ouvrage de protection (brise-lames et enrochements, au sud du port de commerce) dans le secteur situé entre le port de Sousse et Oued Hallouf n'a fait que déplacer l'érosion plus en aval, dans le sens de la dérive littorale.

Des mesures drastiques pour réduire les conséquences induites de l'érosion côtière devront être envisagées. Il est particulièrement préconisé de :

- Adopter une approche de gestion intégrée et d'une coordination inter-communale impliquant, entre autres, les communes jouxtant les bassins versants des oueds se jetant dans la mer littorale, en vue de remédier simultanément aux risques de pollution et d'érosion.
- Impliquer les acteurs en charge de l'étude et de l'exécution des projets portuaires et touristiques, en particulier l'APAL, le Ministère de l'Équipement (en particulier Direction Générale des Services Aériens et maritimes-DGSAM)
- Identification des installations et protection existants qui peuvent avoir un impact sur l'érosion marine, ainsi que les sites nécessitent une intervention et l'installation de nouveaux ouvrages de protection, à court, moyen ou long terme.
- Prendre les mesures nécessaires, par des techniques lourdes ou légères, pour la fixation des sols et des sables côtiers. L'APAL dispose dans ce domaine d'une longue expérience. Toutefois, il convient d'approfondir davantage les études techniques préalables pour la bonne efficacité des interventions. Par exemple, mise en place d'ouvrage de protection (brise-lames et enrochements, au sud du port de commerce) dans le secteur situé entre le port de Sousse et Oued Hallouf n'a fait que déplacer l'érosion plus en aval, dans le sens de la dérive littorale
- Prendre les mesures nécessaires (contrôle juridique, policier, municipal, ...) afin de sauvegarder les côtes restées jusqu'ici stables et en équilibre écosystémique, tel que le littoral de Selloum jusqu'à Hergla.

5.3 Faire face aux risques de submersion marine pour la pérennité des installations et des activités touristiques et balnéaires

L'anthropisation et l'artificialisation poussée de l'environnement littoral, manifestées essentiellement par le piétinement de l'urbanisation et de l'extension des constructions anarchiques, ne font qu'accélérer l'élévation du niveau de la mer (EANM) et les risques de submersion marine.

A l'échelle de la Méditerranée, entre 1900 et 2000, une élévation moyenne globale de 1,7 mm/an a été constatée.⁵⁰ Cette tendance a continué à s'accélérer: entre 1993 et 2003, le rythme global a été de 3,1 mm/an, ce qui correspond à une élévation de 31 cm sur un siècle. Pour l'avenir, les modèles couplés océans-glaciers-atmosphère fournissent quelques projections d'élévation pour la fin du siècle courant (décennie 2090-2099, par référence à 1980-1999). Pour le scénario B2 (augmentation de la température moyenne globale de 2,4°C), celle-ci serait comprise entre 0,20 et 0,43 m. Dans le cas du scénario A2 (hypothèse pessimiste d'augmentation de la température de + 3,4°C), l'élévation du niveau de la mer serait comprise entre 0,23 et 0,51 m.⁵¹

L'élévation accélérée du niveau de la mer à l'échelle de la Méditerranée, entraînera plusieurs conséquences complexes pour la région du Grand Sousse. En l'occurrence, il y aura une dégradation, un démaigrissement et un rétrécissement des plages, avec un recul continu de la ligne du rivage. D'autre part, dans la région du Grand Sousse, qui représente le prolongement du Golfe de Hammamet, près de 1 900 ha risquent d'être annexés à la mer. En revanche, dans la Sebkha Sidi Khelifa et une partie de Sebkha Halg El Menjel, environ 1 400 ha se transformeront en lagunes permanentes d'ici 2100.⁵² L'élévation accélérée du niveau de la mer aura également pour conséquence le risque d'intrusion marine, qui « *entraînerait la perte de 53% des réserves actuelles des nappes phréatiques littorales*⁵³ ».

Sur une échelle de gravité allant de 1 à 5, le Ministère de l'Environnement classe le risque de recul du trait de côte dans la région du centre de la Tunisie, y compris évidemment celle du Grand Sousse, à un niveau de 4 pour l'état actuel et futur, c'est-à-dire à moins d'un point du seuil «catastrophique» de la gravité de l'impact, mais aussi du seuil de « l'incapacité d'adaptation » et de l'ampleur de la « vulnérabilité ». Le renforcement des capacités et des outils d'adaptation de résilience face aux risques de submersion marine représente donc un enjeu primordial pour le développement durable de la région du Grand Sousse.

⁵⁰ Changement climatique et littoral méditerranéen : comprendre les impacts, construire l'adaptation Synthèse des programmes de recherche CIRCLE-Med 2008-2011. Laurent Basilico, Marie Mojaïsky, Maurice Imbard Édition Verseau Développement. Programme ERA-Net CIRCLE

⁵¹ Ibid

⁵² Ministère de l'Environnement, Tunisie

⁵³ Ibid

Figure 9 : Evaluation des risques impactant le littoral du Grand Sousse par le ministère de l'environnement, 2011

Impacts du CC sur le littoral	Gravité	Capacité d'adaptation	Vulnérabilité future	Vulnérabilité différenciée	
Destruction des cordons barrières	5	5	5	Lagunes barrées de la façade NW du golfe de Tunis	5
				Sebkhats barrées de la façade orientale	4
Réduction des habitats et de la biodiversité	5	4	4,5	Extrême nord	3
				façade nord orientale	4
				façade sud orientale	5
Perte de plage et de zones balnéaires	5	2	3,5	Façade nord	3
				Façade orientale	4
Recul du trait de côte	4	4	4	Façade nord	3
				Façade orientale	4
				Zones insulaires de la façade orientale	5
Submersion des espaces agricoles sur le littoral	4	4	4	zone NW du Golfe de Tunis et des oasis littorales du golfe de Gabès.	4
Salinisation des nappes côtières	4	3	3,5	nappes de la basse vallée de La Medjenda Côte orientale et Gabès sud	4
Submersion des espaces bâtis sur le littoral	4	2	3	Grandes villes littorales Tunis et Sfax	4

Echelle	Gravité Impact	Capacité d'adaptation	Vulnérabilité
5	Catastrophique	Incapacité	Fortement vulnérable
4			
3			
2			
1			
	Insignifiante	Forte capacité	Fortement résilient

Source : ministère de l'environnement

Pour sauvegarder le littoral du Grand Sousse et contrecarrer les risques de submersion marine ainsi que les risques connexes, de manière à assurer un développement durable et pérenniser les grands projets existants, en cours ou futurs, il convient de :

- Poursuivre et renforcer les projets d'adaptation du littoral en cours, soit par des mesures d'ingénierie fondées sur des travaux de protection côtière par des techniques dites dures, par des techniques douces. En particulier, il est aussi recommandé d'appuyer les efforts de l'APAL à poursuivre son Programme de Protection du Littoral

- (PPLT), qui a permis jusqu'ici d'assurer la protection de 4,5 km de côtes pour 4 localités du côté de Sousse Nord, par des brises lames immergées et des ganivelles ;
- Prendre des mesures réglementaires, institutionnelles et de renforcement des connaissances et des capacités. Dans ce cadre, il convient surtout de monter une initiative pilote de Gestion Intégrée intercommunale des Zones Côtières (GIZC). Cette initiative pourrait instaurer un cadre juridique spécifique ou bénéficier de l'assise juridique de la commission régionale de Gestion des calamités naturelles, ainsi que de cadre juridique de la stratégie Méditerranéenne et tunisienne des « Réduction des Risques de Catastrophes » (RRC) ;
 - Assurer l'efficacité des mesures précédentes par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée du littoral de la région du Grand Sousse ainsi qu'un Plan d'Aménagement Côtier (PAC). Dans une approche GIZC et dans le cadre du PAC proposé, il convient de résoudre et d'anticiper les conflits d'usage du littoral, entre les occupants (qu'ils soient réglementaires ou illicites) et les usagers du littoral et des plages. Les principes du « bien public », de « l'équité d'usage » gratuit pour le large public doivent être respectés et des modalités rigoureuses d'application doivent être mises en place, en commun accord entre les différents intervenants et décideurs ;
 - Constituer une plateforme qui collecte l'ensemble des informations digitales intercommunales sur le littoral de la région de Sousse sert de base pour un Système d'Information Géographique (SIG) dynamique. Ce dernier est fort utile pour le montage d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) utile comme outil d'aide à la décision en vue de prévenir des risques des houles, des sur-tempêtes, des risques de pollution, ainsi que l'évolution de tout autre risque, naturel ou anthropique, pérenne ou occasionnel. Cette plateforme devrait recueillir les différentes données informations cartographiques, photographiques et satellitaires topographiques, Bathymétriques, sédimentologiques, géomorphologiques et géotechniques, météorologiques, climatiques (climat présent et projeté), hydrauliques, hydrologiques pour les cours d'eau liés au littoral, données sur la houle..., Il va sans dire que cette plateforme doit dépendre d'une structure de gestion en temps réel et qu'elle soit constamment actualisée pour être confidente pratique
 - Effectuer une enquête auprès des décideurs, des opérateurs, des exploitants et des usagers du littoral en vue de recenser leur perception de l'évolution des risques littoraux dans un contexte de changement climatique, les capacités et les alternatives d'action et d'intervention de chacun, les outils et moyens à disposition de chaque partie, les recommandations et propositions pratiques... ;
 - Effectuer un inventaire annuel de l'état de la dégradation du littoral afin de déduire et d'évaluer l'évolution et par conséquent d'inventorier les zones les plus menacées de dégradation ;
 - Trouver les bonnes alternatives pour bénéficier de la coopération internationale et méditerranéenne dans les domaines de lutte contre la pollution en Méditerranée, le développement durable, la conservation de l'environnement et de la biodiversité... . En particulier, il convient de chercher les fonds nécessaires pour financer les différentes initiatives préconisées, en saisissant par exemple l'opportunité des fonds prévus pour la Tunisie dans le cadre de l'Unité de Gestion par Objectifs pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, et ce en convenance avec le point focal du programme des changements climatiques au ministère de l'Environnement.

5.4 Réduire la pollution marine et littorale

La dégradation de la qualité des eaux de mer mérite une attention particulière. Cette dégradation, inhérente aux activités anthropiques, mais aussi aux effets attendus du changement climatique, nuit à la richesse halieutique et à la biodiversité marine, à la qualité des eaux de baignade, aux activités de pêche et d'aquaculture, ... et par conséquent sur le potentiel écologique, socio-économique et touristique de la région. Une stratégie, des mesures adéquates et pressantes méritent d'être envisagées à cet effet, aussi bien en amont (côté terre) qu'en aval (côté mer) afin de maîtriser ce risque, avant que les eaux de mer ne soient dégradées de manière irréversible (voir Chapitre 5).

5.5 Remettre le littoral au cœur du développement du Grand Sousse

L'Histoire de la région de Sousse et son développement depuis les années 1970 se sont essentiellement concentrées sur la partie littorale, avec notamment le développement du tourisme et des activités portuaires. Même les premières industries du territoire, se sont installées en bord de mer. Pourtant, les communes du Grand Sousse semblent tourner le dos à la mer et le paysage actuel montre une rupture entre la plage et le reste des villes.

L'urbanisation mal maîtrisée sur la partie côtière du Grand Sousse, qui s'étend des plages de Sidi Abdelhamid au Port El Kantaoui, voire à une partie de Chott Meriem, qui s'est emballée lors des dernières décennies oblige décideurs et aménageurs à se pencher sur les délicates questions de la durabilité du développement et de la recherche d'un meilleur équilibre entre ville et mer.

Aujourd'hui, la question de l'intégration du littoral à la ville est au centre des préoccupations, notamment des autorités locales, avec pour ambition une réappropriation de la plage par les citoyens du Grand Sousse. Afin d'accompagner le développement durable du territoire, il est non seulement vital de préserver et sauvegarder le littoral, mais il est également important de favoriser l'accès au bord de mer à tous les habitants et les visiteurs. Il s'agit ainsi de pouvoir équilibrer les usages et harmoniser l'utilisation du rivage pour différentes activités.

Ainsi plusieurs projets programmés ou études en cours d'élaboration vont dans ce sens et ont pour objectif d'optimiser l'interface ville-mer et de réintégrer le littoral dans le territoire du Grand Sousse.

La transformation du port de Sousse et l'aménagement d'un espace d'accueil pour les croisiéristes devrait requalifier l'espace du domaine portuaire à proximité du centre-ville et engendrer une régénération de l'ensemble de la zone, aujourd'hui presque à l'abandon.

L'intégration du littoral à la ville passe également par la mise en œuvre d'un projet structurant qui permettrait de relier la zone sud de la ville de Sousse, au Nord de l'agglomération (à hauteur du Port El Kantaoui) par une promenade le long de la mer qui permettrait le prolongement de la corniche Boujaafar et favoriserait un meilleur accès à la plage pour l'ensemble des habitants et des visiteurs et le développement de nouvelles activités pour les professionnels du tourisme, dont les hôteliers.

Ce lien entre les parties sud et nord de l'agglomération de Sousse se traduit ainsi par 3 projets dans le cadre de l'étude du Plan Directeur des Espaces Publics conduite dans le cadre du PDUI

de Sousse, avec comme l'un des objectifs l'intégration du littoral au maillage d'espaces publics.

Le premier projet est celui du « Prolongement du parcours piéton de la Corniche vers le Nord sur le Domaine Public Maritime », qui a pour objectif de revaloriser et requalifier les espaces publics du front de mer et qui offrirait à la population la possibilité de se réapproprier le littoral. Le second projet est « l'aménagement de la plage Hadrumète et de la jetée Nord du port de Sousse » qui permettrait d'assurer la connexion entre la corniche Boujaafar et la zone du port réservée aux bateaux de croisière et d'assurer la relation des quartiers du Centre-Ville avec le littoral. Le troisième projet est quant à lui destiné « l'aménagement de l'axe balnéaire Sud de la ville » et qui vise à atténuer le clivage entre le Nord et le Sud de la commune de Sousse, de favoriser l'accès à la plage des habitants des quartiers à proximité.

6. Lutter contre les pollutions pour améliorer le cadre de vie

Le développement des activités économiques dans le Grand Sousse, que ce soit l'industrie, le tourisme ou l'agriculture et l'augmentation soutenue de la population, a engendré des nuisances en termes de pollution hydrique et atmosphérique et a complexifié la gestion des déchets solides.

Afin de pouvoir assurer un développement durable du territoire, mais surtout de garantir un cadre agréable et une qualité de vie optimale aux citoyens, il est essentiel de pouvoir faire face aux défis induits par les différents types de pollution.

6.1 Faire face à la pollution hydrique dans la région du Grand Sousse

La région du Grand Sousse est classée parmi celles les mieux desservies par le réseau de récupération des eaux usées de l'ONAS en Tunisie. Pourtant, compte tenu de l'accroissement démographique et de l'extension urbaine rapide, actuelle et projetée, que connaît la région, les capacités d'assainissement des eaux usées et de réduction des risques inhérents se trouvent débordées.

Le rapport de l'Office National d'Assainissement de Tunisie de 2014⁵⁴ conclut que « pratiquement toutes les stations sont en surcharge hydraulique et/ou polluante. La qualité des eaux rejetées est moyenne à mauvaise ». Cette situation se manifeste par une pollution hydrique, qui affecte à la fois les eaux territoriales et maritimes, bien que toutes deux soient complémentaires.

Du côté terrestre, à l'instar de la plupart des grandes agglomérations littorales de la Tunisie, la pollution des oueds urbains et des eaux de mer près de leur embouchure dans le Grand Sousse provient principalement des rejets domestiques et industriels. Certains quartiers périurbains entiers ne sont pas, jusqu'à présent, dotés d'un réseau de collecte et de drainage des eaux usées et rejettent leurs eaux sans aucun traitement, directement dans le milieu récepteur.⁵⁵ Même si ces eaux ont été traitées par une station d'épuration, il n'est pas garanti qu'elles soient entièrement purifiées, en raison du débordement des stations, notamment pendant les périodes de pointe. Quant à la pollution industrielle, elle provient en particulier de la zone de Sidi Abdelhamid et quelques oueds déversant dans la mer tels que les oueds Hamdoun et Laya à Sousse.

Du côté maritime, il existe une pollution affectant essentiellement les eaux de baignade. Plusieurs facteurs entrent en jeu. La pêche présente un risque majeur de pollution marine et portuaire. Mais c'est surtout l'aquaculture qui présente un risque de pollution marine, à la suite du transfert des produits divers inhérents à l'élevage (essentiellement les restes de farine et huile de poissons, constituants principaux des aliments destinés aux élevages d'animaux aquatiques). Le risque de pollution peut transiter surtout vers le sud de Hergla (station d'aquaculture) vers les zones touristiques du Grand Sousse. La qualité des eaux de baignade se trouve ainsi dégradée, ce qui se répercute sur l'attractivité touristique de la région.

⁵⁴ Elaboration des schémas directeurs d'assainissement dans les gouvernorats de Sousse, Mahdia, Sfax, Gabes, Médenine et Gafsa, Contrat N° TA2010032 TN F10, Rapport de Mission N°1, TOME 0, JUIN 2014, p. 67

⁵⁵ Chouari et Belarem, 2017

Depuis de nombreuses années, au début de chaque été, le ministère de la Santé proclame plusieurs plages tunisiennes, impropres à la baignade du fait d'une pollution organique et chimique qui dépasse les normes. Au cours des dernières années, certaines plages du Grand Sousse figurent sur la liste des plages déconseillées. Par exemple, les eaux du littoral de la zone de Sidi Abdelhamid, recevant les eaux chaudes rejetées par la centrale thermique, souffrent d'une dégradation de leur qualité avec la manifestation de plusieurs signes de pollution, d'appauvrissement en biodiversité. Il est à noter que les résultats de l'année 2021 ont montré que les eaux de baignade au niveau de Oued El Hammam sont aussi impropres à la baignade.

Face à ce diagnostic, les enjeux suivants sont prioritaires:

- Le renforcement des capacités d'assainissement, en termes de volumes et de qualité des eaux traitées ;
- L'extension du réseau d'assainissement pour desservir les quartiers non encore branchés, mais aussi pour englober les quartiers périphériques, les agglomérations secondaires et même les habitations et bâtiments épars, susceptibles à long terme de devenir des sources potentielles d'eaux usées ;
- Le renforcement des capacités de réutilisation et de valorisation des eaux traitées, aussi bien en agriculture, en tourisme, nettoyage des rues, arrosage des jardins... ;
- La lutte, en amont, contre les sources des « lâcheurs » illicites d'eaux usées non traitées dans la mer ou autres espaces récepteurs (zones humides, oueds, ...) ;
- L'encouragement des alternatives de dépollution innovantes. A cet effet, plusieurs solutions peuvent être préconisées, telles que l'assainissement « autonome »⁵⁶. Depuis 1991, ces techniques d'assainissement autonome sont reconnues comme une voie possible au niveau européen et en Tunisie. Elles se présentent comme une alternative pérenne à l'installation d'un réseau collectif dans le cas où ce dernier ne présenterait pas d'intérêt pour l'environnement ou si son coût est excessif. La réussite de ce processus dépend essentiellement de la disponibilité et l'aptitude du terrain ainsi que de l'acceptation publique.
- Le redimensionnement des réseaux et des stations de pompage. En l'occurrence, l'année 2018 a connu la mise en service de la station d'épuration de Sousse Hamdoun (31 200 m³/j). Quant à la station d'épuration de Sousse Sud, elle est en cours d'extension et de réhabilitation. Ces efforts d'extension et de réhabilitation sont appelés à se poursuivre à un rythme plus accéléré.
- L'application rigoureuse de la réglementation en vigueur afin d'éviter la contamination des eaux de surface, des eaux marines et des nappes souterraines par les eaux polluées.

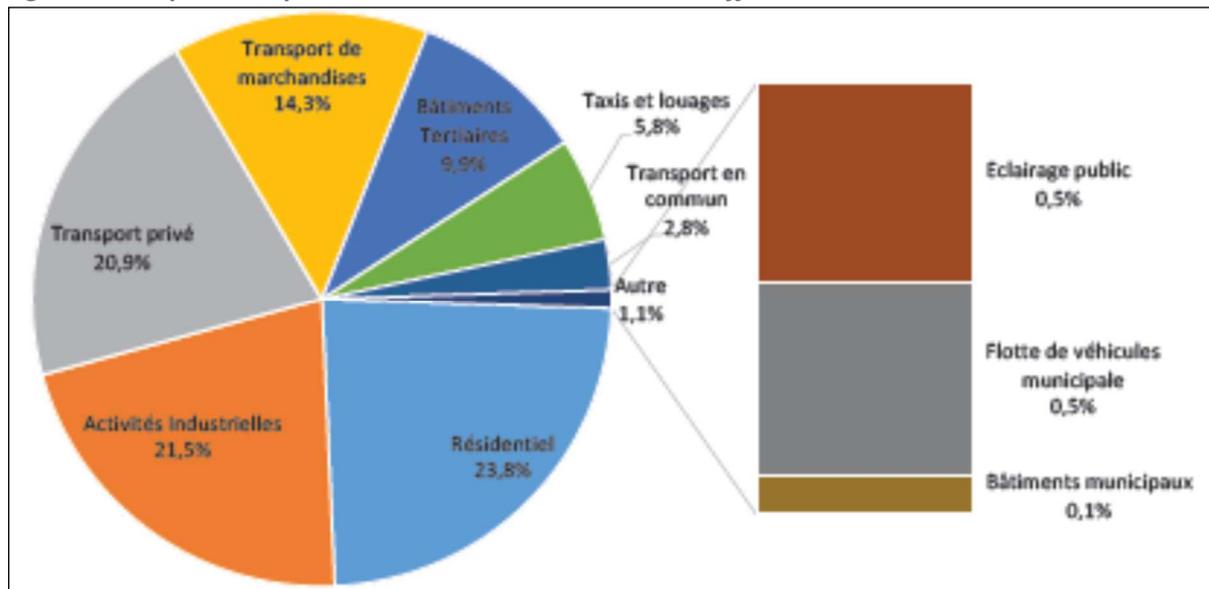
6.2 Réduire la pollution atmosphérique dans le Grand Sousse

L'atmosphère est particulièrement vulnérable à la pollution dans la région du Grand Sousse. D'une part, parce qu'il s'agit d'une atmosphère généralement à forte teneur en humidité, sur plusieurs kilomètres vers l'intérieur, ce qui favorise la concentration des polluants dans la base. D'autre part, en raison des types d'activités régnant dans la région. En l'occurrence la région du Grand Sousse est réputée pour son dynamisme industriel, particulièrement

⁵⁶ Rapport ONAS, 2014, p. 47

émetteur de gaz polluants. A l'échelle de la municipalité de Sousse, les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) s'élèvent à 492 808 teq CO₂. Les émissions de GES par habitant (liées à la consommation d'énergie uniquement) s'élèvent à 2,2 teqCO₂/habitant (contre une moyenne nationale d'environ 3,6 tCO₂/habitant.⁵⁷ Le secteur du transport est le plus émetteur avec 34% des émissions sur le territoire de la commune. Viennent ensuite les secteurs résidentiel et industriel avec 25% des émissions chacun. Le graphe suivant illustre la répartition des émissions par secteur.

Figure 10 : Répartition par secteur des émissions de Gaz à Effet de Serre.



Source : https://www.ces-med.eu/sites/default/files/Tunisia_SEAP_Sousse.pdf

Les gaz dégagés dans les sites de collecte et de transformation des déchets, ainsi que les fumées dégagées de l'incinération des déchets contribuent également à polluer l'atmosphère, notamment en période nocturne.

Les cimenteries sont aussi de grands producteurs de dioxyde de carbone (CO₂), produit par la réaction de calcination du carbonate de calcium CA CO₃ et la combustion. Il existe deux cimenteries dans la région du Grand Sousse, à Kalaa Sghira et Ain Mdheker qui sont considérées par les habitants comme étant très nuisibles à leur santé du fait des rejets importants de poussière et qui ont engendré des mouvements de protestations citoyens.

Enfin, les carrières contribuent de leur part à polluer l'atmosphère de la région du Grand Sousse. Les 6 carrières en fonction sont localisées dans l'arrière-pays Soussien, au niveau du cordon montagneux bordant les villes Enfidha et Bouficha. Ces carrières jouent un rôle important dans la dynamique des grands chantiers et l'industrie du bâtiment dans la région et offrent des emplois directs et indirects, de sorte à créer de la dynamique sociale, affectant de multiples secteurs (bâtiment, grands chantiers, transport, commerce, ...). Elles offrent de multiples produits de première nécessité pour les chantiers : graviers, sable, marbre et surtout du ciment (cimenterie d'Enfidha).

⁵⁷ https://www.ces-med.eu/sites/default/files/Tunisia_SEAP_Sousse.pdf

Le diagnostic de l'état de la pollution atmosphérique dans la région du Grand Sousse, bien qu'il ne soit pas alarmant pour le moment, révèle des signes inquiétants pour l'avenir si des mesures et une stratégie adéquate ne sont pas planifiées dès à présent. Avec le développement attendu des activités industrielles et tertiaires, l'augmentation du trafic des personnes et des marchandises, les facteurs de pollution atmosphérique connaîtront une évolution exponentielle. Il est donc recommandé d'adopter une vision prospective, pour atténuer ce risque et développer les actions anti-polluantes. Il s'agit en particulier de :

- Lutter contre les sources de pollution et promouvoir les énergies propres, renouvelables et durables, notamment pour les nouveaux projets, les stations de dessalement ;
- Renforcer le contrôle et veiller à résoudre les problèmes inhérents à l'exploitation des carrières et trouver des solutions dans les stratégies de développement de la région ;
- Interdire l'incinération des déchets et adopter de nouveaux modes de transformation et de valorisation des déchets solides ;
- Renforcer le système de veille et de contrôle de la qualité de l'atmosphère, en partenariat avec l'ANPE, par les mesures continues fixes et itinérantes, de la concentration des polluants avec l'alimentation d'un système d'alerte aux dépassements des normes usuelles.
- Inciter les cimenteries à respecter les normes environnementales en se dotant des filtres nécessaires pour réduire, voire anéantir le dégagement des particules solides polluantes ;
- Imposer un contrôle rigoureux aux exploitants des carrières pour respecter les normes d'exploitation de manière à respecter l'environnement et favoriser l'acceptation sociale ;
- Délocaliser les industries et les éloigner des zones d'habitation.

6.3 Optimiser le gestion des déchets solides

Les déchets solides représentent une menace sérieuse pour l'environnement aérien, mais aussi souterrain. Par conséquent, c'est une menace latente pour l'hygiène et la santé publique, dont il faut donner beaucoup d'importance. La collecte et la gestion des déchets solides est une responsabilité partagée entre les municipalités du Grand Sousse et l'ANGED. Le gouvernorat de Sousse est doté d'une décharge contrôlée (capacité annuelle de 230 000 tonnes) qui tend vers la saturation et de 3 centres de transfert (Ezzouhour, Kalaa Sghira et Hergla). Jusqu'ici, ces centres ne posent pas de problèmes aigus de gestion ou d'acceptation sociale comme c'est le cas dans certaines autres régions du pays (Djerba, Sfax, ...). Toutefois, ce risque doit être pris au sérieux pour l'avenir, d'autant que le territoire du Grand Sousse doit trouver une solution durable afin de traiter les déchets qui ne pourront plus être enfouis dans la décharge contrôlée d'Oued Laya.

Dans une perspective d'anticipation et de prévention, il convient de développer une gouvernance et des modes de gestion des déchets solides adéquates, de manière à trouver des solutions innovantes susceptibles de réduire les risques environnementaux, créer de la richesse (énergie, produits réutilisables, compost, ...) et offrir des emplois. A cet effet, il est surtout recommandé de :

- Résoudre le problème de saturation de la décharge actuelle, la création d'autres moyens de traiter et gérer les déchets et le recours à d'autres procédés de traitement

des déchets solides⁵⁸. Ces solutions doivent prendre en considération l'évolution galopante des effectifs de population, mais aussi les nouveaux projets émergents ou en vue de réalisation.

- Veiller à la généralisation de la valorisation de certaines catégories de déchets et donc à celle du tri sélectif et le rendre systématique, aussi bien dans les lieux publics que privés. Cela pourrait contribuer à résoudre le défi social des «berbachas», à travers leur intégration dans un circuit productif.
- Relever le défi de gestion des déchets médicaux dangereux (produits à raison d'une moyenne de 1kg/lit/jour). Des mesures et des solutions systémiques sont nécessaires afin d'éviter la contamination d'individus à l'intérieur ou à l'extérieur des centres hospitaliers. Le contexte Covid des dernières années a montré l'importance des précautions qu'il faut prendre à l'égard de ces déchets dangereux.
- Assainir l'environnement de la prolifération des déchets plastiques, aussi bien en milieu urbain que rural, en particulier autour des centres de collecte.
- Lutter contre les points noirs de dépôts anarchiques de déchets solides (déchets ménagers, déchets des matériaux de construction, déchets verts...) par le renforcement du contrôle et l'application rigoureuse des sanctions, mais aussi par l'offre de solutions pratiques pour la population locale
- Renforcer le partenariat avec la société civile, les établissements scolaires, les entreprises privées, ... en vue d'ancrer chez la population locale des modes de vie et de conduite respectueux de l'environnement.

7. Conclusions

7.1 Résultats du diagnostic

7.1.1 Promouvoir la métropolisation par une action commune des acteurs du Grand Sousse

Les documents de planification nationale attestent du caractère métropolitain de l'agglomération du Grand Sousse, dont il faut renforcer la compétitivité afin d'en faire un pôle d'attractivité régionale et la locomotive de la région du centre tunisien. Cependant, au cours des dernières décennies, elle n'a pas connu le développement escompté afin d'assumer ce statut. En effet, depuis quelques années, le Grand Sousse évolue dans une situation inconfortable entre un fort potentiel de développement et un recul de sa compétitivité à l'échelle nationale et méditerranéenne. Les secteurs piliers de l'économie régionale comme l'industrie ou le tourisme subissent les crises (économiques et sanitaires) et ne parviennent pas à endiguer le phénomène de recul de valeur ajoutée qui n'est pas encore compensé par le développement de services de haut niveau.

Cependant, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale, il y a une volonté de mettre fin à cette régression et de s'engager dans des réformes pour améliorer la compétitivité du territoire. Que ce soit avec la planification stratégique municipale, matérialisée par la SDV et le PDUI de Sousse, avec les grands projets programmés au niveau de l'Etat, notamment avec

⁵⁸ Au minimum, les communes du Grand Sousse, en concertation avec les acteurs concernés, doivent trouver un nouveau lieu d'implantation d'une décharge contrôlée.

le port en eau profonde d'Enfidha ou la zone touristique de Hergla, ou au niveau du secteur privé avec des investissements importants de la technopole Novation city et du Mall of Sousse, il existe une volonté de l'ensemble des acteurs pour amorcer un processus de « métropolisation », et faire du Grand Sousse un pôle de croissance assez fort pour entraîner le développement de son arrière-pays et renforcer sa place dans le bassin méditerranéen.

Afin de s'engager dans la voie de la métropolisation, la région du Grand Sousse doit améliorer son attractivité. Ceci passe évidemment par le développement économique en assurant la montée en gamme du tourisme et de l'industrie et en accompagnant l'émergence des services technologiques afin de booster les secteurs à forte valeur ajoutée. Mais l'amélioration de l'attractivité doit également se faire à travers le renforcement du secteur de l'enseignement supérieur, l'encouragement de la recherche et de l'appui à l'innovation ; à travers une optimisation de l'accessibilité aux réseaux de transport, locaux, nationaux et internationaux et à travers l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et les visiteurs.

Cependant le phénomène de métropolisation peut également avoir des effets négatifs et s'accompagne d'un ensemble de défis à relever. Les conséquences positives, comme la concentration des emplois et des richesses dans les grandes villes et l'élévation du niveau de vie moyen de la population, impactent négativement le territoire sur le plan social (hausse des disparités de revenus), sur le plan spatial (évacuation des pauvres vers les périphéries et sur le plan environnemental (augmentation des pollutions et pressions sur les ressources).

Pour se positionner en tant que Métropole régionale, le Grand Sousse devra mieux communiquer sur ses réalisations et son image. Réfléchir en termes de politique de marketing territorial permettrait de réfléchir de manière transversale et d'avoir une approche globale de l'attractivité où l'ensemble des facteurs sont en interaction : cadre de vie, dynamique économique, académique, touristique et s'adressent simultanément aux entreprises et aux citoyens. Il s'agit de séduire le plus grand nombre en s'appuyant sur une communication multi formes.

Afin de porter une cohérence et une identité du territoire, le processus de métropolisation doit être piloté au niveau intercommunal et associer les efforts et les initiatives des collectivités locales, des administrations publiques et des acteurs économiques et doit bénéficier d'une large adhésion des citoyens.

Le processus de métropolisation doit s'appuyer sur les atouts de la région et être porté par la transformation de l'économie du Grand Sousse : montée en gamme de l'offre touristique (tourisme de santé, de croisière...), consolidation d'une industrie, moins polluante et à forte valeur ajoutée, développement de l'économie numérique et de la connaissance. Cette évolution économique passe elle-même par une modernisation des infrastructures et une délocalisation des unités industrielles en dehors des zones d'habitation. D'un point de vue urbanistique, le Grand Sousse doit également se préparer pour les défis sur le plan du logement (face à l'importante hausse de la population), spécialement celui des classes moyennes et modestes, mais aussi aux défis induits par la recherche d'équilibre entre les différentes fonctions.

La modification de l'organisation du territoire depuis quelques années, avec l'installation de fonctions, anciennement centrales, en périphérie, fait du Grand Sousse une zone urbaine polycentrique avec une redistribution de certaines fonctions dans des espaces séparés les uns des autres dont les différents éléments sont en interaction de plus en plus étroite. Cette transformation rend de plus en plus inefficace la planification communale, réalisée

individuellement si les nouveaux plans ne sont pas intégrés dans un schéma de développement d'ensemble. Il est opportun que l'aménagement du Grand Sousse soit programmé dans un schéma cohérent, piloté au niveau intercommunal. Pour s'affranchir des lourdeurs administratives inhérentes à l'élaboration d'un SDA, il est possible de réaliser un scénario d'organisation du territoire qui implique le gouvernorat et l'ensemble des communes et qui servirait de référence pour la révision des différents PAU des communes.

Ceci renforce la nécessité de coordination entre les différents acteurs du territoire et de mise en place de solutions pragmatiques pour piloter le processus de métropolisation en cours et ne pas le subir. Ceci passe par l'instauration d'une structure « informelle » (au moins dans un premier temps), consultative, dans laquelle les autorités locales et les acteurs publics et privés puissent aborder les défis, définir des objectifs concertés et envisager des solutions coordonnées. De même, il est opportun que les acteurs du territoire puissent construire un scénario de développement à moyen/long terme et engager simultanément et de manière coordonnées la révision des PAU.

7.1.2 Préserver le patrimoine naturel

Le développement du Grand Sousse devrait également accentuer la pression sur les ressources et aggraver la dégradation de l'environnement, déjà entamés par le développement des dernières décennies. Cette évolution menace à moyen et long terme la qualité de vie et la compétitivité de l'agglomération et pourrait annihiler, ou réduire les chances de réorienter l'économie vers les activités tertiaires et industrielles de plus haute valeur ajoutée. Pour éviter cette dégradation, des mesures doivent être prises dans les domaines suivants :

- **Assurer à court moyen et long terme l'approvisionnement en eau potable** de qualité en améliorant la mobilisation des ressources conventionnelles et non conventionnelles (aussi bien pour la consommation humaine que pour l'irrigation).
- **Combattre l'érosion du littoral et particulièrement l'amaigrissement des plages , aggravé tendanciellement par l'élévation du niveau de la mer, la pollution des écosystèmes côtiers et marins et l'occupation anarchique des plages** mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée du littoral de la région du Grand Sousse ainsi qu'un Plan d'Aménagement Côtier. Pour y parvenir une action commune des communes bordant la mer est nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée du littoral de la région du Grand Sousse ainsi qu'un Plan d'Aménagement Côtier.
- **Réduire les diverses pollutions qui détériorent le milieu** : pollution hydrique des sources d'eau potable ou des eaux de baignade, et pollution atmosphérique, provoquée en grande partie par les émissions de l'industrie et du secteur du transport et gestion des déchets.

Dans ces trois grands domaines d'action, il est nécessaire de mener des actions d'ensemble impliquant toutes les commune de l'agglomération et les services centraux concernés.

7.2 Principales recommandations.

- **Recommandation 1** : constituer une instance consultative groupant les parties prenantes pour discuter de la politique de développement socioéconomique, émettre des idées, piloter des études et émettre des recommandations. Une telle entité, que nous avons comparée à un « conseil économique et social » régional, pourrait être mise en place sans aucun changement législatif et réglementaire et ne demande que de faibles moyens financiers. Elle serait un organe très utile pour que la préconisation du code des collectivités locales de mettre en œuvre « les procédés de la démocratie participative et d’intercommunalité ».
- **Recommandation 2** : construire un scénario de développement à moyen et long terme. Les autorités locales, avec l’appui des acteurs publics et privés locaux pourraient s’engager dans l’élaboration d’un Schéma concerté et coordonné pour l’aménagement futur du territoire du Grand Sousse afin de garantir la cohérence du processus de métropolisation.
- **Recommandation 3** : mettre assez rapidement en place une politique concrète de marketing territorial. Cette action aurait pour but de faire connaître à l’extérieur les avantages compétitifs du Grand Sousse et de convaincre des investisseurs de s’y installer. L’avantage secondaire de cette politique de marketing territorial est qu’elle obligerait les acteurs régionaux à définir, en se concertant, les avantages compétitifs du Grand Sousse que l’on veut mettre en évidence, et ainsi progressivement à formuler les éléments d’une politique de développement commune. Les spécialistes mettent souvent en avant le fait que le marketing territorial, en plus de ses effets sur le milieu extérieur, contribue à réunir les acteurs régionaux autour d’une vision commune de l’avenir. Contrairement au conseil économique et social régional, le marketing urbain doit pouvoir disposer de moyens pour être efficace. Un montant annuel d’environ 0,5 dinar par habitant et par année est une estimation plausible. Ces montants doivent pouvoir être assurés par les collectivités locales et par les milieux économiques, qui seraient les bénéficiaires directs des résultats.
- **Recommandation 4** : Diversifier les activités et l’offre, afin de favoriser un tourisme de qualité et durable. Il s’agit notamment de développer le tourisme de croisière, de développer le tourisme de santé et d’imaginer un tourisme alternatif, notamment culturel, en s’appuyant sur les atouts du territoire du Grand Sousse et avoisinant.
- **Recommandation 5** : renforcer la compétitive économique et assurer une meilleure ouverture à l’international. Il faudrait faire évoluer l’industrie et développer des activités à forte valeur ajoutée, améliorer la qualité des produits et services et promouvoir les exportations et favoriser l’émergence de l’économie numérique et de la connaissance en encourageant l’innovation et la créativité.
- **Recommandation 6** : améliorer l’infrastructure économique du territoire. Cela passe à la fois par une transformation du port pour faciliter l’accueil de croisiéristes tout en préservant l’activité commerciale, mais aussi par la création de nouvelles zones industrielles, modernes et adaptés aux besoins des grandes entreprises et du secteur technologique, mais aussi permettant de délocaliser les industries polluantes situées à proximité des zones d’habitation et des Centre-Ville.
- **Recommandation 7** : actualiser simultanément les PAU des communes à partir d’un diagnostic d’ensemble. Ceci peut se faire en utilisant le document « Etat des Lieux » de l’étude prospective comme diagnostic commun pour l’ensemble des communes et

réaliser des plans d'aménagement coordonnés entre différents groupes de communes limitrophes et partageant des défis conjoints.

- **Recommandation 8** : mettre en place une politique régionale de logement social réellement accessible aux ménages modestes. Cela passe par la mise en place d'actions publiques destinées à favoriser la production de logements à un prix abordable, et d'en mettre une partie à disposition sur le marché locatif. Ceci passe à la fois par la généralisation dans les PAU de zones permettant la construction de logements modestes d'habitat collectif, par la réservation des terrains publics à proximité des zones de transport aux opérateurs de l'habitat social et par la résorption des îlots d'habitat insalubre
- **Recommandation 9** : renforcer l'approvisionnement en eau potable. Pour cela il faut à la fois étendre et renforcer les canaux de desserte, diversifier les sources, notamment non conventionnelles et optimiser l'exploitation des nappes existantes.
- **Recommandation 10** : développer les techniques et mécanismes de réduction de la consommation d'eau et se doter des outils afin de réduire le gaspillage. Il faudrait pour cela augmenter l'efficacité du réseau de transport par une grande opération de rénovation et de réhabilitation, inciter la mise en service de systèmes traditionnels de collecte et d'irrigation et impulser des comportements de rationalisation de la consommation d'eau potable.
- **Recommandation 11** : opter pour de nouvelles orientations stratégiques. Cela passe par la reconversion progressive des cultures agricoles grandes consommatrices d'eau, la réévaluation des besoins en eau de la région dans une vision stratégique et prospective et la mise en place d'un système d'alerte précoce et d'une plateforme régionale de gestion intégrée de l'eau.
- **Recommandation 12** : mettre en place d'un système de veille pour réduire la surexploitation des ressources en eau souterraines. Il faudrait adopter des systèmes innovants en matière de contrôle, de mobilisation et réallocation des eaux souterraines, lutter contre l'exploitation illicite en contrôlant les forages et appliquant rigoureusement la réglementation et sensibiliser les utilisateurs à la question du tarissement des ressources en eau.
- **Recommandation 13** : instaurer une gestion intégrée des ressources et des besoins en eau, à une échelle métropolitaine. Ceci nécessite le renforcement des capacités des gestionnaires et des utilisateurs de l'eau, la généralisation et la diffusion des systèmes d'irrigation intelligents et économiques et le développement des capacités de dessalement de l'eau.
- **Recommandation 14** : adopter une approche de gestion intégrée du littoral et d'une coordination inter-communale. Pour cela il faut impliquer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des zones côtières, renforcer les ouvrages de protection, prendre les mesures nécessaires, par des techniques lourdes ou légères, pour la fixation des sols et des sables côtiers et prendre les mesures nécessaires (contrôle juridique, policier, municipal, ...) afin de sauvegarder les côtes restées jusqu'ici stables et en équilibre écosystémique.
- **Recommandation 15** : contrecarrer les risques de submersion marine ainsi que les risques connexes. Il s'agit de poursuivre et renforcer les projets d'adaptation du littoral en cours, d prendre des mesures réglementaires, institutionnelles et de renforcement des connaissances et des capacités, d'assurer l'efficacité des mesures précédentes par la mise

en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée du littoral de la région du Grand Sousse ainsi qu'un Plan d'Aménagement Côtier et de développer une base de données régionale géolocalisée sur le littoral du Grand Sousse.

- **Recommandation 16** : Optimiser l'interface ville-mer et de réintégrer le littoral dans le territoire du Grand Sousse. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre des projets structurants comme la transformation de la zone portuaire située au Centre-ville et l'aménagement d'une promenade en bord de mer reliant le Sud au Nord de l'agglomération de Sousse.
- **Recommandation 17** : Lutter contre la pollution hydrique. Il faut à la fois renforcer les capacités d'assainissement en développant le réseau, mais aussi en développant le traitement et la réutilisation des eaux usées et en appliquant la réglementation en vigueur de manière rigoureuse.
- **Recommandation 18** : réduire la pollution atmosphérique. Pour ce faire, il faudrait renforcer le système de veille et de contrôle de la qualité de l'air, en incitant les industries à respecter les normes environnementales, en imposant une surveillance rigoureuse aux industries émettrices de pollution comme les carrières et les briqueteries et en développant le recours aux énergies propres et renouvelables.
- **Recommandation 19** : Optimiser la gestion des déchets. Avec pour priorité la résolution de la question de la saturation de la décharge contrôlée d'Oued Laya et l'instauration de solutions de traitement innovantes et la généralisation de la valorisation, mais aussi la diminution des points noirs et des décharges sauvages et la réduction de la pollution de l'environnement par les sacs plastiques, ou encore la prise en charge des déchets médicaux et des déchets de construction.

Carte 3 : Principaux projets du Grand Soussse

